

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITE HADJ LAKHDAR BATNA

Institut de Génie Civil, d'Hydraulique et d'Architecture
Département d'Architecture



Mémoire de Magister en Architecture

Option : Urbanisme

Spécialité : ville, société et développement durable

Présenté par :

BOUGHIDA Abdelwahab Moncef

Pour obtenir le diplôme de Magister en Architecture

Thème

REVITALISATION DES VIEILLES VILLES AURESIENNES

- Cas de Menâa -

Jury	Grade	Affiliation	Qualité
Pr DIB Belkacem	Maitre de conférence	Université de BATNA	Président de jury
Dr AMRI Brahim	Maitre de conférence	Université de BATNA	Rapporteur
Pr DEBACHE -BENZAGOUTA Samira			
	Professeur	Université de Constantine	Examineur
Dr AICHOUB Boudjemâa	Maitre de conférence	Université de BATNA	Examineur

Année universitaire 2011/2012

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A la mémoire de mon frère NADIR,

A ma famille

Pour leur soutien

A ma belle famille

Pour leur compréhension

A mon épouse

Pour son sacrifice

A mon fils Mounib.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers les personnes et institutions suivantes qui ont rendu ce travail possible :

Au Dr. Brahim AMRI pour le partage de sa riche expérience, pour sa disponibilité, ses précieux conseils, pour le regard critique et constructif sur ce travail, la qualité de son enseignement et de l'encadrement de cette thèse.

A la commune de Ménâa, en particulier à son service technique, Monsieur AROUAGH Mostafa et ABOUCHE Mohamed EIMehdi, pour l'accueil, leur disponibilité ainsi que leur précieuse collaboration.

Au Département de programmation de l'aménagement et du territoire de Batna pour leur accueil et leur stimulante coopération, en particulier à Mr BENMEHIDI pour la confiance témoignée.

A mon père pour ses commentaires et conseils.

A l'ensemble des professeurs de ce cycle postgraduation pour la richesse et la pertinence de leur enseignement, pour leur contribution à la préparation du cursus

A R.Cobis DERBAL pour les innombrables services rendus, la belle visite à Ménâa, la présence stimulante et l'éternel sourire.

A ma mère pour son efficace, indispensable et sympathique soutien.

A mes collègues d'étude pour les merveilleux moments passés ensemble à Batna, pour l'esprit d'équipe et l'amitié qui se sont développés au cours du cycle.

A Mr Abdelhak HARBI pour les innombrables et précieux « coups de mains » de toutes natures.

Tout spécialement à mon épouse ZAHRA pour sa patience, son enthousiasme, sa capacité d'adaptation, son regard critique infailible et son immense aide, ainsi qu'à mon fils Mounib pour ses inconscientes et bienfaitantes diversions.

Résumé

La volonté politique est certainement l'une des clés essentielle à la réussite de l'intégration des principes du développement durable dans la gestion immobilière communale. La prise de conscience et la compréhension des potentiels d'amélioration, des avantages, des enjeux réels que comporte l'approche sont à la base de cette volonté. Au même titre, l'implication déterminée des différents et la motivation des professionnels responsables de la gestion du parc immobilier pour la mise en œuvre de la démarche est une condition sine qua non de sa réussite.

La revitalisation de la déchra de Ménâa située dans une région semi aride dans le contexte d'une vision globale de développement durable nous permet de dégager les traits pertinents pour une approche permettant aux communes d'intégrer les principes du développement durable dans d'éventuelles études et travaux de revitalisation du parc immobilier communal et de proposer une démarche pour la revitalisation en régions semi arides selon les principes du développement durable.

Des recommandations à l'usage des administrations communales et des pouvoirs politiques pour faciliter l'intégration des critères du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* dans la revitalisation du parc immobilier de la commune ont été établies.

L'approche théorique axée particulièrement sur la question des critères et principes composant les différentes approches du développement durable dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

Une liste de recommandations à l'usage des communes, destinée à faciliter la prise en compte de la notion de soutenabilité dans les différents domaines d'activité liés à la gestion du patrimoine immobilier communal est présentée comme outil de gestion.

Mots clés : revitalisation- Aurès -Ménâa -déchra--urbanisme -développement durable.

Sommaire

Dédicaces.....	I
Remerciements.....	II
Résumé en français.....	III
Sommaire.....	IV
List des tableaux.....	VII
Liste des figures.....	VIII
Liste des photographies.....	VIII
Liste des cartes.....	IX
Liste des Graphes.....	IX
I- INTRODUCTION GENERALE.....	01
II- PROBLEMATIQUE.....	02
II-1- HYPOTHESES DE TRAVAIL.....	04
III- OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES.....	05
METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	06

CHAPITRE I

NOTIONS ET CONCEPTS DE BASE DE LA REVITALISATION DES SITES HISTORIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION.....	08
I-1. TYPES DE MEDINAS.....	09
I- 2. HABITAT TRADITIONNEL AURASSIEN.....	10
I-2.1. LA DECHRA OU VILLAGE AURASSIEN.....	11
I-2.2. LA DECHRA DANS LES AURES.....	12
I-2.3. HABITAT DE LA VALEE OUED ABDI.....	13
I-2.4. LA MAISON CHAOUI.....	14
I-2.4.1. LES SEUILS, LES LIMITES, LES ESPACES INTERMEDIAIRES.....	15
I-2.4.2. EL BAB (LA PORTE).....	15
I-2.4.3. EL ATAB (LE SEUIL).....	16
I-2.4.4. TASQUIFT (SKIFFA OU CHICANE).....	16

I-2.4.5. LA COUR ET GHORFAT N'ILIMA.....	17
I-2.5. TECHNIQUE ET ART DE BATIR TRADITIONNELS DANS L'AURES.....	18
I-2.6. CONSTRUCTIONS D'AUJOURD'HUI.....	19
I-3. NOTIONS DE SAUVEGARDE DE SITES HISTORIQUES.....	20
I-3.1. ASPECT THEORIQUE DE L'EVOLUTION DU CONCEPT DE SITES ANCIENS OU HISTORIQUES.....	21
I-3.2. APERÇU HISTORIQUE SUR L'ETUDE DU PATRIMOINE.....	23
I-3.3. LES TENDANCES DE LA SAUVEGARDE DE LA VILLE HISTORIQUE.....	25
I-3.4. OPERATIONS DE TRAITEMENT DU PATRIMOINE	28
I-3.5. LEGISLATION ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE EN ALGERIE.....	30
I-4. LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE	31
I-4.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION.....	31
I-4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE	36
I-4.2.1. ADHESION DE L'ALGERIE AUX TRAITES INTERNATIONAUX....	37
I-4.2. 2. PROJETS ET COOPERATION INTERNATIONALE	37
I-4.2. 3. ASSOCIATIONS	38
I-4.2.4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	38
I-4.2. 5. REGLEMENTATION ET LEGISLATION.....	38
I-4.2.6. INSTITUTIONS ET ORGANISMES NATIONAUX.....	39
I-4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COMMUNES EN ALGERIE.....	39
I-4.3.1. ROLE DES COMMUNES DANS LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	41
I-4.3.2. DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AURES.....	42
CONCLUSION.....	44

CHAPITRE II

PRESENTATION DE MENAA

INTRODUCTION.....	46
II- 1. SITUATION GENERALE DE MENAA	46
II-2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	49
II- 2.1. SECTEURS D'ACTIVITES.....	49
II-2.2. COMMERCE ET SERVICES.....	50
II- 2.3. ACTIVITES TOURISTIQUES	51

II-2.4. ACTIVITES CULTURELLES.....	54
II- 2.5. ACTIVITES ARTISANALES.....	54
II- 3. PARC LOGEMENT DE LA COMMUNE DE MENAA	54
II-4. ETAT DE PRESERVATION DES CONSTRUCTIONS DE LA DECHRA DE MENAA.....	56
II- 5. HISTORIQUE DE L’EVOLUTION DU TISSU URBAIN DE MENAA.....	56
II- 5.1.LA VIEILLE DECHRA DE MENAA : VILLAGE ET MAISONS TRADITIONNELS.....	57
II-5.2.LES DIFFERENTES FORMES D’EXTENSION DE MENAA.....	65
II- 5.3. PERMANENCES ET MUTATIONS DE L’HABITAT.....	72
II-6. LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL.....	75
CONCLUSION.....	77

CHAPITRE III

PRESENTATION DES RESULTATS

INTRODUCTION.....	78
III- 1 DIFFERENTS ROLES DE LA COMMUNE.....	78
III- 1.1 ROLE SOCIAL.....	78
III- 1.2 ROLE ECONOMIQUE.....	80
III- 1.3. ROLE ENVIRONNEMENTAL.....	81
III-2.INFLUENCES SUR L’OCCUPATION DU SOL.....	83
III-3.DISCUSSION DES RESULTATS.....	84
III-3.1.SOCIETE	84
III-3.2.ECONOMIE.....	86
III-3.3. ENVIRONNEMENT.....	88
CONCLUSION.....	89

CHAPITRE IV

REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION.....	91
IV- 1. PRESENTATION DE LA MEDINA DE MARRAKECH.....	91
IV-2. LE PLAN D’AMENAGEMENT DE LA MEDINA DE MARRAKECH.....	93
IV- 3. LA PLACE JEMAA EL FNA.....	95
IV-4. APERÇU HISTORIQUE DE LA PLACE JEMAA EL FNA.....	95
IV- 5. EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE.....	96
IV- 6. RECENSEMENT DES ACTEURS.....	97
IV- 7. PATRIMONIALISATION DE LA PLACE.....	98

IV-7.LA REVALORISATION DE LA PLACE JEMAA EL FNA DANS LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDINA DE MARRAKECH.....	99
CONCLUSION	100
IV- 8. RECOMMANDATIONS GENERALES.....	101
.CONCLUSION.....	107
CONCLUSION GENERALE.....	109
BIBLIOGRAPHIE.....	113
ANNEXES.....	116
RESUME.....	141
SUMMARY.....	142
الملخص.....	143

Liste des Tableaux

N°Du Tableau	Titre	Page
1	croissance démographique et mode de peuplement	47
2	Etat de revitalisation du parc logements de Ménaa	55
3	récapitulatif des problématiques observées	100
4	questions pour choix de revitalisation ou de démolition d'un immeuble	108

Liste des Figures

N° de Figure	Titre	Page
1	Les 3 axes principaux du DÉVELOPPEMENT DURABLE et leurs zones de convergence.	35
2	Plan d'une maison chaouia	62
3	plan d'une maison traditionnelle	63
4	maison traditionnelle avant destruction	69
5	maison dans la déchra après reconstruction	70
6	dégradation d'un bâtiment non entretenu	104
7	notion de conservation de la valeur des bâtiments	104

Liste des Photographies

N°De la Photo	Titre	Page
1	embouchure des gorges de Tassarifte	50
2	distribution des eaux a Tasrift	50
3	gorges de tasrift en période estivale	50
4	plantations d'abricotiers et Oued Labiod	51
5	Djebel Azreg à Ménaa	51
6	Jardins étagés de Ménaa vus par la déchra	51
7	palmeraie a la lisière des plantations d'abricotiers de Ménaa	52
8	vue panoramique de Ménâa	52
9	canal d'irrigation à Ménâa	52
10	bijoux portés par les femmes Ménaouies	53
11	déchra de Ménâa	56
12	accès du vieux village de Ménâa	57
13	gong de la vieille porte de la déchra	57
14	passage couvert à Ménaa	57
15	impasse à Ménâa	58
16	village de Ménâa	58
17	village Beni isguen à Ghardaia	58
18	maisons traditionnelles de Ménâa	59
19	structure des murs des maisons traditionnelles	59
20	structure de la toiture d'une maison à Ménâa	60
21	terrasses de maisons à Ménaa	60
22	Différents types de fenêtres des maisons Ménaouies	61
23	Nouvelle construction dans la déchra	68

24	nouvelles constructions sur la route Est Batna-Biskra	71
25	Dallage à Ménâa	78
26	passage couvert à Ménâa	83
27	bancs dans les rues de Ménâa	84
28	rues et ruelles de Ménâa	84
29	soubassements des maisons de Ménâa	86
30	Quelques manifestations de la place Jemaâ El Fna : le chant populaire, le tatouage au henné...	97

Liste des Cartes

N°De la Carte	Titre	Page
1	situation de Ménâa dans les Aurès	45
2	Localisation de la commune de Ménâa dans la wilaya de Batna	
3	carte de Ménaa en 1961	64
4	carte de Ménaa en 1973	65
5	carte de Ménaa en 1985	66
6	vue aérienne de Ménaâ	67
7	La délimitation de la Médina de Marrakech	93
8	Situation de la place Jemaâ El Fna dans la Médina de Marrakech	95

Liste des Graphes

N°Du Graphe	Titre	Page
1	Raisons de l'absence de démarche du type <i>Agenda 21</i> .	40
2	Raisons à l'origine des démarches de développement durable.	41
3	Différents type de logements à Ménâa	47
4	Repartition des postes de travail selon les secteurs d'activités à Ménâa	48
5	différentes activités à Ménaa	49
6	parc logementt de la déchra de Ménaa	54
7	parts des différents modes d'utilisation des immeubles à Ménâa	54
8	Etat de revitalisation du parc logement de Ménâa	81

I- INTRODUCTION

Nombreuses sont nos villes qui sont conçues autour de vieux centres historiques considérés à travers le monde comme monuments d'une grande valeur et nombreuses sont les villes Aurassiennes qui présentent une architecture spécifique à la région mais qui se dégradent de plus en plus. Ces constructions héritées du passé et qui portent en elles les marques du passage du temps, et les dégradations engendrées par la main de l'homme qui agresse son environnement ont des séquelles catastrophiques, menacent des vies humaines et transforment de nombreuses constructions en ruines.

Rendre compte de cette situation ou réalité dans une déchra située en région semi aride est, à nos yeux, impératif si l'on voudrait vraiment cerner la problématique de la revitalisation en région semi aride.

On va donc tenter de restituer la réalité sur le degré de dégradation qu'ont pu subir les constructions mal entretenues de nos médinas et de nos villes aurassiennes en général à travers le cas de la déchra de Ménâa.

La revitalisation de la déchra de Ménâa, située dans une région semi aride, présente une certaine spécificité quant à l'application des méthodes et techniques en usage dans d'autres régions du nord algérien ou des autres villes maghrébines. La valeur architecturale, culturelle et historique de l'objet doit être sauvegardée. Il est impératif de considérer les constructions de la déchra dans leur degré à répondre aux exigences courantes de confort et de fonction. On se verrait dans l'obligation de voir la réalité du lieu dans sa composante architecturale et urbaine.

Symboles historiques et identitaires, les quartiers historiques sont aujourd'hui au cœur de nombreux défis et d'interrogations¹ comme cela est mentionné dans les actes du colloque UNESCO et ONU-HABITAT.

Les difficultés que rencontrent les villes sont multiples et peuvent entraîner une diminution de la qualité de vie des citoyens et une menace pour leurs droits sociaux et culturels,

la perte de mixité et des fonctions des centres anciens, l'absence relative d'infrastructures, le manque d'équipements publics, l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité, la dégradation du bâti et de l'environnement, le manque de capacité à attirer les investissements et à stimuler l'économie locale, dénaturent nos villes.

Les autorités locales devraient prendre conscience du rôle de la volonté politique, de la nécessaire conservation des patrimoines tangibles et intangibles et de la mise en valeur de la diversité culturelle, mais surtout, à mieux appréhender l'importance de la construction des nouvelles formes de la cohésion sociale dans les villes : l'être humain doit être replacé au centre des projets urbains et dans la recherche d'un équilibre entre la compétitivité économique et un développement urbain.

¹ des quartiers historiques pour tous une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable juillet 2008
brochure à l'attention des autorités locales

II- PROBLEMATIQUE

La thématique du développement durable a connu une remarquable évolution durant les dernières décennies. Toutefois, bien que la maîtrise de ce concept soit relativement consolidée au niveau théorique, méthodologique et même en ce qui concerne son acceptation politique en Algérie, la traduction de l'idée en plan d'action concret et la mise en œuvre de cette dernière peine encore à se réaliser. C'est au niveau de l'intégration des principes du développement durable dans un processus concret de gestion d'activité, que se situe la présente étude.

« La situation est typique de tout ce qui touche au développement durable : les textes sont réellement excellents, les négociations donnent des résultats bien meilleurs que le rapport de forces le laissait prévoir. Mais la mise en œuvre reste lente, lacunaire. Le changement d'orientation est officiellement invoqué et théoriquement admis, cependant sa pratique se révèle difficile et l'anticipation des risques plus aléatoire encore. Le décalage entre la parole et les actes qui caractérisent bien souvent les discours politiques frappe plus encore ceux ayant trait à l'environnement ». ²

Cette situation se trouve encore plus dépourvue de connaissances et d'exemples d'étude quand ces paramètres se trouvent conjugués à des cas de régions aux spécificités très particulières de climat semi aride. Le cas de la présente étude, à savoir la déchra de Ménâa, en est certainement un.

En effet, cela fait maintenant près de vingt ans que le terme «*développement durable* » a été forgé et repris sur le métier afin de chercher à en extraire une substance digérable pour le praticien. Ces efforts ont porté à une meilleure connaissance et compréhension des mécanismes complexes qui relient les trois axes fondamentaux du développement durable, soit **l'écologie**, **la société** et **l'économie**. Ils ont également grandement stimulé l'élaboration des méthodes de mise en application ou d'aide à la décision en matière de «*soutenabilité*» qui ont vu le jour ces dernières années.

Toutefois, s'il semble qu'au niveau théorique la problématique soit désormais bien implantée, du moins dans les milieux concernés, il n'en demeure pas moins que la concrétisation de ces concepts en actes réels et en plans d'action approuvés peinent à se réaliser. Ce constat doit toutefois être relativisé selon que l'on se trouve en Orient ou en Occident, au Sud ou au Nord, dans un secteur ou l'autre d'activité ou, dans le cas de l'Algérie, d'une région linguistique ou même d'une commune à une autre.

Le travail de cette étude est le fruit d'une réflexion autour d'un constat de décalage entre les bonnes intentions, les discours prometteurs, les riches publications et autres articles de règlements et normes de tous horizons à propos des processus de développement durable d'une part et ce que deviennent ces intentions dans la réalité d'autre part, tout cela doublé de la complexité due à la particularité des déchras en sites semi arides.

Le thème a été choisi parce qu'il entre dans la catégorie des activités, du moins dans la région considérée, pour lesquelles le concept de développement durable peine à se frayer un

² Daniel PITTET Master of advanced studies en architecture et développement durable 2004-2005 Stratégie pour une gestion durable d'un parc immobilier communal . page 9

chemin et qui souffre d'une difficulté d'approche de la part des responsables du secteur, sans parler du peu ou de l'inexistence d'études sur le sujet rapporté à ces régions.

En second lieu, le sujet a été retenu intéressant dans le sens où il comporte des potentialités non négligeables d'améliorations de la « *soutenabilité* » de notre société, à l'échelle globale et locale.

Cette étude tente donc à soulever une multitude de questionnements liés en particulier à la spécificité de déchra en région semi aride, comme par exemple sous quelles formes se manifeste le développement durable dans ces régions au climat très particulier ? Y a-t-il réellement des preuves ou traces de pratique du développement durable sous forme sociale, architecturale ou urbaine ? De quelle ampleur ou étendue ? Quelles sont les implications entreprises par le secteur public et les autorités locales dans le cadre du développement durable ?

Un autre grand pan de cette étude tente de répondre à la question de voir si la revitalisation constitue un aspect de premier plan dans la pratique de développement durable dans les déchras en régions semi arides ?

Notons que très peu d'études ont eu comme objet ces différents aspects ou paramètres de la présente problématique. Notre recherche bibliographique a réconforté amplement ce soupçon, justifiant par conséquent le choix du thème de ce travail.

Notre problématique a pour objectif de répondre concrètement à la complexité de l'intégration des principes du développement durable dans le domaine de la revitalisation d'un parc immobilier communal, en particulier celui des constructions dans l'état de vétusté ou de délabrement est très avancé comme dans des déchras et spécialement celui de Ménaa.

II-1. HYPOTHESES DE TRAVAIL

Après une phase de réflexion et d'étude sur les différentes démarches à adopter pour mener au mieux ce présent travail, et analyses des différents aspects de la problématique, trois hypothèses ont été formulées pour répondre de manière globale aux objectifs que nous nous sommes fixés. La problématique de la revitalisation de déchras en régions semi arides dans le contexte des principes de l'approche du développement durable serait donc mieux cernée, à notre avis, par la considération des aspects touchant directement à la réalité et au devenir de la déchra.

Notre étude englobe donc des axes de réflexion et d'analyses socio-économique, environnementale, démographique, physique et climatique et surtout architecturale et urbanistique.

1ère hypothèse

La pratique sociale de l'espace aurassien ne dénoterait pas une certaine considération, intentionnellement faite ou pas, de critères de développement durable, chose que la présente étude tenterait d'en restituer la nature, la forme et l'ampleur par l'analyse de situations souvent complexes de la réalité de la déchra. On note déjà la grande difficulté de soumettre des pratiques sociales souvent ancestrales aux lois et critères d'évaluation du développement durable.

L'objectif visé par la formulation de cette hypothèse qui met en avant l'importance de la composante socio-économique dans la revitalisation des déchras en régions semi arides selon des critères du développement durable serait de faire ressortir et de mettre en exergue toutes pratiques sociales ou économique des habitants de la déchra. Ce qui dénote une certaine vision, parfois très spécifique à la région, en termes de revitaliser l'espace aurassien selon les principe du développement durable. Des éléments pertinents seraient ainsi déduits et, pourquoi pas, toute une démarche serait élaborée pour une telle approche applicable pour les déchras en régions semi arides.

2ème hypothèse

Construire sur un tissu existant en récupérant les habitations abandonnées et les revaloriser afin d'éviter les dépenses insupportables en matière de voirie et de servitudes et ne pas empiéter sur les terrains à vocation agricole ou pastorale de la région qui se font de plus en plus rares ne serait-il pas plus rentable et judicieux ? .

La réponse à cette hypothèse nous conduira à faire l'étude de la déchra, à montrer l'intégration des constructions dans leur site et à comprendre les spécificités physiques et climatiques de la région semi aride.

L'étude de ce dernier volet nous rendrait certainement compte de la relation entre la composante économique, géophysique et climatique et l'histoire de la déchra dans ses aspects art de bâtir et pratique de l'espace par ses habitants. Tous les constats de cette partie de l'étude seraient soumis aux critères du développement durable afin d'en déduire, s'il y a lieu, des manières et techniques

que les habitants ont pu développer et qui s'insèrent pleinement dans une approche de revitalisation d'un tissu ancien en région semi aride.

3ème hypothèse

La troisième hypothèse consiste à vérifier si des liens existent entre environnement et développement durable ? Cette composante formulée comme une hypothèse de travail pourrait bien nous restituer une réalité de la déchra en régions semi arides. Les formes et manifestations de l'activité de revitaliser le tissu ancien sont-elles en concordance avec certains principes du développement durable.

Ce volet de l'étude nous renseigne sur la possibilité d'utilisation de matériaux locaux, de la disponibilité des matières premières, de la démolition des constructions afin de ne pas subir d'impacts environnementaux et polluants tout aussi bien que les dépenses énergétiques générées par l'acheminement de ces derniers. On devrait considérer les formes d'énergie d'exploitation des habitations dans la déchra.

La présente étude tenterait de répondre à la question de savoir comment le sol et le paysage sont-ils préservés et en quoi la revitalisation dans la déchra pourrait-elle revêtir une forme de pratique du développement durable ?

II-2.OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES

Les objectifs visés par la présente étude sont :

1. Une étude plus ou moins complète de la revitalisation d'une déchra située dans une région semi aride dans le contexte d'une vision globale de développement durable.

2. Dégager les traits pertinents pour une approche permettant aux communes d'intégrer les principes du développement durable dans d'éventuelles études et travaux de revitalisation du parc immobilier communal. Ce dernier point pourrait tout aussi aboutir à faire ressortir des recommandations à l'usage des administrations communales et des pouvoirs politiques dans le but de faciliter l'intégration des critères du développement durable dans toute démarche de revitalisation. Ceci afin d'améliorer les performances en termes d'économie, d'écologie, de qualité physique et de rôle social.

3. Proposer toute une démarche pour la revitalisation en régions semi arides selon les principes du développement durable.

4. Etablir des recommandations à l'usage des administrations communales et des pouvoirs politiques pour faciliter l'intégration des critères du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* dans la revitalisation du parc immobilier de la commune, dans le but d'en améliorer les performances en termes d'économie, d'écologie, de qualité physique et de rôle social

III- METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Afin de mener à bien ce travail, une des phases de la présente étude sera consacrée à une présentation théorique facilitant la compréhension des principes du développement durable dans la revitalisation d'un parc immobilier communal et qui au final aboutirait sur un liste de recommandations à l'usage des communes destinée à faciliter la prise en compte de la notion de soutenabilité dans les différents domaines d'activité liés à la revitalisation du patrimoine immobilier communal dans une région semi aride. De ce point de vue, une approche de travail est ici proposée afin de conduire la présente étude qui a comme intitulé REVITALISATION DES VIEILLES VILLES AURASSIENNES. Donc, plusieurs axes sont à développer et qui dépendraient à leur tour des aspects à étudier le long de ce présent travail. Il s'agit d'éléments déjà proposés lors de la formulation de la problématique en particulier les différentes hypothèses élaborées dans le seul but serait de mieux cerner le maximum de points composant la présente étude. Il serait aussi et surtout, question de faire ressortir des recommandations pouvant permettre éventuellement à une commune d'améliorer les performances dans tout effort de revitalisation d'un tissu urbain ancien dans une région semi aride et en concordance avec les principes du développement durable. D'ores et déjà on pensait que ce genre d'intervention des communes se situerait à l'intersection des secteurs du développement durable suivants : **société-économie-environnement**

Société : Intégration, mixité et solidarité sociale, participation, attractivité et réponse aux besoins réels, identité au lieu, mixité des affectations, sécurité et santé, niveau de confort

Economie : Situation, développement local, substance construite, coûts et cycles de vie, financement, performances économiques et coûts externes, exploitation et entretien, rénovation

Environnement : Disponibilité et impacts environnementaux des matériaux, besoins en énergie, sources d'énergie, occupation du sol et gestion des eaux, mobilité, déchets

Il est important de noter que la présente étude tenterait de prendre en considération des particularités contextuelles (politiques, géographiques, socio-économiques, historiques, culturelles,...) qui s'avèrent être des éléments fondamentaux dans toute approche qui prendrait comme objet d'étude le développement durable . Ce qui implique intrinsèquement la nécessité d'adapter l'approche de façon à répondre au mieux aux spécificités et aux besoins réels de chaque région et de chaque commune.

Notre démarche dans la présente étude va traiter des axes suivants sans perdre de vue le fait qu'elle serait limitée aux seuls volets architecture et urbanisme.

Approche théorique : Un effort d'investigation sur un certain nombre de travaux théoriques concernant la notion de revitalisation des sites historiques et d'autres sur la grande question du développement durable a été consenti tout au long de cette étude. Des définitions et des notions fondamentales concernant la quasi-totalité des aspects en relation directe ou indirecte avec la présente thématique seraient présentées. On note déjà le peu de travaux disponibles dans la

littérature scientifique ayant comme objet d'étude des sites en climats semi arides et encore moins qui traitent de la question du développement durable dans ces régions.

Une large recherche théorique serait orientée particulièrement sur la question des critères et principes composant les différentes approches du développement durable dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Des modèles tels que les recommandations «*construction durable bâtiment, 2004*», la méthode «*Albatros*» et celle développée par le projet européen «*HQE²R*», seraient donc étudiés afin d'en déduire une série de critères d'évaluation à laquelle on compte soumettre différents aspects architecturaux et urbanistiques de la présente étude.

Un certain nombre de documents obtenus des différents organismes et institutions concernés directement ou indirectement par la gestion de la déchra de Ménâa seraient utilisées comme une précieuse source d'information concernant cette dernière.

Approche pratique ou opératoire : dans notre Méthodologie d'investigation appliquée pour le cas de cette étude, différents techniques pratiques seraient utilisées afin de restituer une réalité souvent complexe de la déchra de Ménâa. Ainsi, en accord avec les hypothèses de travail formulées , un travail d'investigation sur terrain serait accompli. Cette partie du travail serait faite selon plusieurs axes d'investigations et d'une manière complémentaire entre un axe et un autre. L'objectif principal serait donc de restituer la réalité et le vécu de la déchra de Ménâa ainsi que les différents paramètres .Les aspects architecturaux et urbanistiques géant cette réalité nous permettront d'appréhender les formes de manifestations d'éventuels actes de revitalisation selon des critères de développement durable dans cette région semi aride.

En résumé les étapes d'investigation sont les suivantes :

1- Photos, enregistrements vidéo, plans et documents divers se rapportant à la réalité et au vécu architecturaux et urbanistiques (façades, rues, ruelles, ouvertures, toitures, VRD,...). Repérage des formes de manifestations du phénomène de revitalisation et de développement durable.

2 - Enquête psychosociologique afin de restituer la dimension économique, socioculturelle et symbolique de la pratique quotidienne de l'espace de la déchra. D'ou l'appréhension des interrelations entre l'espace et le vécu de la déchra à travers les diverses activités de la population.

3- Entretiens avec des personnalités, des responsables d'organismes ou d'institutions locaux ou régionaux et des personnes ordinaires impliquées à différents niveaux dans la gestion et le vécu de la déchra

INTRODUCTION

Rappeler les tendances majeures de l'urbanisation au niveau mondial puisque construire la ville du 21^{ème} siècle est notre défi majeur : la ville, qui subit les affres d'une croissance urbaine inconnue jusqu'à alors, est devenu le centre des bouleversements qui secouent aussi bien les pays du Sud que ceux du Nord.

Entre 1950 et 2000, le nombre de personnes vivant en ville est passé de 750 millions à 2,86 milliards ! Près de 75% de la population mondiale sera urbaine à la fin du 21^{ème} siècle. L'Afrique présentera, d'ici à 2020, les pourcentages d'accroissement d'urbanisation les plus élevés au monde avec ceux de l'Asie : les politiques urbaines seront donc sur ces deux continents très influencées par les phénomènes liées aux migrations, à la globalisation économique, sociale et culturelle qui influent sur la pauvreté urbaine, la cohésion sociale ou la ségrégation spatiale".³

La formulation de nouvelles alternatives pour le présent et le futur de notre environnement bâti et naturel est nécessaire : les défis de notre planète urbanisée sont très importants, et complexes, en particulier au regard de la dégradation accélérée des conditions de vie dans certaines zones urbaines, conséquence de catastrophes naturelles, de guerres ou de planifications urbaines à court terme...

Dans ce cadre, l'éducation au développement durable des villes et des territoires contribue à l'équilibre vital entre zones rurales et zones urbaines et à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'intégration sociale des groupes les plus vulnérables.

*"Il faut créer les conditions matérielles, spatiales, architecturales d'un espace qui rendent possibles les relations entre les habitants de la cité. Relation : ce terme ne renvoie pas seulement à la mixité d'un espace, mais à la possibilité d'un lien entre ces espaces, entre ces lieux, entre ces pôles... La tâche commune de l'urbaniste, de l'architecte et du politique est la même : rendre possible des rythmes urbains, donner forme à la ville en tant que condition de possibilité de relations démocratiques. Autrement il ne restera que l'informe, la non-ville"*⁴

³ Brigitte Colin des quartiers historiques pour tous une approche sociale et humaine pour tous. P.16

⁴ Brigitte Colin des quartiers historiques pour tous une approche sociale et humaine pour tous. P.2

Nul doute qu'aujourd'hui dans des endroits aussi anciens que la déchra, la richesse ne se mesure plus par l'importance de l'édifice ou des techniques qui ont aidé à sa réalisation, mais bien par les activités sociales qui se déroulaient dans ses différents espaces, c'est-à-dire, des relations homme/homme et homme/espace. Voici donc l'idée forte de la présente thématique conjuguée bien sûr à une approche de développement durable dans ces régions semi arides. La notion de revitalisation de ce type d'endroit se révèle à nous comme l'ultime remède à la réalité du site.

La présente thématique prendrait donc comme sujet d'étude la revitalisation d'une déchra dans une région semi aride dans un contexte de développement durable. Les différentes définitions et notions de base en relation avec la thématique du sujet d'étude sont ici présentées. On note que vu la grande quantité de littérature disponible sur ces concepts, la présentation serait limitée à des informations et connaissances pour la plupart connues pour être d'un usage courant dans le milieu des spécialistes du domaine de développement durable ou celui des opérations de sauvegarde sur sites historiques.

I- 1. TYPES DE MEDINAS

De par sa configuration la déchra de Ménaa présente de grandes similitudes avec les médinas. Comme médinas que l'on peut rencontrer dans le monde arabo-musulman, on peut citer essentiellement les types suivants :

- **Type A** : Où l'organisation est faite de sorte que l'élément central est matérialisé par le commerce et l'artisanat, autour duquel s'étalent les résidences et les mosquées et sont rejetées à la périphérie l'industrie et le cimetière.
- **Type B** : La Médina se présente comme une entité radioconcentrique s'organisant autour d'une mosquée, viennent ensuite les maisons d'habitations, puis le Souk. Quant au cimetière il est rejeté hors de la ville.
- **Type C** : Celui-ci est fait en sorte que le cœur reste le noyau artisanal, suivi de l'espace résidentiel qui est traversé par des artères économiques. Quant aux autres éléments, ils trouvent à la périphérie.

Quant à son organisation urbaine on remarque dans ce contexte les caractéristiques suivantes :

1. LA PRESERVATION DE L'INTIMITE :

Qui est un fait observé à plusieurs échelles allant de la maison au quartier, à la ville. Ce qui est visé par ce principe est la femme qui nécessite d'être protégée des yeux d'étrangers. Cette

condition a été réalisée par plusieurs façons allant d'une hiérarchie des rues à la clôture de la maison.

2. L'INTROVERSION :

Tout, en apparence, paraît fermé. On observe une vie très dynamique à l'intérieur de la ville clôturée par d'immenses remparts qui englobent une vie sociale des plus florissantes à l'intérieur. Les groupements de maisons paraissent complètement isolés les uns des autres, mais qui, en réalité communiquent entre elles grâce à un *Derb*. La maison elle-même qui paraît désertée avec ses facettes aveugles, est souvent le lieu d'une vie familiale des plus dynamiques.

3. LA CENTRALITE :

Le centre quant à lui réapparaît à plusieurs échelles de la Médina. Cette dernière d'ailleurs ne peut s'épanouir dans son organisation qu'autour d'un centre, qu'il soit religieux ou économique. Tout comme les groupements de maisons qui s'organisent autour du *Derb*. La maison, quant à elle, a le cœur battant dans "*Ouest-Ed-Dar*".

4. LA PRIMANTE DU FACTEUR ETHNIQUE (RELIGIEUX) :

Les populations médinoises ont toujours eu un penchant très prononcé pour l'aspect spirituel de la vie. L'on remarque que l'organisation et la conception de la Médina sont toujours faites en étroite dépendance des équipements religieux.

5. LA HIERARCHISATION DES RUES :

La classification obéit à une certaine hiérarchie, car plus la rue est large et bien éclairée elle est plus publique et plus sociable et plus elle est sombre et étroite, elle serait déserte et privée.

6. LA SEPARATION ENTRE COMMERCE ET RESIDENCE :

La séparation est souvent très nette entre les fonctions destinées pour activités commerciales et les espaces résidentiels. On fait la grande coupure entre ce qui est public et ce qui est privé.

On notera que beaucoup de ces aspects de la médina ou de la ville islamique que ce soit sur le plan architectural ou urbain, seront reprise avec quelque adaptation au niveau de la déchra.

III- 2.HABITAT TRADITIONNEL AURASSIEN

Fruit d'une symbiose ancestrale entre un site aux caprices nombreux et une profonde identité culturelle, le mode d'habiter dans les déchras aurassiennes est un des derniers témoignages, encore vécu, d'une organisation spatiale ancestrale. Toute la symbolique de la relation homme lieu de vie demeure encore présente dans toute sa diversité et son originalité. Cependant se heurtant aux exigences d'une ouverture récente sur le reste du pays, cette

structuration spatiale connaît aujourd'hui un déclin. La facilité d'échange a engendré un affaiblissement du pouvoir traditionnel, une déstabilisation, voire une rupture au sein de la société aurassienne. L'espace de la civilisation occidentale vient se greffer sur une société à la recherche de modèle.

Prise entre le désir de changement et la résistance aux mutations, la société aurassienne s'adapte. L'habitat est un des lieux particulièrement intéressants de cette évolution.

Vieille citadelle berbère, l'Aurès a l'originalité d'une position de transit, formant une barrière naturelle entre les hauts plateaux constantinois et le Sahara, sur laquelle viennent buter tous les nuages qui arrivent du nord. « Ce massif imposant surgi entre le Sahara et les Sbakhs, les voyageurs le découvrent de loin, le considèrent toujours avec une religieuse curiosité, comme le mur derrière lequel il se passe quelque chose » (2)⁵. Longtemps préservé des agressions externes, il renferme d'innombrables agglomérations qui « sont tellement rapprochées qu'elles semblent faire la chaîne; c'est une guirlande de villages, lesquels avec leur position et leur tour de mosquée, font penser aux acropoles de Grèce et de Sicile » (3). Dans cet ensemble en peut distinguer plusieurs types et modèles d'habitat selon l'utilisation qui est faite des ressources et des caractéristiques physiques du milieu dans lequel il s'inscrit:

- « Un habitat dispersé, avec une profusion de *mechta*, habitat « aéré » qui s'inscrit dans les immenses étendues des hautes plaines constantinoises et recouvre tout le piémont nord de l'Aurès".
- Un habitat groupé, plus structuré et plus dense, situé souvent sur des crêtes ou en fond de vallée; ce sont les *déchra* du massif de l'Aurès
- Un habitat qui donne les prémisses d'une typologie saharienne sans en subir les contraintes, l'habitat du piémont sud. Il se définit par un groupement de fractions autour d'une cour (*batha*) traditionnellement lieu de rencontre et espace commun doté d'un point d'eau. Les agglomérations se rattachent souvent, dans ce cas, aux palmeraies, s'y abritant des variations climatiques comme des agressions extérieures. »⁶

I- 2.1. LA DECHRA OU VILLAGE AURASSIEN

Par définition, en Algérie, un *VILLAGE* est composé d'un ensemble d'habitants vivant dans

⁵ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.271

⁶ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.272

une région déterminée. Une *DECHRA* c'est plus un regroupement de maisons que séparaient seulement les cours et les jardins mais formant une unité de voisinage ce qui la diffère complètement d'une *MECHTA* dont les maisons sont clairement plus sur un endroit donné. On notera surtout que le nombre de maisons ou d'habitants importe peu dans le sens où plusieurs *MECHTAS* ne font pas une *DECHRA* et que deux ou trois *DECHRAS* ne forment jamais un *VILLAGE*. C'est plus la densité et la disposition des maisons sur le sol qui règle.

I-2.2. LA DECHRA DANS LES AURES

En franchissant le col de Guerza (1 700 M), le visiteur venu du dehors, a l'impression de franchir un seuil, on entre dans « l'intimité » des Chaouias, habitants séculaires de ces montagnes. L'habitation Chaouia est une organisation totalement montagnarde qui se structure en déroulant une suite de déchras intercalées parfois d'un habitat troglodyte semi enterré, le tout parfaitement intégré à la topographie. Les déchras de la Vallée de l'Oued Abdi semblent sortir de la roche pour faire corps avec elle. Un même aménagement confère un air de parenté à toute la vallée. Les zones habitées sont essentiellement implantées sur la rive gauche de l'Oued, toujours en position dominante par rapport aux terrasses de cultures.

Ces déchras sont organisées par une société agraire qui, installée et adaptée au site depuis une longue période, a acquis une sorte d'équilibre, une forme de pérennité. L'unité que l'on retrouve dans l'habitat est engendrée par l'unité, sur un même fond culturel, d'économies montagnardes longtemps autarciques, qui contraignaient à une exploitation intégrale de toute la vallée, aussi bien du sol que de la végétation (céréales et vergers).

Présentes partout, les terrasses sont régulièrement entretenues par les familles. Une même sélection arborée se retrouve à travers toute la vallée, avec des différences liées à des contraintes climatiques ponctuelles: c'est le cas de Ménâa, verger de moyenne vallée pour lequel l'essentiel de l'exploitation est la culture de l'abricot. Le noyer est présent dans la haute vallée. La basse vallée, de climat déjà subsaharien, intègre le palmier dattier. Les terres sont irriguées, par simple gravitation et à travers un réseau de seguia, à partir de résurgences de nappes phréatiques (ou de puits) et plus rarement de l'oued.

Dans cette vallée isolée, les techniques sont peu développées et la domination de l'homme sur son environnement est limitée. Le climat reste un agent déterminant des forces génératrices de formes. Les agglomérations utilisent les pitons et les crêtes, répondant ainsi à l'ancestral besoin de protection du groupe. La composition du tissu est essentiellement minérale. Les déchras très

denses et très structurées forment un ensemble homogène. La circulation y est organisée comme dans une entité semi privée. L'enceinte qui entoure les déchra, comme c'est le cas à Ménâa, sert de filtre entre l'espace public et l'espace introverti des habitants. Le tissu n'est pas centralisé. Le lieu du culte est situé au plus haut point de la déchra. Quant à la djemaa, elle prend place à l'extérieur du tissu.

La densité de ce tissu est liée au besoin de réajustement des variations successives des températures. Le découpage du groupe et le découpage social se moulent sur les unités de relief. Les déchras elles mêmes correspondent souvent à un groupe précis.

Parfois une maison est composée de plusieurs logements accolés, de formes irrégulières, bien Souvent rectangulaires. L'ensemble dessine un fer à cheval et chaque unité comprend une cour. En dehors de ces regroupements généraux, l'habitat peut inclure des unités à caractères spécifiques: Nara, village important près de Ménâa, est située dans une plaine cernée de montagnes. L'organisation spatiale est là encore singulière, fruit d'un compromis entre l'organisation spatiale d'une maison de moyenne vallée et celle de la haute montagne. Les maisons sont bâties autour d'une cour centrale bien abritée.

En dehors de la vallée, les groupements situés dans des zones montagneuses très accidentées, sont caractérisés, comme sur le piémont nord par exemple, par un habitat dispersé. Les constructions individuelles se trouvent à la périphérie des parcelles. Les vergers ou cultures fruitières sont rares, en raison d'une pluviométrie faible. La majorité des habitations n'est occupée qu'aux moments des travaux liés à la céréaliculture: c'est le cas de Guerza, Tzouket, Melloudja...

La longévité de l'habitat dans la vallée de l'Oued Abdi est redevable aux techniques et aux matériaux utilisés, essentiellement à la pierre. Ce matériau limite les conséquences des insectes et du temps. Cependant dans la basse vallée, l'utilisation de la terre réduit la période de conservation du bâti et nécessite un plus grand entretien. Cette pérennité des constructions relève aussi du droit foncier et des coutumes réglementant l'héritage et le partage des terres agricoles et des habitations.

I-2.3. HABITAT DE LA VALEE OUED ABDI

Une hiérarchisation verticale

La spécificité de l'habitat dans chaque déchra est liée à son micro climat. On peut distinguer dans la vallée de l'Oued Abdi trois zones importantes :

- La haute vallée, avec des villages situés à plus de 1000 m, totalement construits en pierre sèche et en bois : cas de Theniet El Abed ou Guerza. Les maisons occupent les volumes les moins importants de toute la vallée, l'espace des animaux se confond souvent avec celui des hommes. Le climat rude à cette altitude, implique un tissu très dense et des volumes restreints afin de limiter les variations de température.
- La moyenne vallée est, par sa position charnière entre le nord et le sud, un lieu de transition, aussi bien à un niveau climatique qu'au niveau du bâti : ici la maison est construite sur deux niveaux en brique de terre, avec des soubassements en pierre (cas de Ménâa, de Chir ...).
- Dans la basse vallée, mais à plus de 200 m d'altitude, les villages sont construits à proximité de l'oued, l'habitat y est plus étalé, et l'utilisation de la brique en terre sèche uniquement s'intègre à un micro climat plus doux et moins pluvieux. Amentane est le premier village de cette basse vallée.

I-2.4. LA MAISON CHAOUI

Taddart : une unité sociale et économique:

Dans cette présentation de la maison Chaouia on s'appuiera plus particulièrement sur l'habitat à Ménâa. Comme dans tout l'Aurès, «*taddart*» ou la maison chaoui, est une unité sociale et économique. Elle abrite famille, réserves et animaux. L'organisation de l'espace domestique est de ce fait hiérarchisée. Une distribution des volumes entre les trois fonctions correspond souvent à une organisation tripartite en hauteur. Chacune de ces divisions porte un nom, a des formes et des fonctions propres et trouve un sens à l'intérieur du système symbolique. L'espace « homme » est le noyau autour duquel gravitent les espaces complémentaires, gravitation verticale bien souvent.

La maison a son élément essentiel (la partie utilisée par l'homme) au second niveau; au premier niveau, on trouve la bergerie avec parfois la remise pour le fourrage, le bois ... (partie humide). Au troisième niveau ce sont les pièces de « réserves » l'aelie (partie sèche, espace de séchage). Cette disposition apporte par ailleurs un confort thermique important.

La maison aurassienne, intégrant la topographie du site, est implantée perpendiculairement aux courbes de niveaux. Les irrégularités du terrain, les bancs rocheux sont harmonieusement utilisés comme soubassement.

Les matériaux locaux et la topographie du terrain créent alors une continuité de formes, de teintes et une uniformité d'aspect qui renforcent l'intégration de ces constructions vernaculaires au site.

Les terrassements préalables pour aplanir le site sont inexistantes: c'est l'intégration aux pentes qui constitue le dénivelé des maisons. Parfois, dans certaines déchra, l'un des murs est constitué par une paroi rocheuse, c'est un héritage d'habitat troglodytique souvent présent dans la région.

I-2.4.1. LES SEUILS, LES LIMITES, LES ESPACES INTERMEDIAIRES

L'ensemble du cadre bâti d'une déchra a un seuil commun, l'entrée de la déchra: porte d'entrée ouverte dans un rempart (ex. de Ménâa) ou simple placette où aboutit la piste (cas le plus répandu), limite qui détermine la rupture du groupe avec les autres populations de la vallée. Cette forme d'isolement définit le groupe de chaque déchra comme *ensemble intime*. Les maisons n'ont alors pas recours aux systèmes significatifs de filtres et de hiérarchisation de l'espace, du public vers le privé. Cette hiérarchisation se réduit dans notre habitat à une structuration du semi public vers le privé. Architecturalement, cela s'exprime par des portes d'entrée souvent ouvertes et des espaces intermédiaires à valeur *médiatrice plus* que sélectrice.

L'accès d'une habitation est soumis à trois marques de transition entre le groupe et la famille: la porte, le seuil, *la skiffa (Tasquift)*.

I-2.4.2. EL BAB (LA PORTE)

« Aucune maison n'avait besoin de portes

Puisque les visages s'ouvraient dans les visages

Et les voisins épars, simplement voisinaien

La nuit n'existait pas puisque l'on y dormait » (Anna Gréki)⁷

Un dédoublement d'accès à la maison existe. Les animaux pénètrent par une petite porte basse, de matériau et de qualité moindres que la porte réservée aux hommes. Elle se limite souvent à un assemblage de bois peu travaillé. Le seuil de cette porte est inférieur, étant situé sur la partie la plus en contre-pente. L'homme entre dans la maison par une porte faite en bois de cèdre, finement travaillée et rehaussée par des amulettes protectrices. Cet élément étonne souvent par ses dimensions: soit un petit percement qui oblige à se courber, soit, à l'opposé, une immense

⁷ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.276

porte de deux mètres sur deux mètres dix, à grands battants. Signe de rang social ou d'évolution ? En fait la combinaison des deux: les petits percements donnent souvent sur un seul espace, polyvalent formant l'ensemble de la maison, c'est le noyau de base qui représente le point de départ dans l'évolution à travers le temps de la maison chaoui. Actuellement, cette forme d'habitat s'accorde souvent à des occupants aux revenus très modestes. Les différentes manifestations dans l'évolution de l'habitat passent par un agrandissement des portes pour plus de confort et de lumière.

I-2.4.3. EL ATAB (LE SEUIL)

Le seuil est toujours marqué par une surélévation allant de la simple marche de 20 cm à un escalier en pas d'âne. Cette différenciation de niveau relève du système symbolique mais crée aussi, et dès l'origine, une protection pragmatique vis à vis des eaux pluviales. Les maisons étant édifiées perpendiculairement à la pente, l'entrée n'est possible qu'en corrigeant le dénivelé par un remblai, des pas d'âne ou encore par des escaliers.

Quand dans certaines habitations, les hommes et les animaux pénètrent dans la maison par une seule porte, la hiérarchisation de la circulation s'effectue juste après le franchissement du seuil et la bergerie s'ouvre directement sur *tasquift*

I-2.4.4. TASQUIFT (SKIFFA OU CHICANE)

On a toujours défini la *skiffa* comme un espace filtre, un espace de transition. *Tasquift* dans la vallée de l'oued Abdi est un espace médiateur. Elle sélectionne et médiatise les relations. C'est un espace et non pas simplement un passage. Aménagée et couverte, la *skiffa*, oppose sa composition à deux espaces ouverts et non aménagés :l'extérieur et la cour.

Cette hiérarchie entre la zone claire et zone obscure crée l'intimité de *tasquift*. Le rôle de *tasquift*, par comparaison aux chicanes de médinas ou de la cité du Mzab, est plus médiateur. La position de la porte d'entrée, son ouverture en permanence, la relation visuelle directe que l'on a de la cour lorsqu'on est sur le pas de la porte, révèle une approche de l'intimité différente. Nous avons rarement rencontré des plans d'habitation avec des chicanes en « S ». Lorsque c'est le cas, il s'agit alors de maisons en périphérie du noyau le plus ancien de la *déchra*, donc beaucoup plus récentes. La loi de la réciprocité est de rigueur dans cette société. La notion de groupe pris dans sa structure sociale implique d'abord une intimité du groupe passant par un respect mutuel, l'intimité familiale vient ensuite. Tous les membres sont concernés; lorsqu'on

passé dans la rue, même si on ne regarde rien, on voit tout. Les enfants déambulent d'une *skiffa* à l'autre, les femmes se retrouvent dans la *skiffa* le temps d'une nouvelle.

I-2.4.5. LA COUR ET GHORFAT N'ILIMA

Le noyau de la maison est formé de *ghorfat n'ilma* et de la cour. La maison abrite généralement une famille au sens large du terme: la cour malgré cela n'est pas lieu de regroupement, on se retrouve soit dans *taskift*, soit dans *ghorfat n'ilima*. Les dimensions variables et surtout restreintes des cours, attestent du peu d'importance du lieu comparativement aux maisons avec cour ou patio. C'est souvent un lieu de passage mais surtout un puits de lumière. Lorsque la cour est importante, elle cumule plusieurs fonctions:

« de nombreuses habitations Chaouia ont une cour rectangulaire de dimensions variables et à ciel ouvert(...) quelques fois une partie de la cour est affectée à divers usages. C'est là que durant l'été, les femmes installent leur *kânoun*, font la cuisine, suspendent l'outre pleine d'eau, et si la maison ne comporte pas de bergerie, parquent les bêtes, entreposent le fumier et entassent le bois ». ⁸ On élève alors des murets pour isoler les différentes fonctions. Les maisons avec grande cour sont des cas particuliers, compensent par là l'absence d'autres espaces spécifiques (bergerie, terrasse accessible, *tasquift*). La fréquence des cours dépend en fait du lieu d'implantation des villages.

Centre symbolique et fonctionnelle de la maison, *ghorfat n'ilma* est par excellence l'espace de l'homme. Salle commune présente dans d'autres architectures vernaculaires, *ghorfat n'ilma* par sa composition et sa structuration de l'espace organise l'ensemble de la maison. Lieu principal de vie sociale et économique, cet espace se définit comme le plus grand volume de la maison, toujours isolé et limité verticalement par les réserves. La polyvalence du lieu s'exprime par une projection au sol de toutes les activités quotidiennes; en effet, la division en espaces fonctionnels ne s'obtient pas par un cloisonnement vertical (mur) mais par un aménagement du sol à l'aide de simples surélévations (de 15 à 25 cm) et de banquettes construites. A chaque aménagement correspond une fonction, toutes les pratiques journalières de réunion, de cuisson, de tissage sont représentées. La seule qui n'est pas systématiquement définie est celle du sommeil. La literie, composée de nattes, de tapis et de couvertures tissées par la famille, est rangée contre un mur ou sur le seul lit de la pièce qui peut être construit (*sedda ou*) suspendu.

⁸ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.277

Le cœur de *ghorfat n'ilma* est le coin du feu. Il rythme les étapes de la journée par le rassemblement périodique de la famille autour du foyer et le temps que passent les femmes pour la cuisson des galettes et des repas. L'emplacement du métier à tisser est marqué par une banquette construite le long d'un mur, face à la porte en général. Un coin, souvent le plus obscur de la pièce, est attribué aux réserves journalières mais aucun élément architectural ne matérialise cet espace. Des outres d'eau (*guerba*) et de lait sont suspendues, entre les poteries et les autres ustensiles. L'aménagement des murs est le complément de l'aménagement du sol, puisque niches, décrochements, morceaux de bois fixés entre deux briques de terre ou deux pierres complètement, à la verticale, l'utilisation du plan horizontal. Le centre de la pièce joue un rôle de centre social. La famille se réunit et reçoit dans cet espace.

I-2.5. TECHNIQUE ET ART DE BATIR TRADITIONNELS DANS L'AURES

Étroitement liée aux acquis et aux possibilités technologiques, l'architecture fait appel à la liberté de l'esprit humain. Bâtir est, comme le définit R. Wright, « le Processus créateur basé sur l'expérience et par conséquent opposé à l'intellectualisme de la composition et de la représentation »⁹. L'architecture traditionnelle aurassienne a été relativement peu conditionnée Par les matériaux et la maîtrise des techniques de mise en œuvre : taddart se voulant adaptée site et régulateur thermique, exprime des solutions architecturales adaptées aux contraintes physiques et au climat. C'est un équilibre permanent entre, d'une part, la détermination spatiale et la détermination technique d'autre part. Nous nous trouvons dans la situation où un lien naturel et évident semble exister entre le « style » et la « signification », la « forme » et le « contenu ».

Le style n'est pas ici fruit d'un effort pour créer une signification, comme c'est le cas pour les constructions actuelles, il est l'outil pour fixer la signification. Les formes ne sont pas idéologiques, définies par un langage préfabriqué. Elles apparaissent comme interprètes d'une symbolique. La mise en œuvre a permis de fixer sur le sol la signification. Elle concrétise ainsi un langage formel riche. L'acte de bâtir n'est pas restreint à un acte technique, il est la mise en forme d'une fonctionnalité.

A travers l'Aurès les matériaux de construction utilisés sont tous des matériaux locaux. La zone d'extraction est toujours à proximité. Ce sont, dans des proportions variables, terre, pierre et bois. Ils se répartissent souvent trois aires correspondant à une hiérarchie verticale des vallées. En

⁹ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.278

amont et à travers la haute vallée, la pierre sèche est le matériau qui domine. Les structures sont en bois; cèdre pour les pièces maîtresses de l'ossature et genévrier pour les poutrelles. La moyenne vallée voit un chevauchement des deux matériaux. Les soubassements des murs et les jonctions avec le sol sont en pierres non taillées : ce sont de gros blocs joints par un mortier et sur lesquelles viennent se poser des briques de terre et des joints horizontaux de bois, alternativement tous les quatre ou cinq rangs pour une distribution équilibrée des charges. La basse vallée reprend les modes de construction sahariens: les structures sont en bois de palmier et les murs en brique de terre séchée, toub.

Comme toute société primitive, la société aurassienne vit en autarcie, donc dans une économie sévère de pénurie. Il semble alors justifié que les matériaux locaux soient ceux utilisés en majorité.

Le choix technique est contraignant pour les formes, mais non déterminant dans l'organisation spatiale. Le système d'ossature et de reprise de charge par une floraison de piliers permet d'obtenir de grands volumes et de construire sur plusieurs niveaux. Les ouvertures sont petites et triangulaires. Dans ce pays chaud et sec la réverbération est très intense; la position d'une rangée d'ouvertures en haut des murs a plus ici un rôle de ventilation qu'un rôle « d'ouverture vers l'extérieur »(1).

Pour la construction d'une habitation, l'intervention d'un artisan est un fait rare. La touisa, ou construction collective, est l'apanage de ces sociétés. « Les maisons sont construites après les moissons par les propriétaires » (2).

I-2.6. CONSTRUCTIONS D'AUJOURD'HUI

« Mieux que tout autre fait de civilisation, la maison permet de repérer les liens essentiels, les plus intimes de la vie social,...».¹⁰Taddart à travers l'Aurès est le seul témoignage d'un passé qui se perd sous le poids du béton. Désormais le tissu vernaculaire s'estompe, se transforme sous la pression des nouveaux besoins. C'est l'aliénation d'un site jusque là fonctionnel, pour la conquête des bords de routes et des fonds de vallées.

La nouvelle maison est en béton, son organisation spatiale oscille entre un aménagement « moderne » et une utilisation « traditionnelle ». Si la cuisine est, dans les nouvelles maisons, systématiquement présente et aménagée, la cuisson se fait encore dans le foyer, pas sur la

¹⁰ Sarnia ADJALI HABITAT TRADITIONNEL DANS LES AURES Editions du CNRS p.279

gazinière pourtant installée La variété de nouvelles formes du bâti ne correspond plus à une intégration à l'éco système. Elle n'est en fait que modèle importé, mal dominé et peu confortable.

Emblème de l'évolution sociale, la maison en béton avec de grands garages, d'immenses balcons, une succession de pièces, une salle de bain, une cuisine... et des fers en attente pour son extension. Ce nouveau *taddart* fait son entrée dans l'Aurès en rupture avec tout modèle antérieur. En tout lieu, suivant un programme étatique ou dans le cadre de l'auto construction, c'est la ruée vers la route. Il faudrait pour rétablir le sens de la durée, de l'expression de l'histoire et du passé, explorer la modernité comme outil de sauvegarde, comme moyen d'évolution et non comme fin en soi.

Sur le terrain, c'est une immense explosion de toutes les déchras, explosion spatiale par un éclatement du tissu traditionnel, explosion générale qui s'exprime par l'éparpillement et la prolifération de petites taches composées de trois ou quatre maisons autoconstruites, récentes, en dur, jusque dans les vergers. Les Ouled Abdi abordent ainsi une nouvelle phase dans leurs organisations sociale et spatiale.

I-3. NOTIONS DE SAUVEGARDE DE SITES HISTORIQUES

L'intervention sur des sites anciens telle la déchra dans les villes aurassiennes serait soumise, sans trop de changement, aux mêmes principes de la sauvegarde des vieilles villes ou centre historiques dans des sites méditerranéens. La grande quantité de littérature disponible sur ce sujet nous révèle l'état très élaboré des théories et approches pratiques en usage dans le domaine de la sauvegarde de ce type sites architecturaux ou urbains. Pour le cas de la présente étude, site situé en régions semi arides, rien ne s'oppose à transposer beaucoup de ces méthodes et les voir appliquées, avec plus ou moins d'adaptation, dans la sauvegarde et la revitalisation de la déchra. La similitude entre l'environnement construit de la déchra et celui d'une vieille ville du nord algérien, réconforte encore plus cette approche de transposition de méthodes et techniques opératoires et leur applicabilité aux aspects architecturaux et urbanistiques d'un site semi aride.

On note aussi les multiples empreints en termes de théories, méthodologies et techniques d'approches pratiques, au domaine bien élaboré de la sauvegarde et la préservation du patrimoine. La déchra, n'est-elle pas, à une différence près, avec ce qu'elle recèle de particularités architecturales et urbaines, un patrimoine à sauvegarder et à protéger ? La réponse est oui.

D'ailleurs le terme *PATRIMOINE* est présenté dans les dictionnaires comme suit : *(n.m) (lat. patrimonium : de pater, père) Bien qui vient du père ou de la mère. Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme héritage transmis par les ancêtres. (Petit Larousse en couleur).*

A visiter la déchra de Ménâa, rien de son architecture et de son urbanisme n'échappe ou presque à cette définition.

« *Le terme patrimoine évoque trop souvent les seuls prémices de l'architecture que sont les châteaux, palais ou cathédrales. Il apparaît maintenant indispensable de le redéfinir en appréciant l'intérêt d'un édifice glorieux ou modeste à l'arme de l'importance symbolique et affective que lui accorde la communauté qui le revendique. Car aussi belle soit-elle, toute coquille perd de son sens quand elle se trouve isolée de son contexte et privée des tissus relationnels vivants qui l'animent.* »¹¹

Ceci pour ainsi dire, que le patrimoine représente la mémoire vivante d'un peuple. Plus il est riche et varié, plus nous nous en aurons des données sur l'histoire de ce peuple.

Notre regard vis-à-vis du patrimoine a toujours été mitigé pour la simple raison que pour longtemps la notion de "*Patrimoine*" a été souvent associée à tout ce qui est ancien, dépassé et démodé. Dans ce même contexte, on omet souvent de parler *d'architecture traditionnelle*, et quand on en parle c'est par opposition à *l'architecture moderne*. Cela prendrait parfois l'idée que ça va à l'encontre de tout développement en oubliant que rien n'est venu du néant et que tout a sa racine dans le passé.

I-3.1. ASPECT THEORIQUE DE L'EVOLUTION DU CONCEPT DE SITES ANCIENS OU HISTORIQUES

La "*Patrimonialisation*" de l'espace bâti ne résulte pas seulement d'une logique géographique d'exportation. Elle n'a été rendue possible que grâce à l'extension du champ d'application de ce concept, d'un point de vue typologique comme d'un point de vue chronologique le patrimoine bâti, à l'origine limité à la catégorie du monument au (*Palais Cathédrales, Grands Ouvrages d'Art...*) et valorisant l'espace du politique, du religieux ou de la technique, il s'étend avec le temps d'abord à des objets architecturaux plus divers (*espaces de production, espaces domestiques ...*). De plus, il s'affranchit de l'échelle de l'objet construit pour concerner des objets de petite taille, généralement classés dans le registre du décoratif

¹¹ Mallet Stevens œuvres complètes Edition centre Pompidou p.122

(une frise, une moulure..) pour ensuite s'étendre à des ensembles bâtis composants des quartiers, voire une ville toute entière.

Les objets constitutifs de ce patrimoine ne sont d'ailleurs pas nécessairement nommés, voire occultés au profit de la notion plus large de paysage urbain. Si la valeur d'un objet patrimonial tend à s'accroître avec son éloignement par rapport à l'époque actuelle, ce processus résulte également des préoccupations et des modes de la société qui le produit, et la question de la *patrimonialisation* d'un objet n'est pas sans reproduire certains débats sociaux. Les antiquités Sumériennes et Egyptiennes restent en-deçà de l'antiquité Gréco-romaine dans le domaine de la valeur patrimoniale dans la mesure où elles ne portent pas les valeurs identitaires.

Si l'ancienneté d'un bâtiment est un critère nécessaire pour produire un objet patrimonial, elle n'est pas suffisante en soi, comme en témoigne encore aujourd'hui le désintéressement vis-à-vis de témoignage matériel de certains monuments du passé (*ex : l'art Byzantin*).

Une autre condition, véritablement déterminante, est la qualité du message attribué au vestige du passé et la profondeur de la connotation qu'il portait. Message ou symbolique inventés par les hommes du présent et qui généralement cherchent à répondre par leurs biais à un certain nombre de questions que soulèvent la société dans son présent et son devenir.

Dans cette optique, un édifice acquiert généralement une valeur considérée comme un signe représentatif d'un état de perfection et /ou d'un moment fondateur de cette société. Il devient quasiment un symbole. Cet état est lui-même issu d'un système de pensée ou d'un sentiment collectif situé à son tour à la croisée de plusieurs événements le plus souvent portés par des hommes prestigieux. C'est le cas d'ailleurs du *Parthénon d'Athènes, Périclès, Versailles, Louis XIV*.

De ce point de vue, le genre architectural, rappelle le genre pictural. Il constitue une figure d'un système d'objets aux relations établies par un discours esthétique. Néanmoins, il s'en distingue car il est susceptible de porter d'autres valeurs. La structure architecturale témoigne de l'ingéniosité technique de l'homme et de sa capacité de dominer la nature. En outre, « *un bâtiment peut être rapporté à un événement historique ; il renvoie alors à un caractère essentiellement commémoratif* »¹² et n'a pas nécessairement de lien avec les précédentes catégories. Ainsi, l'objet valorisé d'un point de vue patrimonial devient presque

¹². J.F. AUGOYARD, « Médiation artistique urbaine, une matière sensible pour la culture; une épiphanie de l'ordinaire », Ecole d'architecture de Grenoble, 1998

systématiquement un modèle d'inspiration pour les concepteurs du temps présent. En ce sens, le patrimoine bâti, participe pleinement à la transformation sociale et économique et ne saurait être considéré comme une figure de résistance à la modernité.

Sous l'influence des Sciences sociales, la représentativité sociologique devient un nouvel élément producteur de valeur. Cette démarche permet d'étendre à une multitude de cultures, notamment orales, un système de valeur, jusqu'alors réservé aux grandes civilisations et participe à leur réhabilitation. Ses sciences sociales valorisent également les multiples formes de groupements sociaux.

La maison traditionnelle de la médina, en associant plusieurs référents, parfois même opposés, génère un certain particularisme et universalité : les maisons des médinas ou de vieille ville sont d'une part des témoignages de sociétés, uniques en leur genre, d'autre part une illustration du génie de tout homme qui inscrit ses traits culturels dans l'habitat. Ce développement du concept de patrimoine particulièrement au cours du 19^e siècle est intimement lié à l'élaboration de l'idée nationale. En Europe d'abord, dans tous les pays ensuite, les sites patrimoniaux ont comme mission de rappeler la grandeur du peuple qui les a bâtis, et dont la population actuelle doit être la digne descendante et par là d'affirmer cette identité sociale. Cette démarche est également en contradiction avec la dimension universelle de l'idée patrimoniale. L'invention récente de patrimoines régionaux ou locaux souligne la singularité culturelle attribuée aujourd'hui à certaines formes patrimoniales dont la mission est de célébrer d'abord la différence sur le plan culturel entre les hommes et non le fonds commun de l'humanité.

En résumé, on pourrait dire que les spécialités résolvent généralement cette contradiction en définissant toutes catégories d'objets patrimoniaux organisés entre eux selon un principe hiérarchique. Les plus importants appartiennent au patrimoine de l'humanité, d'autres aux patrimoines des Nations et d'autres encore aux patrimoines des cultures locales. Selon leur rang, ils sont inventoriés et gérés par des organismes spécifiques, internationaux, nationaux, régionaux.

I-3.2. APERÇU HISTORIQUE SUR L'ETUDE DU PATRIMOINE

De tous temps des personnes se sont préoccupées de leur passé architectural parmi ces personnes. *Vitruve, Gothe, Violet Le Duc, Camillo Site, John Ruskin et Patrick Ge* développement durables (*urbaniste qui s'opposait à toute démolition des quartiers anciens au nom du progrès*). En 1931 un premier congrès international (*Charte d'Athènes*) a été consacré à

la sauvegarde du patrimoine et qui a sollicité la conservation du monument en tant qu'individualité architecturale se distinguant de son entourage par sa forme et son style.

Les ensembles historiques étaient «*des documents de civilisations, médiévale et des chefs d'œuvre d'urbanisme nom moins beaux et précieux que divers bâtiments classés alors que monuments historiques*»¹³ Et ce n'est qu'en 1933 que les architectes et les urbanistes groupés dans le C.I.A.M , ont préconisé dans leur charte la sauvegarde d'édifices isolés et d'ensembles urbains. Cet élargissement du concept, rappelé en 1964 par la charte de Venise a une importance capitale car il inclut tout groupement dont la protection se justifie par ses qualités architecturales, urbanistiques et sociales.

De nombreux pays ont intensifié leurs efforts en vue de préserver et de pérenniser cet héritage culturel qui constitue parfois l'unique lien entre le passé et le présent. Cependant, la prise en considération de l'importance de la dimension culturelle à imposé de façon particulière la sauvegarde des noyaux historiques, considéré à juste titre comme des éléments indissociables de notre cadre de vie.

L'intérêt croissant que nous accordons à cette sauvegarde se renforce d'avantage par l'échec des villes modernes et l'uniformisation des modèles architecturaux contemporains.

Dans les pays arabes, l'évolution des idées de sauvegarde du patrimoine architectural s'est faite relativement tard par rapport à l'Europe. En effet intéressé par l'industrialisation, facteur clef pour le développement des villes, ils avaient hâte de rejoindre le cortège des civilisations industrialisées. A l'heure actuelle, la sauvegarde du patrimoine culturel algérien est devenue désormais l'une des préoccupations majeures du gouvernement. L'intérêt particulier qu'on porte à ce patrimoine est soutenu par le danger croissant de le voir disparaître.

Les prises de conscience s'expriment, les positions s'affirment mais les moyens de protection aussi bien juridiques que financiers restent très limités. La protection des biens culturels n'a été réellement considérée qu'à partir de 1967 par le premier texte juridique relatif aux fouilles archéologiques et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

La sauvegarde et la préservation du patrimoine dans notre pays n'est entreprise que par des interdictions de détérioration ou par un classement du monument ou parfois par une inscription dans un inventaire. Nous avons beaucoup à faire dans ce domaine et à chaque citoyen incombe une tâche bien déterminée dans cet effort de sauvegarde de notre patrimoine architectural ou

¹³ Frédéric Metrich Découverte d'Architectures Edition que sais-je ? p.28

autre. C'est par la dégradation que notre pays risque à jamais de perdre son héritage culturel et une partie de sa mémoire collective.

I-3.3. LES TENDANCES DE LA SAUVEGARDE DE LA VILLE HISTORIQUE

L'invention de la ville historique, en réaction surtout aux conséquences de la révolution industrielle sur l'urbanisation, a vu finalement se développer des tendances et des approches tout aussi différentes les unes des autres, vis-à-vis du concept de préservation du patrimoine architectural. On cite principalement quatre grandes positions auxquelles il faudra ajouter une cinquième un peu plus réticente vis-à-vis de la ville historique.

1^e TENDANCE :

Est celle de la conservation totale défendue par RUSKIN et MORRIS, pour qui la ville historique doit être traitée dans son ensemble comme un monument historique, avec les mêmes valeurs de piété et de respect. Victor HUGO a adopté également une attitude semblable mais avec un peu plus de nuances dans ses critiques contre les travaux d'HAUSSMANN pour la défense du vieux Paris.

2^e TENDANCE :

Plus originale, c'est une position didactique, représentée par Camillo SITTE, pour qui le rôle de la ville historique est de transmettre les secrets de l'esthétique urbaine et de révéler les règles de l'art urbain. Pour cela, il faut étudier son espace, en extraire ses règles esthétiques de composition et les appliquer à la ville moderne qui a perdu tout le sens de la beauté. Tel est le pari de Camillo SITTE. Un pari scientifique extrêmement moderne. Son entreprise fut suivie par les urbanistes Allemands (HENRICI, FISHER..) mais d'une manière trop fidèle, car ils plagiaient quasiment la ville médiévale, ses aménagements et sa composition. C'est surtout Raymond UNWIN qui a su élaborer des règles de composition pittoresque moderne applicables à la cité-jardin en retenant l'enseignement de Camillo SITTE. Sa grande leçon fut donc de montrer que l'étude morphologique des villes anciennes peut devenir pour l'urbaniste un véritable outil heuristique de découverte des procédés et des règles intemporels d'esthétique urbaine et de composition urbaine, applicables à la ville moderne et dont l'espace n'est plus conçu aujourd'hui que selon les critères techniques et fonctionnels.

Il ouvrait ainsi la voie à une véritable esthétique urbaine expérimentale. En raison de l'approbation jetée par le mouvement moderne sur la composition urbaine et sur la question

visuelle d'une façon générale, le projet de Camillo SITTE n'a pas eu le destin qu'il méritait. La composition urbaine est restée un savoir-faire urbanistique en crise, malgré le regain d'intérêt qu'elle commence à susciter de nos jours.

3^e TENDANCE :

Qu'on peut appeler muséale, est à l'origine des nombreux textes législatifs sur la protection des centres anciens. C'est la conservation muséographique de la ville historique, la transformation des centres historiques en musée avec les risques que cela comporte sur la consommation culturelle d'aujourd'hui et ses conséquences pour le patrimoine. Ch.BULS, bourgmestre de Bruxelles, fut un précurseur parmi d'autres de cette tendance qui connaîtra un succès certain dans son application.

4^e TENDANCE :

Est une attitude de synthèse et de dépassement de toutes les autres. On l'a appelée "*conservation intégrée*". Son principal théoricien fut G. GIOVANNONI et sa contribution à cette réflexion reste décisive. Il accorde à la fois une valeur d'usage et une valeur muséologique aux centres anciens. C'est pourquoi selon lui, il faut les conserver et les intégrer dans la planification urbaine. De plus, il entrevoit avec lucidité les transformations urbaines à venir dues à l'impact de l'extension des réseaux et au rôle croissant de la communication ainsi que le changement d'échelle des interventions, produisant l'éclatement de la morphologie traditionnelle de la ville, sa dissolution et sa dilution dans le territoire.

Mais dans ses propositions, il évite toute modélisation. Face à cette nouvelle situation, il suggère la recherche d'une synthèse des deux échelles d'intervention : *l'échelle territoriale*, et *l'échelle du quartier*. Quant aux anciens tissus, ils doivent être intégrés selon lui dans le procès de planification, en raison de leur valeur d'art et d'histoire et de leur valeur didactique, car ils peuvent jouer un rôle catalyseur essentiel pour l'invention de nouvelles formes urbaines.

On peut résumer sa doctrine dans trois points principaux :

1. Tout fragment de tissu ancien de valeur doit être conservé et intégré dans la planification urbaine.
2. Un monument ne doit pas être dissocié de son tissu environnant.
3. Une marge d'intervention sur les tissus anciens est tolérée, dans la mesure où elle en respecte l'échelle et l'esprit et qu'elle soit identifiable. Quant à la réhabilitation, elle doit surtout porter en cœur de l'îlot.

On mesure la difficulté d'application de ces propositions, mais aussi leur nouveauté et leur originalité dans le contexte des années 30. Elles anticipent et préfigurent sur bien des pratiques et des débats contemporains.

5^e TENDANCE :

Cette tendance a été soutenue par les *C.I.A.M.*, elle consiste purement et simplement dans la négation de la tendance muséale. Les *C.I.A.M.* ont refusé la notion de ville musée ou de ville historique. Le plan voisin de *LE CORBUSIER* (1925) comme la *Charte d'Athènes* (1933) sont clairs là-dessus. Ils annoncent les opérations de rénovation massive de l'après guerre. Toute confrontation entre histoire et projet est ici supprimée au nom de l'idéologie de la table rase.

On voit donc là à travers ces théories, différentes modalités de prise en compte de l'histoire et de son rapport avec le présent. A côté des positions de stricte conservation et de protection (*RUSKIN*, *VIOLLET-LE-DUC*, *MORRIS*) et des attitudes de négation de la ville historique, des positions originales comme celle de (*SITTE*, *BOITO*, *GIOVANNONI*) tentent de différentes façons, d'articuler des relations possibles entre patrimoine et création, entre histoire et modernité.

Le problème de la sauvegarde et de la préservation des monuments et sites historiques est posé d'une manière plus prononcée dans les circonstances suivantes :

- Guerres dévastatrices
- Catastrophes naturelles
- Actes de vandalisme et de destruction
- Dégradations dues à l'effet de temps et vieillissement naturel
- Ignorance de l'histoire et de sa propre culture

Les raisons de la sauvegarde sont principalement les suivantes :

- La sauvegarde de l'œuvre d'art ou d'architecture
- Le respect du témoignage historique de cette œuvre d'art ou d'architecture
- Eterniser la mémoire collective
- Ressusciter l'architecture locale
- Connaître son passé et le reconnaître
- Dynamiser le tourisme local
- Apprentissage de l'histoire

Les objets à préserver dans le contexte de la préservation du Patrimoine Mondial (7) de 1972, on a principalement trois grandes catégories d'objets :

○ *Les monuments historiques :*

Qui regroupent les immeubles bâtis ou non bâtis présentant un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie.

○ *Les sites historiques :*

Qui sont des ensembles d'immeubles urbains ou ruraux présentant un intérêt national.

○ *Les ensembles historiques :*

Les villes ou parties de villes ne sont pas expressément citées par la convention, mais sont impliquées dans les ensembles en tant que villes vivantes, et dans les sites historiques en tant que villes disparues représentées par leurs restes archéologiques.

I-3.4. OPERATIONS DE TRAITEMENT DU PATRIMOINE

Pour l'approche qui consiste à préserver et sauvegarder le patrimoine architectural, il est possible de procéder par presque toutes les opérations et outils de l'urbanisme moderne. Cette approche dans sa composante pratique et opérationnelle pourrait donc être conduite selon un ou plusieurs des opérations suivantes et qui menée conjointement avec d'autres programmes intéressent la collectivité, assure l'efficacité de l'opération ou de l'approche :

1. Conservation :

Qui est un ensemble d'activités destinées à sauvegarder, à maintenir et prolonger la permanence des objets culturels témoins des civilisations antérieures pour pouvoir les transmettre aux générations futures.

2. Restauration :

Qui est l'opération extrême de la conservation, elle se réalise physiquement sur un objet culturel considéré comme œuvre d'art.

3. Consolidation :

Qui est l'introduction d'éléments qui assurent la conservation de l'objet.

4. Réintégration :

Qui est la restitution in-situ des parties originales enlevées de l'objet pour en assurer sa conservation.

5. Réparation :

Qui est l'opération qui se réalise sur un objet de valeur culturelle ou objet utilitaire.

6. Intégration :

Qui est l'adjonction d'éléments neufs et clairement visibles pour assurer la conservation de l'objet.

7. Restructuration :

Qui est de doter l'objet d'une nouvelle structure afin de lui redonner plus de possibilités de conservation et de fonctionnement.

8. Revitalisation, Réanimation :

Qui s'appliquent surtout aux éléments architecturaux et urbains abandonnés, dépourvus d'âme, de vie ou d'activité. Il s'agit là plutôt d'une volonté qui se traduit par des opérations d'intégration apportant aussi de nouveaux éléments pour de nouvelles activités.

9. Réhabilitation :

Qui est une opération ou une intervention qui s'applique à tout objet avec une tendance à réparer et à remettre en état de fonctionnement.

10. Revalorisation :

Qui est une opération mise en application par le biais de différents éléments et ce, après détermination par une lecture historique critique des différentes valeurs historiques ou naturelles, dans le but de redonner à l'élément toute sa valeur.

11. Rénovation :

Qui est un ensemble d'opérations physiques qui s'effectuent par l'apport d'éléments neufs à la place d'éléments supprimés dans le but de conserver l'objet culturel.

12. Préservation :

Qui est une opération de protection d'un ensemble de constructions ou une partie de celles-ci contre les agents extérieurs afin d'empêcher leur détérioration ou dégradation.

Mais quand le tissu urbain en question représente une certaine richesse de point de vue symbolique et culturel, ou dans le cas où on a affaire carrément à un monument classé comme patrimoine, notre préoccupation devient de maintenir la durabilité et la stabilité de celui-ci pour garder la mémoire véhiculée à travers ses différentes parties.

I-3.5. LEGISLATION ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE EN ALGERIE

Il a fallu attendre les années 70 pour voir l'idée de la sauvegarde faire son chemin et prendre corps en commençant par la Casbah d'Alger. Ainsi on la classa en 1981 comme patrimoine national. Ce n'est qu'en 1992, que le bureau de comité du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. la classa définitivement dans la liste du Patrimoine Mondial.

On a alors mis au point plusieurs articles pour protéger tout héritage ancien qu'il soit objet ou demeure. Ces articles sont présentés dans ce qui suit :

Ordonnance n°67-281 du 20 Octobre 1967

Article 1 :

Tous les édifices présentant un intérêt national, soit pour leurs valeurs artistiques, historiques ou archéologiques, qu'ils soient propriétés privées ou publiques sont considérés comme appartenant à l'Etat. Ces édifices ou objets ne pourraient donc être démolis ou transformés sans l'accord des responsables de l'urbanisme et de l'habitat.

Article 19 : *Les monuments historiques* font partie intégrante du patrimoine national et sont placés sous la sauvegarde de l'Etat. Ils comprennent tous sites, monuments ou objets mobiliers appartenant à une période quelconque de l'histoire du pays et présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire de l'art ou de l'archéologique.

Article 20 : *Site historique*, est un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux présentant l'intérêt national défini à l'article 19. Il peut comprendre tout ou une partie de la ville, de village bâtis ou non bâtis y compris le sous-sol afférent à cette catégories.

Monument historique : Est un immeuble bâti ou non-bâti considéré en tout ou en partie, ainsi que le sous-sol y afférent ou un immeuble à destination, en tout ou en partie, présentant dans chaque cas, l'intérêt national défini à l'article 19 ci-dessus.

Article 73 : Tout propriétaire, affectataire ou dépositaire de site ou de monument historique mobilier classé, proposé pour le classement ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire, en est le gardien. Il a l'obligation de protéger et de conserver ce site ou monument.

I-4. LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'émergence du concept de développement durable a été longue. L'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement a fait son chemin.

Le terme «*développement durable*» est désormais connu d'un grand nombre de personnes, mais qu'en est-il de sa réelle compréhension et intégration dans le quotidien de chacun ? Chacune de nos activités les plus anodines et les plus banales qu'on puisse accomplir aurait sa propre incidence sur la durabilité ou la soutenabilité de notre milieu de vie. On peut d'ores et déjà dire que le chemin est encore long vers une société réellement durable et les améliorations possibles sont prometteuses (et nécessaires !). Il n'est donc pas inutile d'insister sur les fondements à la base du principe de développement durable.

I-4.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION

Il nous est apparu plus convenable de retracer un bref historique à travers quelques étapes significatives dans l'évolution de la «*pensée durable*» dans le monde. En voici quelques jalons majeurs :

- **1909** : émergence du concept de *géonomie* en Europe centrale.
- **1949** : le président des *États-Unis*, *Harry Truman*, dans son *discours sur l'état de l'Union*, popularise le mot «*développement*» en prônant une *politique d'aide aux pays sous-développés*, grâce à l'apport de la *connaissance technique des pays industrialisés*. Il affirme que «*tous les pays, y compris les États-Unis, bénéficieront largement d'un programme constructif pour une meilleure utilisation des ressources mondiales humaines et naturelles*».
- **1965** : l'UNESCO organise une conférence sur la *biosphère*. *Michel Batisse* crée des réserves où se pratique le vrai développement durable (programme international *Man & Biosphere MAB* précurseur du concept de développement durable)
- **1968** : création du *Club de Rome* regroupant quelques personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays respectifs et souhaitant que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance économique suite à la croissance effrénée des Trente Glorieuses.
- **1972** : le Club de Rome publie le rapport *The limits to growth* (*Les limites à la croissance*, traduit en français sous le titre *Halte à la croissance ?*, et également connu sous le nom de

rapport Meadows), rédigé à sa demande par une équipe de chercheurs du *Massachusetts Institute of Technology*. Ce premier rapport donne les résultats de simulations informatiques sur l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles, avec des projections jusqu'en 2100. Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du *XXI^e siècle* une chute brutale des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des énergies fossiles. Le modèle n'est cependant pas encore à ce stade sectorisé par régions comme il le sera ensuite. Selon certains, nombre de ses prévisions se sont révélées fausses. Au contraire, les auteurs eux-mêmes, dans leur mise à jour de 2004 intitulée *Limits to Growth. The 30-Year Update* (non traduite en français) démontrent que la réalité est relativement conforme à leurs prévisions de 1972.

De nombreux autres travaux critiques de certaines limites du système économique de l'époque sont publiés : citons entre autres *Nicholas Georgescu-Roegen* et sa comparaison entre systèmes économique et thermodynamique, l'économiste français Ignacy Sachs ou encore l'économiste britannique *E.F. Schumacher* qui prône des solutions plus locales et moins technologiques et technocratiques dans son livre *Small is beautiful*.

- **1972** (5 au 16 juin) : une conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm expose notamment l'éco-développement, les interactions entre écologie et économie, le développement des pays du Sud et du Nord. Il sera rétrospectivement qualifié de premier *Sommet de la Terre*. C'est un échec relatif, avec aucun compromis clair, mais la problématique semble dès lors posée : l'environnement apparaît comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures.

Dans le cas de l'Algérie, l'intérêt pour les problèmes de l'Environnement s'est manifesté par la participation à cette dernière sous l'égide: l'Environnement est un problème Planétaire; toute politique à long terme n'est envisageable que dans un contexte international

- **1980** : *L'Union internationale pour la conservation de la nature* publie un rapport intitulé *La stratégie mondiale pour la conservation* où apparaît pour la première fois la notion de *DEVELOPPEMENT DURABLE*, traduite de l'anglais « *sustainable development* ».
- **1987** : Commission mondiale de l'ONU pour l'environnement et le développement. Il apparaît ensuite une certaine controverse entre la volonté de développement *économique*

et la nécessité de protection de l'environnement. Ces deux préoccupations essentielles connaissent un rapprochement notable au cours des années '80. Ce dernier est concrétisé en 1987 par la commission mondiale pour l'environnement et le développement des nations unies qui consigne alors un rapport intitulé «*Notre futur commun*», appelé également rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission, rapport dans lequel est proposée la définition suivante du développement durable:

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* ».¹⁴

Cette formulation a dès lors servi de référence «*universelle*» dans les milieux professionnels concernés d'abord et auprès du grand public par la suite.

La définition de la commission mondiale est interprétée comme suit par le gouvernement Algérien :

«*Cette définition se fonde sur une orientation éthique et philosophique. La responsabilité par rapport à l'avenir, fondée sur l'équité entre générations et régions du monde, doit remplacer un droit global de disposer du futur. Car le développement durable présuppose de satisfaire les besoins fondamentaux de tous les êtres humains qui vivent maintenant et vivront dans le futur, et cela dans des conditions dignes et équitables. En ratifiant les documents de la Conférence de Rio, la communauté des nations, dont l'Algérie, a reconnu que ce principe de responsabilité face à l'avenir constitue une idée directrice obligatoire* »¹⁵. Sauf que cela c'est limité à un stade purement théorique

- **1992** (3 au 14 juin) : *deuxième sommet de la Terre*, à Rio de Janeiro. Consécration du terme "*DEVELOPPEMENT DURABLE*", le concept commence à être largement médiatisé devant le grand public. Adoption de la *convention de Rio* et naissance de l'*Agenda 21*. La définition Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles non renouvelables, sera modifiée par la définition des « *trois piliers* » qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le *progrès économique*, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

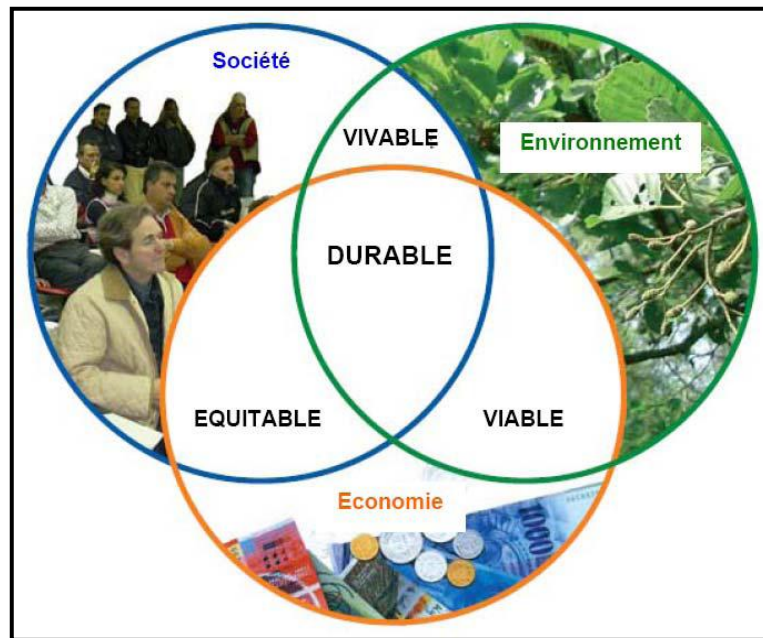
¹⁴ www.developpementdurable.com

¹⁵ harmonisation des schémas directeurs régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (sdraddt) rapport final p.6

«L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.»¹⁶

C'est également à Rio qu'est développée la conception tridimensionnelle du développement durable, qui englobe l'économie, la société et l'environnement.

Figure 1 Les 3 axes principaux du DÉVELOPPEMENT DURABLE et leurs zones de



Source : www.developpementdurable.com

- **1994** : publication de la *charte d'Aalborg* sur les villes durables, au niveau européen.
- **2001** : la déclaration universelle de l'*UNESCO* sur la *diversité culturelle* affirme pour la première fois que la *diversité culturelle* est «*gage d'un développement humain durable*».

¹⁶ Jean-Marc GUILLEMEA « Le défi majeur pour l'humanité du 21^{ème} siècle » p. 15

- **2002** (26 août au 4 septembre) : Sommet de Johannesburg : En septembre, plus de cent chefs d'État, plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG ratifient un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité en ce début de millénaire, les changements géopolitiques de cette dernière décennie ont conduit à une globalisation effective des affaires du monde. Le reflux des économies à planification centralisée, la fin de la guerre froide, les progrès de la démocratie, l'élévation du niveau d'instruction, les innovations technologiques qui permettent la circulation des idées, sont autant de faits marquants des années quatre vingt dix, augurant de nouvelles perspectives dans les relations internationales, particulièrement entre le Nord et le Sud. La levée des obstacles politiques traditionnels a favorisé la mondialisation dans tous les domaines. La révolution dans les télécommunications et l'informatique se manifeste par l'extension irréversible des technologies de l'information et leur omniprésence dans la vie des sociétés. La mondialisation des marchés des biens et des capitaux s'est accélérée avec la disparition des clivages politiques, et a pris son essor avec l'entrée en vigueur, en janvier 1995, du nouvel accord sur le commerce (*Organisation Mondiale du Commerce*). Elle impose de nouveaux défis à la stabilité des marchés financiers et à l'architecture financière internationale qui prévalait jusqu'alors. Ainsi, les nations se regroupent autour de textes et conventions, qu'elles ratifient dans leur majorité, en vue d'une gestion commune et harmonisée des affaires du monde, visant à un développement durable, où le bien-être des hommes et des femmes de la planète reste au centre des préoccupations générales.

Cette préoccupation est la même pour l'Algérie, où la notion de développement durable rime avec réduction de la pauvreté, participation et équité sociale, égalité entre les genres, sécurité alimentaire et durabilité de l'environnement.

- **2004** : Le 8 mai *Cités et Gouvernement Locaux Unis* approuve l'*Agenda 21 de la culture*, qui relie les principes du développement durable l'*Agenda 21* avec les politiques culturelles.
- **2005** : entrée en vigueur du *protocole de Kyōto* sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'*Union européenne*.
- **2005** : la conférence générale de l'UNESCO adopte la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* où la diversité culturelle est

réaffirmée comme «un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations».

- **2010** : Conférence de Cancún de 2010 sur le climat

I-4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE

Avec le bouleversement et les changements climatiques, en s'inscrivant résolument dans toutes les luttes et sous tous les rapports, l'Algérie a enfin pris conscience du phénomène. Ce dernier n'a aucune dimension géographique restreinte. Les mois et les années à venir seront ceux qui permettront de s'intégrer durablement dans ce processus. Le prochain grand rendez-vous verra la participation de l'Algérie au sommet mondial de Copenhague du 7 au 18 Décembre 2009 pour parler au nom du groupe Afrique. Cette conférence est liée au changement climatique dans le monde. Cet intérêt croissant de notre pays, ce repositionnement et ce redéploiement constituent un volet important dans ce processus du *développement durable* qu'il faut consolider par un débat interne. Dans ce même contexte notre pays qui préside la fondation des déserts du monde a reçu une distinction internationale pour les efforts consentis en la matière. Il se trouve que le représentant officiel de l'Algérie a été le porte-parole honoraire des Nations Unies pour l'année internationale des déserts et de la désertification.

La stratégie nationale du développement durable en Algérie est illustrée par le programme du gouvernement, issu du programme présidentiel, et se matérialise particulièrement à travers un plan stratégique, en l'occurrence le plan de relance économique 2001-2004 puis 2005-2009 qui y intègre les trois dimensions du développement durable: *sociale, économique et environnementale*.

Une stratégie nationale de l'environnement, établie par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (*MATE*) renforce la stratégie gouvernementale, avec son outil de mise en oeuvre : le plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (*PNAE-DÉVELOPPEMENT DURABLE*)¹⁷.

Le but général de la stratégie du développement durable algérienne consiste en la réponse à donner aux aspirations légitimes de la population algérienne en termes de relèvement du niveau de vie, d'emploi stable et de sécurité économique, en réunissant toutes les conditions à la mise en place d'un processus d'investissement et de création durable de richesses et d'emplois. Cette démarche n'a pas été possible plus tôt eu égard à la situation financière qui prévalait et

¹⁷ www.siteressources.worldbank.org

notamment le poids écrasant de la dette. La hausse récente du prix du pétrole, alliée à la mise en œuvre du programme de réformes, offre à l'Algérie une fenêtre d'opportunité exceptionnelle qu'il y a lieu d'exploiter, car elle permet, dans la situation actuelle, de disposer de moyens qui exigent d'être rapidement mobilisés pour procéder à des interventions immédiates et bien ciblées. Le gouvernement a de ce fait décidé de mettre en œuvre un programme d'investissement comme mécanisme d'appui à la relance. Ce dernier vise à impulser une plus grande dynamique à l'économie nationale à même de relancer le processus de développement durable amorcé.

I-4.2.1. ADHESION DE L'ALGERIE AUX TRAITES INTERNATIONAUX

Depuis l'indépendance, l'Algérie a ratifié une vingtaine de conventions et protocoles internationaux conclus dans le domaine de l'environnement et portant sur :

- la protection de la mer (10)
- la protection des ressources biologiques naturelles (9)
- la protection de l'atmosphère (5)
- la lutte contre la désertification
- le contrôle des déchets dangereux (1)

I-4.2. 2. PROJETS ET COOPERATION INTERNATIONALE

- Projet *PNUD*: renforcement des capacités nationales pour la protection de l'environnement
- Projet de coopération avec *GTZ-Allemagne* : gestion des déchets solides et rejets liquides.
- Projet avec le *Fonds Mondial pour l'Environnement*
- Mise en place d'un système de gestion de la pollution pétrolière
- Elaboration de stratégie et programme national sur la diversité biologique.
- Programme d'action pour la Méditerranée consacré à la pollution d'origine tellurique
- Projet avec le *METAP*
- Plan national d'action environnementale
- Gestion et planification des zones sensibles
- Projet avec la Banque Mondiale: contrôle de la pollution industrielle (Annaba)
- Projet avec le *Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)*: (développement durable du littoral algérien).

I-4.2. 3. ASSOCIATIONS

De nombreuses associations à caractère écologique mais peu de niveau national.

On peut citer:

- Association de Recherche sur le Climat et l'Environnement (*ARCE*)
- Association pour la Promotion de l'Efficacité et de la Qualité en Entreprise (*APEQUE*).

Il n'existe qu'une seule association d'envergure internationale, celle fondée par l'actuel Ministre de l'environnement : « Déserts du Monde ».

La plupart sont des associations à caractère local constituées de bénévoles et mobilisées sur les problèmes spécifiques de leurs régions. Elles manquent toutes de moyens financiers.

I-4.2.4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le secteur de l'environnement connaît actuellement des mutations à travers notamment le renforcement du cadre institutionnel et juridique. Sur le plan de la politique environnementale, le *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DÉVELOPPEMENT DURABLE)* fixent les différents programmes environnementaux du pays pour 2001-2010.

Ces politiques sont appuyées par le *Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP)* qui intervient notamment pour aider les entreprises industrielles à réduire ou à éliminer leurs pollutions et les unités de collecte, de traitement et de recyclage des déchets, ainsi que par la nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur payeur afin d'inciter à des comportements plus respectueux de l'environnement.

I-4.2. 5. REGLEMENTATION ET LEGISLATION

- Loi n°01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable.
- Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable.

- Loi n°04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable
- Ratification par l'Algérie du Protocole de Kyoto
- Entrée en application de la fiscalité écologique en janvier 2005. le montant de la taxe est de 24.000DA/tonne de déchets liés aux activités de soin des hôpitaux et cliniques et de 10 500 DA/tonne de déchets industriels dangereux stockés.

I-4.2.6. INSTITUTIONS ET ORGANISMES NATIONAUX

- Le Centre National des Technologies de Production plus Propres (*CNTPP*)
- L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable.
- L'Agence Nationale des Déchets.
- Le Conservatoire National des Formations à l'environnement
- Le Centre National de Développement des Ressources Biologiques
- Le Commissariat National du Littoral.
- Le Centre National des Technologies de Productions plus Propres.
- Le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable.

I-4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COMMUNES EN ALGERIE

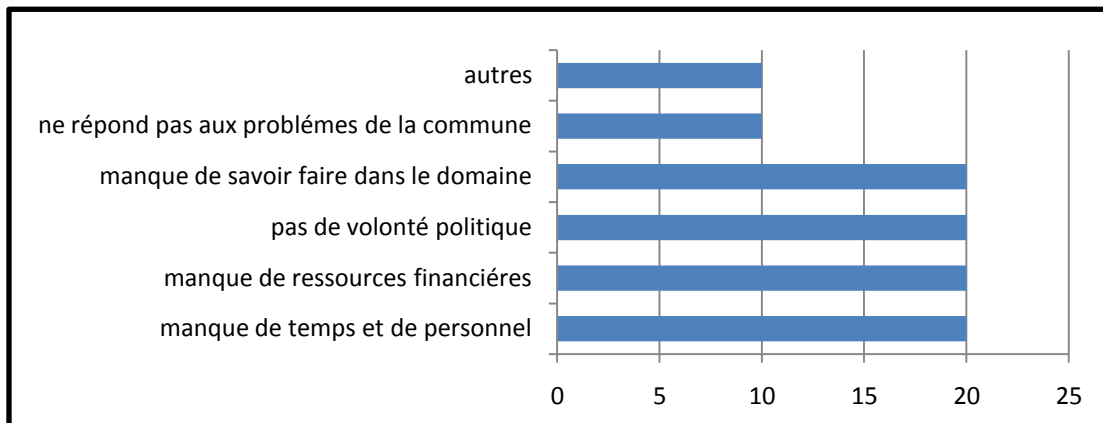
Le bref survol de la situation qui précède n'a évidemment pas la prétention de fournir une image complète de la thématique, mais il confirme une orientation politique à tous les niveaux de l'état en faveur d'une prise en considération sérieuse et d'une mise en application du concept de *DEVELOPPEMENT DURABLE* dans les activités des services publics.

L'observation de la réalité prouve que c'est précisément au niveau du passage des concepts et des idées aux actions concrètes que de grandes difficultés surgissent.

On constate que les démarches de développement durable sont implantées de façon aléatoire et très ponctuelle dans nos communes qui sont très peu impliquées dans des processus régionaux ou communaux. Pas de démarche du tout uniquement des programmes.

Pratiquement aucune des 1531 communes d'Algérie n'a entamé de démarche de type «*Agenda 21 local*». l'enquête n'a pas permis de caractériser ou d'en dégager des points communs. Par contre il a été possible d'identifier les principales raisons empêchant l'initiation d'un processus de Développement Durable, ce qu'illustre la figure suivante:

Graphe 1 : Raisons de l'absence de démarche du type *Agenda 21*.



source : Auteur mai 2010

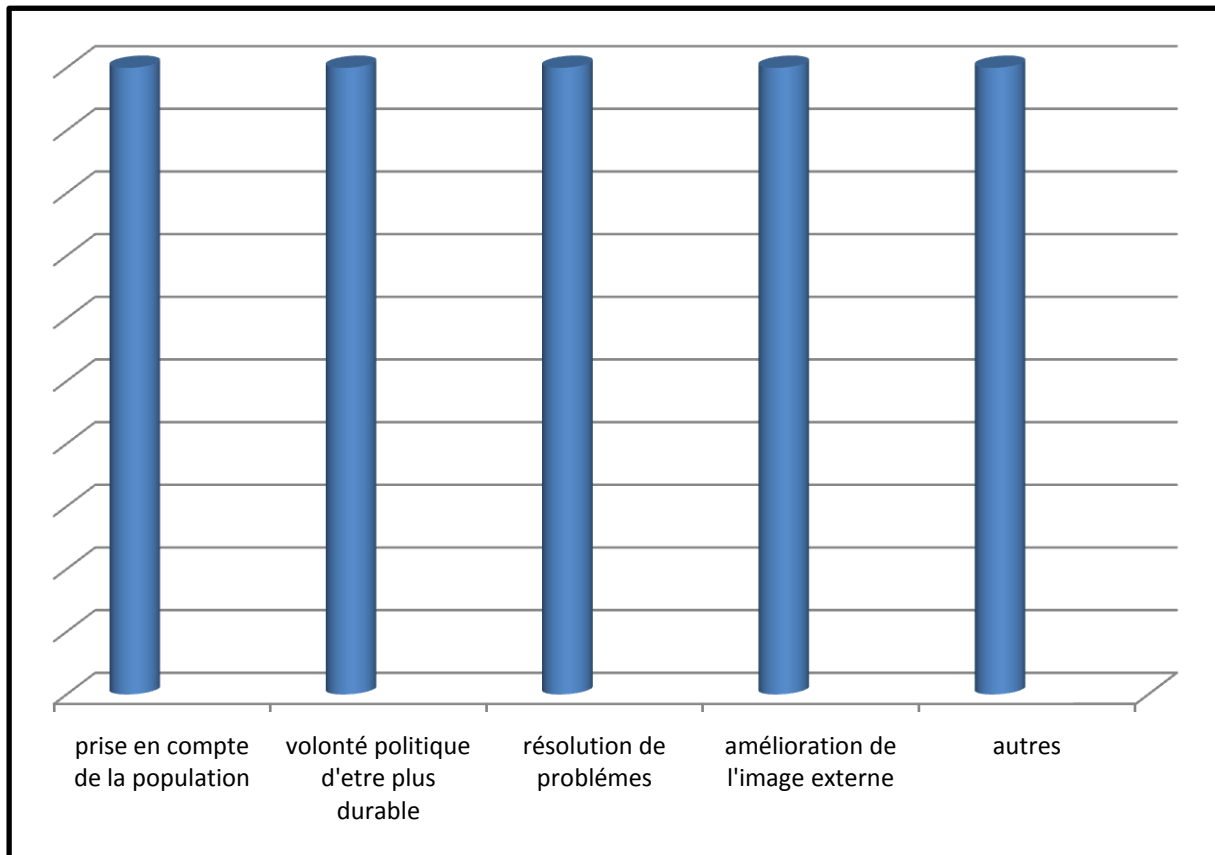
Ce résultat montre qu'un soutien en termes de méthodologie et de mise à disposition de compétences extérieures pourrait aider au démarrage de processus.

Le manque de volonté politique semble également être un obstacle important pour lequel un travail d'information ciblé et bien argumenté pourrait porter ses fruits.

En résumé, les principales raisons évoquées pour expliquer l'absence de démarche de *DEVELOPPEMENT DURABLE* se caractérisent par une vision à court terme de la politique communale.

Concernant les principales motivations à l'origine des démarches, la meilleure prise en compte de la population va ici de paire avec la volonté politique en faveur du *DEVELOPPEMENT DURABLE*, ce qui pourrait se traduire par une *cohérence politique* logique. Le nombre de cas où la démarche à fait suite à un problème particulier est relativement important et indique une « porte d'entrée » possible pour initier un processus. Finalement, l'aspect relatif à l'image externe de la commune n'est pas négligeable, ce facteur pourrait même être relativement déterminant dans le cas d'une commune à forte vocation touristique, ce qui est le cas de bon nombre des communes Aurassiennes.

graphe 2 : Raisons à l'origine des démarches de développement durable.



source : Auteur mai 2010

Nos communes ne définissent pas des objectifs au niveau des actions à mener pour rendre la politique communale plus durable. A travers la constatation, ces communes n'ont pas de processus décisionnels efficaces.

I-4.3.1. ROLE DES COMMUNES DANS LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les communes ont un rôle essentiel à jouer dans l'évolution vers une société davantage soutenable.

L'observation de la situation à l'Aurès montre un grand potentiel de développement quant au nombre des actions concrètes de *DÉVELOPPEMENT DURABLE*. En effet, même si le nombre de démarches touchent un grand nombre de la population, aucune des communes (société civile, commune, associations et autres) des Aurès n'y sont impliquées. Les conclusions de l'étude insistent sur la nécessité de stimuler toujours plus de communes à s'engager vers la voie du

DÉVELOPPEMENT DURABLE, relevant le potentiel particulier des communes rurales et des villes de petites ou moyennes dimensions. Les efforts investis par les communes dans le lancement ou la poursuite de telles démarches sont prometteurs en termes d'amélioration globale des conditions de la communauté.

Il est important de souligner qu'il s'agit la plupart du temps de processus portant ces fruits à moyen et long terme, ils répondent donc à des visions politiques qui cherchent à relever de façon cohérente et concrète les défis du XXI siècle.

La construction de tels systèmes se réalise progressivement, étape par étape, et peut revêtir autant de formes que les particularités des communes concernées l'exigent. Bien que l'état de la technique en la matière et les expériences développées ailleurs constituent des bases de travail précieuses, il s'agit en effet de processus flexibles et modulables qui doivent impérativement s'insérer dans les contextes locaux et en respecter les spécificités.

D'autre part, il apparaît que le démarrage d'un processus de *DÉVELOPPEMENT DURABLE* dans une commune est une étape déterminante et qu'il est en mesure de stimuler d'autres actions ultérieures. En outre, il arrive fréquemment que ce premier pas soit remis en question par toutes sortes d'obstacles.

La présente étude, outre son éventuel apport dans la gestion du patrimoine communal de Ménaa, pourrait également servir comme élément déclencheur d'autres démarches dans le sens du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* de la cité.

I-4.3.2. DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AURES

la région de l'Aurès, au même titre que l'une de ses wilaya Batna, s'inscrit dans la région programme « Hauts Plateaux Est », composée des wilayas de : Batna, Khenchela, Sétif, Bordj Bou Arréridj, Oum El Bouaghi et Tébessa.

Un retard et une certaine incohérence dans les programmes de développement, les politiques dites de « développement » mises en place en faveur de cette région depuis l'indépendance n'ont de toute évidence pas pu enrayer la situation de crise : les plans de développement communaux (*PCD*) et les programmes spéciaux de wilaya (*PS*) engagés ont certes pu contribuer largement à désenclaver quelques zones, mais ils n'ont pu enrayer le processus de récession et de chômage.

Les programmes de développement mis en place par l'Etat entre 2005-2009 sont:

- PPDR
- PPLCD
- PPDRI

Programme d'équipement sectoriel

- Action : Gabionnage 2007
- Action : Programme TUP – HIMO 2007 correction torrentielle

CONCLUSION:

Nombre important de textes promulgués montre que l'Algérie est l'un des pays les plus actifs en matière de législation de l'environnement. Pourtant la situation environnementale est inquiétante, les ressources naturelles continuant à se dégrader en raison de la non conformité des textes d'application avec la loi-cadre ; des conflits de compétences existant dans les institutions chargées de l'environnement ; du manque de ressources, de moyens financiers et de l'insuffisance en matière de formation des agents affectés à cette mission.

Une approche nouvelle basée sur la concertation, la communication et la participation de tous les secteurs s'impose donc pour protéger l'environnement en Algérie.

Pour cela, il serait intéressant de proposer à l'avenir aux communes désireuses de faire un pas vers l'intégration des principes du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* dans leur politique de développement la méthode qui consiste dans un premier temps à établir un diagnostic de la situation actuelle de la commune par rapport aux critères de soutenabilité, et ceci dans différents secteurs d'activité. La deuxième étape consiste à évaluer des scénarios futurs de développement basés sur la mise en œuvre de mesures planifiées par la commune dans les secteurs d'activité et toujours en fonction des critères du *DÉVELOPPEMENT DURABLE*.

L'analyse des résultats de la situation actuelle comparée à la situation future permet ensuite de définir si l'orientation de la politique de développement de la commune se dirige effectivement vers une majeure soutenabilité. Par la suite, l'analyse détaillée de chaque secteur d'activité est accompagnée de recommandations pour faciliter l'identification de priorités et de mesures concrètes permettant d'améliorer la compatibilité des choix de développement avec les postulats du *DÉVELOPPEMENT DURABLE*.

L'objectif est d'aider les communes à orienter leur politique de développement en considérant de façon systématique, structurée et équilibrée les critères d'ordre social, économique et environnemental.

«Nous, villes, sommes convaincues d'être à la fois les plus grandes entités capables de gérer, en premier lieu, les nombreux déséquilibres qui touchent actuellement les constructions, la société, l'économie, la politique, l'environnement et les ressources naturelles, et les plus petites collectivités à même de résoudre les problèmes d'une manière véritablement intégrée, holistique et durable. Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre

chemin de parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de la durabilité à nos politiques urbaines locales ».

Extrait de la charte d'Aalborg .

INTRODUCTION

Les performances macro économiques réalisées durant les dix dernières années n'ont pas permis de répondre de façon concrète à tous les besoins exprimés par la population algérienne, notamment les besoins incompressibles de relèvement du niveau de vie, d'emploi et de réduction du chômage. Elles n'ont pas non plus abouti à la réunion de « toutes les conditions de la mise en place d'un processus d'investissement et de création durable de richesse ».¹⁸

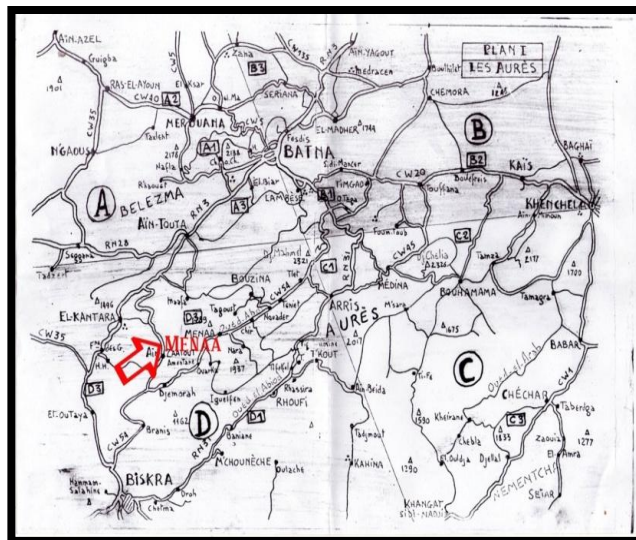
La situation ainsi décrite a eu souvent un impact négatif sur le niveau de vie des ménages qui a entraîné une détérioration de leurs conditions de vie et donc une extension de la précarité et de la pauvreté. Cette situation est décrite surtout au niveau des zones et des communes rurales de l'intérieur du pays comme la commune de Menaâ retenue pour le Programme d'appui au développement rural de la wilaya de Batna, des zones et des communes marginalisées et n'ayant que peu de moyens et peu de possibilités à offrir à leurs populations.

De par sa situation géographique et la qualité de vie de sa population, ce type de commune souffre d'un ensemble d'handicaps qui pèsent lourd sur la dynamique économique et sociale.

II- 1. SITUATION GENERALE DE MENAA

Le territoire des Aurès est recouvert à près de 50% de forêts, à plus de 40 % de champs, alpages, terrains sans végétation et terrains improductifs et à environ 3 % de cours d'eau, ce qui réduit le

Carte O1: situation de Ménâa dans les Aurès ons ou infrastructures à environ 5 % dont 2,6 % sont



Source : menaa-aures.skyrock.com

des surfaces où s'érigent des bâtiments.

Sur les plans physique et naturel, la commune de Ménâa appartient à la zone de montagnes du massif des Aurès. Sur le plan administratif l'agglomération de Ménâa est à la fois chef lieu de commune et en même temps le chef lieu de la daïra portant le même nom et regroupant les communes de Ménâa et Tigharghar.

¹⁸ Etude d'aménagement du territoire-rapport final- Mai 2010

Sur le plan de l'aménagement du territoire la commune de Ménâa, au même titre que sa wilaya d'appartenance Batna, s'inscrit dans la région programme « Hauts Plateaux Est », composée des wilayas de : Batna, Sétif, Khenchela, Bordj Bou Arreridj, Oum El Bouaghi et Tébessa.

Sur le plan de l'étendue, la commune couvre un territoire d'une superficie totale de 187,88 Km², soit 18 788 ha.

Sur les plans démographique et de peuplement, la commune de Ménâa abritait au 31-12-2008 une population totale de 13 531 habitants.

Avec une population de 4736 habitants (RGPH 2008), son chef lieu de commune est classé comme agglomération rurale figurant au 26^{ème} rang des agglomérations chefs lieux classées par taille de la population au niveau de la wilaya.

D'une manière générale, la commune se distingue par :

Un mode de peuplement de type groupé :

- la population agglomérée représente 93,42% de la population totale.
- la population agglomérée au chef lieu représente, selon le recensement de 2008, 35,28% de la population totale.
- la population résidant en zones dispersées est quant à elle évaluée à 6,58% ;

Une densité moyenne de peuplement de : 72 habitants au Km², soit une densité relativement faible comparée à la densité moyenne de la wilaya (95 habitants au Km²).

Un taux moyen annuel de croissance démographique pour la période censitaire 1998-2008 de 1,24%, soit un taux légèrement inférieur aux taux moyens enregistrés au niveau wilaya et au niveau national.

Il est à signaler que la population de la commune a été multipliée par 4,9 en 42 ans. En effet, de 2 738 habitants au RGPH de 1966 elle est passée à 13 422 habitants au RGPH de 2008.

Les principaux indicateurs relatifs à la démographie de la commune et son mode de peuplement sont présentés dans le tableau n°01 :

Carte 02 : Localisation de la commune de Ménâa dans la wilaya de Batna



Source : DPAT 2008

Tableau n°01 :croissance démographique et mode de peuplement

	Super (Km ²)	Population				Densité (Hab/Km ²)	Taux agglo	Taux épars	Croît (1998/2008)
		RGPH (1966)	RGPH (2008)	31-12-08	ACL RGPH				
Commune	187,88	2 738	13 422	13 531	4736	72	93,42	6,58	1,24

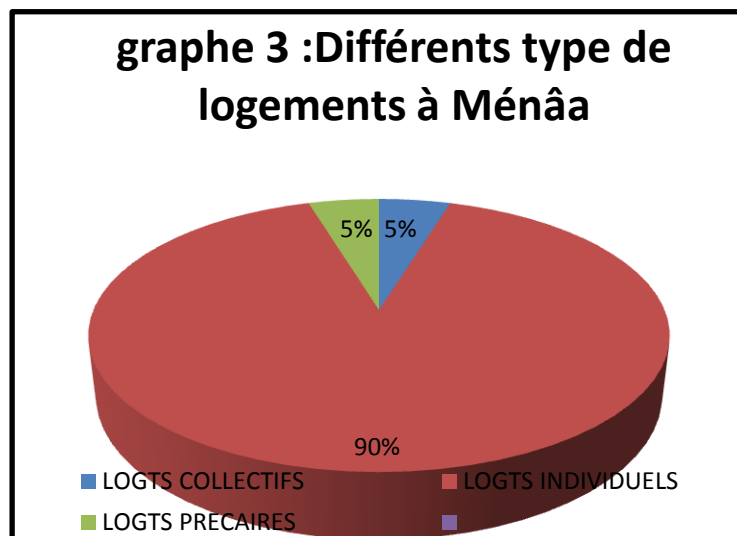
Source : DPAT 2008

La relation souvent complexe parfois même ambivalence entre les dynamiques de la population et le développement durable sont d’actualité et en particulier dans les pays en voie de développement comme l’Algérie. Pour un peu d’histoire, on peut dire que sur le plan de la population mondiale, cette dernière est passée de 1.6 milliard d’habitants en 1900 à 6.8 milliards en 2010. Cette croissance, accomplie de manière accélérée dans la commune de Ménâa depuis les milieu des années soixante, n’aurait-elle pas induit une augmentation des besoins en développement et une hausse de la paupérisation que connaît la commune actuellement.

Or, ce développement démographique accompagné par de plus en plus de besoins en produits de consommation, en logements et en activités diverses a inéluctablement d’énormes incidences sur le cadre de vie et sur l’environnement. Cette réalité dans la présente étude expliquerait sans aucun doute un aspect reliant explicitement la composante démographique de la déchra à son environnement naturel et construit une vue à travers les critères du développement durable.

Cette constatation constitue une motivation supplémentaire en faveur de la nécessité de rendre compte de cette situation et de cette relation très complexe entre démographie et développement durable pour enfin approcher la problématique de la revitalisation de la déchra à travers son patrimoine immobilier existant.

Quant à l’ensemble des immeubles de toute la commune de Ménâa, on observe les particularités suivantes: un nombre élevé d’habitations mono familiales, un nombre faible d’habitations plurifamiliales et un nombre relativement moyen d’immeubles à fonctions mixtes



Source : Auteur mai 2010

- Logements collectifs : 83, dont 90 %, en dur ; parmi ces logements, 43 % sont en bon état et 40 % sont dans un état moyen
- Logements individuels : 1579, dont 40 %, en dur
- Logements précaires : 82, dont 10 % en dur et 90 % sommaires ; parmi ces logements, 10 % seulement sont dans un état moyen et 90 %, dans un mauvais état.
- Le nombre de logements réalisés durant les 5 dernières années est de 450.
- Le nombre de logements enregistrés jusqu'en 2008 est de 870, dont 403 habitats ruraux.
- Le nombre de demandes de logements satisfaites jusqu'à 2008 est de 422 tous des habitats ruraux.

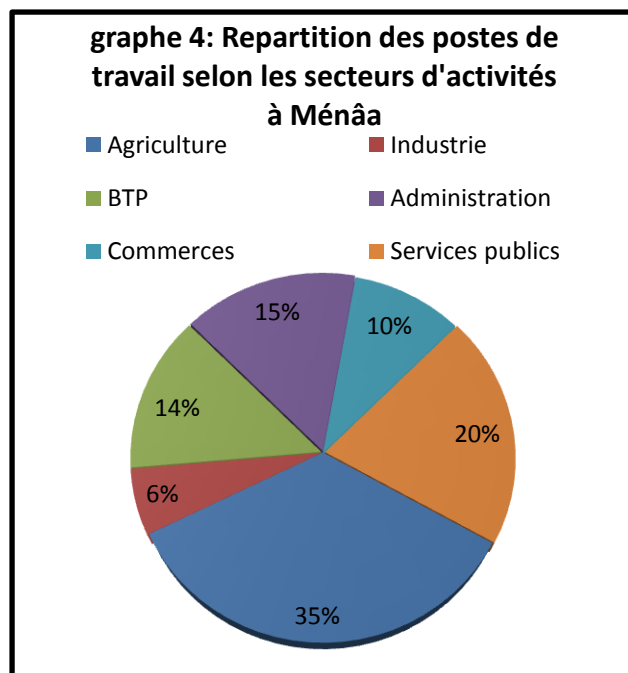
II- 2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

L'accroissement en genre et en nombre des activités économiques et socioculturelles sous l'impulsion du nombre toujours croissant des habitants de la déchra et de plus un exode rural important et un fort taux de la population jeune ont fait que Ménâa traverse une crise socio-économique sans précédent.

Actuellement, la structure sectorielle économique de Ménâa peut se résumer comme suit:

II- 2 .1. SECTEURS D'ACTIVITES

- Agriculture : 01 exploitation, pour un nombre d'employés dans le secteur de 678
- Industrie: 01 exploitation, pour un nombre d'employés dans le secteur de 114
- BTP : 25 exploitations, 270 employés
- Administration : 300 employés
- Commerces : 190 employés
- Services publics, 400 employés



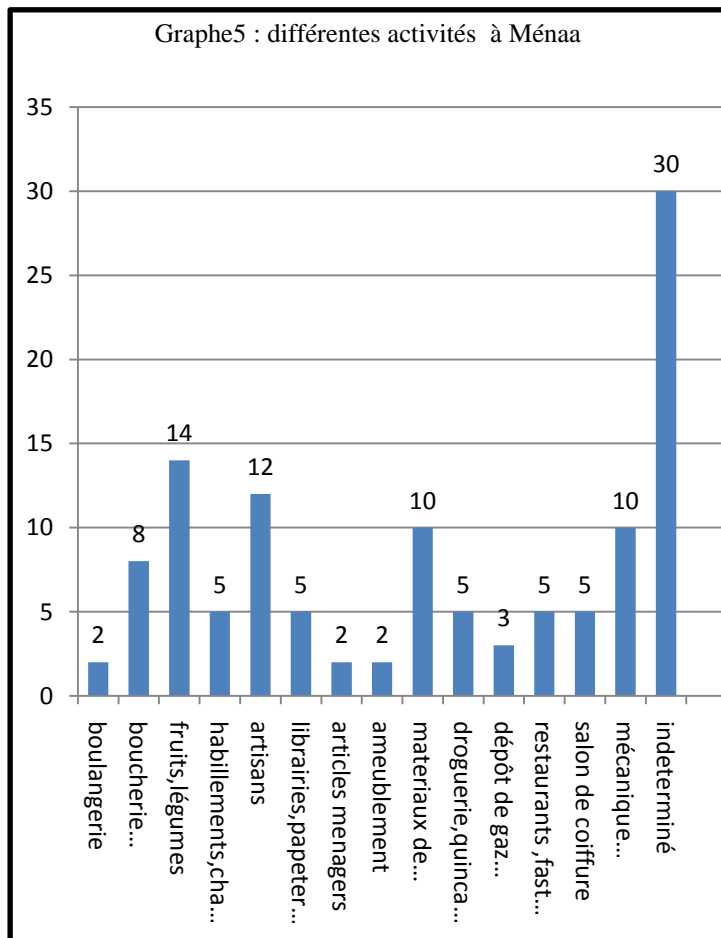
Source : Auteur mai 2010

L'agriculture reste l'activité la plus importante et qui fait de Ménâa une commune à vocation agricole classée au 26ème rang par rapport à l'ensemble de la wilaya

II-2.2. Commerces et services

Les commerces et services existants dans la commune sont :

- La commune dispose d'un marché hebdomadaire de marchandises diverses. Pas de marché communal,
- 48 Alimentations générales, satisfaisant
- 02 boulangeries, insuffisantes
- 08 Boucheries/volailles, non satisfaisant
- 14 fruits/légumes, non satisfaisant
- 05 Habillement/chaussures, satisfaisant
- 12 Artisans, satisfaisant
- 03 Librairies/papeteries, insuffisant
- 02 Articles ménagers, insuffisant
- 02 Ameublement, insuffisant
- 10 Matériaux de construction, insuffisant
- 05 Droguerie/quincailleries
- 03 Dépôt de gaz butane, moyennement satisfaisants
- 05 restaurants/ fast-food, moyennement satisfaisantes
- 05 Salons de coiffure, moyennement satisfaisant
- 10 Mécaniques générales, satisfaisant



Source : Auteur mai 2010

Le secteur indéterminé représente les emplois pour lesquels aucune précision n'a été donnée concernant le secteur. Concernant la structure socio économique, l'observation de la stratification fiscale de la population, démontre que Ménaa, en comparaison aux autres centres de la wilaya, ne bénéficie pas d'une situation optimale en termes de rentrées fiscales de ses citoyens. En effet, le nombre de contribuables à faibles revenus imposables y est relativement élevé en proportion au nombre de contribuables plus aisés.

III-2.3. ACTIVITES TOURISTIQUES

Quant au secteur du tourisme, la commune, est très attractive par ses sites naturels, ses vergers, renferme des potentialités touristiques comme l'ancienne DECHRA, la zaouia Dar Cheikh, les gorges de Tassarifte, Djebel Lazregue...

L'oued coule a travers une enclave intensément pittoresque, les habitants y compris les femmes y puisent l'eau et exécutent certaines taches telles que le lavage du linge et des laines. Certains animaux s'y abreuvent

Photo1 : embouchure des gorges de Tassarifte



Source : <http://aures-images.over-blog.com/albums.htm> mai2010I

Photo2 distribution des eaux a Tasrift



Source : Auteur mai 2010

Le système de distribution des eaux est très judicieux. Il ya déviation et le transport des eaux pour l'irrigation des vergers de Ménaa est assuré par un canal qui contourne tout le village. Un système qui s'apparente au système de foggara que l'on retrouve notamment dans les ksours de la vallée du M'Zab.

Les eaux d'Oued Abiod se heurtent à un petit goulot d'étranglement. Les eaux sont charriées lentement. Durant la période estivale les enfants trouvent leur bonheur dans cette piscine naturelle.

Photo3 : gorges de tasrift en période estivale



Source : auteur juillet 2010

Un site panoramique imposant qui s'offre à Ménâa. Avec ces montagnes des Aurès qui entourent le village et procurent ainsi une protection naturelle des agressions de toutes sortes.

Aux pieds des montagnes majestueuses de l'Aurès coule l'Oued Labiod. Ce dernier est bordé par les superbes plantations d'abricotiers

Photo4 : plantations d'abricotiers et Oued Labiod



Source : www.vitamedz.com mai 2010

Entre l'oued Abdi et l'oued Labiod se situe le djebel el Azreg, ici dans sa partie méridionale, à proximité d'Amentane. L'argile appelée TRIAS de couleur bleue mauve qui recouvre les terrasses des constructions traditionnelles de Ménâa assurant une parfaite étanchéité provient de là.

Photo5 : Djebel Azreg à Ménâa



Source : <http://aures-images.over-log.com/albums.html>
mai 2010

La montagne est truffée de strates exploitées de façon rationnelle pour l'agriculture. On y trouve tous les produits potagers et maraichers. Ce qui fait la singularité et la beauté de Ménâa. C'est le terroir des Aurès.

Photo 6 : Jardins étagés de Ménâa vus par la déchra



Source : Auteur mai 2010

Les palmeraies offrent un spectacle saisissant et s'étalent tout au long du cours. Elles annoncent la porte du désert.

A leur contre bas on y trouve des cultures potagères.

Photo7 : palmeraie a la lisière des plantations d'abricotiers de Ménâa



Source : www.pbase.com/cyrilp/ares mai 2010

Photo8 : vue panoramique de Ménâa



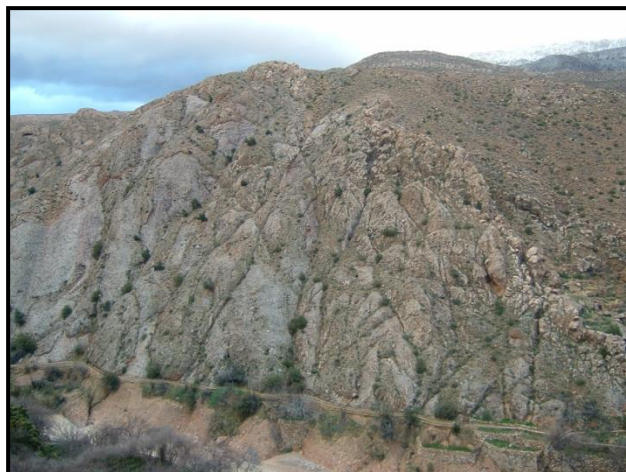
Source : Auteur mai 2010

Ménâa, un parfait compromis entre force et douceur de la nature. Montagnes, verdure et eau font de Ménâa un site inoubliable. Les différents éléments de la nature se conjuguent pour offrir un panorama saisissant.

De tout temps les populations de Ménâa ont fait preuve de grande ingéniosité. Les Ménaouis, bâtisseurs, éleveurs, agriculteurs ont su s'adapter à leur environnement et adapter l'environnement à leur besoin dans un respect mutuel parfait.

Cependant, cette image est altérée par l'absence dramatique de l'offre de travail, une prise en charge effective de ce secteur par les autorités ou le privé reste

Photo 9 : canal d'irrigation à Ménâa



Source : Auteur mai 2010

inexistante, pourtant secteur qui pourrait générer d'importants rentes pour la commune et ses habitants.

La population se rend à Batna, Biskra et Hassi Messaoud pour le travail, à Batna et Biskra pour les achats et à Biskra pour les soins.

II-2.4. Activités culturelles

A part les fêtes annuelles dans l'ACL, il n'est pas fait mention d'activités culturelles dans la commune.

II- 2.5. Activités artisanales

De très beaux bijoux parent les femmes Ménaouies. Cependant on ne retrouve pas d'ateliers d'artisans pour ce genre d'activités qui pourraient trouver un excellent créneau et générer bon nombre d'emplois dans la région et surtout une excellente carte de visite pour les Aurès en général et Ménaâ en particulier .

II- 3. PARC LOGEMENT DE LA COMMUNE DE MENAA

L'exode rural aggravé par l'absence totale d'entretien du parc logement traditionnel des Aurès a



Source : www.abcdlacpa.com mai 2010

révélé un taux très élevé d'inoccupation des bâtiments. On constate que pratiquement toutes les habitations anciennes sont désertées et laissées dans un état de délabrement très avancé.

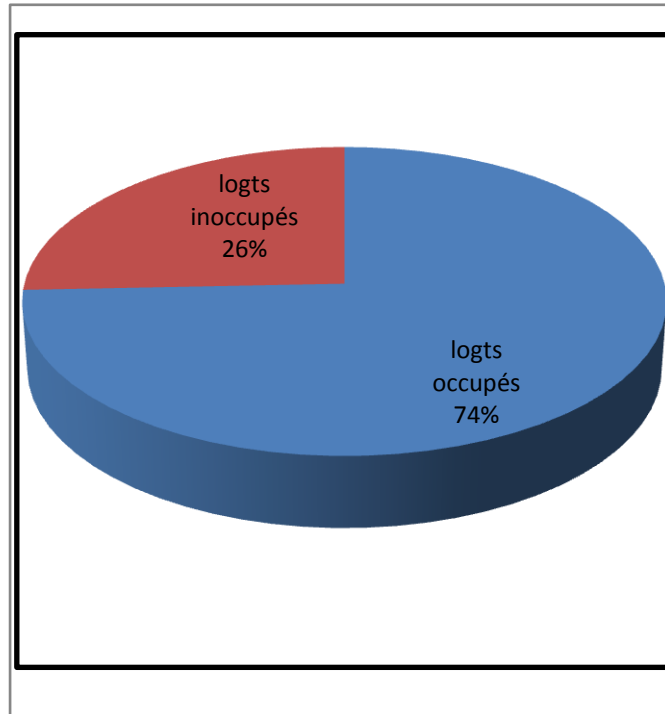
Ne disposant pas de données concernant l'âge et l'état de dégradation du parc immobilier Aurassien on admet un niveau de dégradation similaire à celui observé à Ménaa.

On y observe également un taux d'inoccupation relativement élevé à Ménaa On entend ici l'ensemble des bâtiments de la commune se trouvant dans la vieille ville de Ménaa c'est-à-dire la déchra. Les espaces publics et cimetières ainsi que la voirie et DarBenabbés en sont exclus.

Dans ce cas le parc immobilier de la déchra comprend 195 immeubles dont 50 sont abandonnés ce qui représentent un taux de 26% par rapport à l'ensemble du bâti de la vieille déchra de Ménâa.

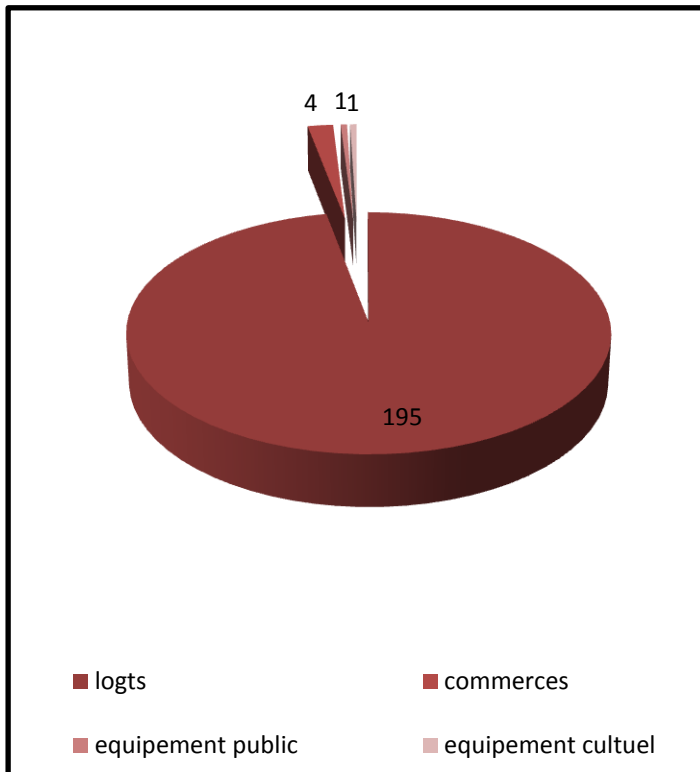
A plus d'un titre la récupération de ces logements ou du moins de leur assiette d'implantation est indiquée. Non seulement le nombre de logements inoccupés est important vu le manque drastique que connaît la commune en matière de logement et de foncier, mais aussi une partie de la mémoire collective de Ménâa s'estompe.

Graphe6 : parc logt de la déchra de Ménâa



Source : Auteur mai 2010

Graphe7 : parts des différents modes d'utilisation des immeubles à Ménâa



Les affectations des immeubles se trouvant dans la déchra sont quasiment destinées à l'usage d'habitations. Quatre locaux à usage commercial appartenant au privé sont abandonnés. Les vestiges d'un bain public en ruine situé à la périphérie témoignant du délabrement avancé des équipements publics qui autrefois favorisait le contact social que connaissait la déchra

Par contre la mosquée entretenue qui se trouve au sommet du village accomplit son rôle jusqu'à nos jours.

source : Ateur mai 2010

II-4. ETAT DE PRESERVATION DES CONSTRUCTIONS DE LA DECHRA DE MENAA

Il est intéressant de savoir si le nombre d'habitations ou de constructions qui ont subi totalement ou partiellement des travaux de réhabilitation, de restauration ou de rénovation du parc existant au sein de la déchra est important. Ceci refléterait l'ampleur de travaux de revitalisation du parc immobilier vieillissant.

Le nombre de bâtiments qui n'ont jamais été réhabilités, restaurés ou rénovés est très élevé par rapport à l'ensemble du parc, et le nombre de bâtiments inoccupés est proportionnellement cinq fois plus élevé que le nombre de logements ayant subi des travaux comme mentionné au tableau n°02 .

Ce constat relance fort la problématique de ce présent travail qui se fixe comme objectif de cerner quantitativement et qualitativement tout effort de revitalisation dans ce tissu ancien et voir la concordance de ces travaux accompli sur une partie du parc immobilier de la déchra, avec les principes du développement durable.

Tableau n°02 : Etat de revitalisation du parc logements de Ménaa

Etat de travaux de revitalisation	Parc immob. de la déchra	Parc immob. occupé	Parc immob. inoccupé	Parc immob. ayant subi des travaux	Parc immob. n'ayant jamais subi de travaux
	195	145	50	10	135

Source : APC de Ménâa mai 2010

II-5. HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DU TISSU URBAIN DE MENAA

A l'indépendance, on a pu observer chez les populations rurales de l'Aurès un sentiment très vif mais parfois exagéré, d'avoir tout perdu pendant la guerre, sentiment qui poussait la population à adopter une attitude passive vis-à-vis du gouvernement algérien et de ses représentants locaux.

L'état dont faisait partie les anciens chefs de la révolution algérienne, devait tenir ses engagements. Lors de la lutte armée les paysans s'étaient vu promettre des lendemains meilleurs, la victoire acquise, ils attendaient donc que le gouvernement fasse quelque chose pour eux.

A Ménaa, il est possible que les paysans aient manifesté ce type de réaction vis-à-vis de l'autorité locale. Dans tous les cas cette dernière n'est pas restée inactive. A partir des années 1970, la bourgade a été équipée en bâtiments destinés à l'administration, la santé, l'enseignement. De plus des réseaux de la distribution transport, d'électricité, d'eau potable et d'égouts ont été

installé .

L'extension de Ménâa à partir des années 1970 et l'installation des équipements dans la localité, a été l'une des manifestations des transformations qui s'opéraient dans la vie des Ménaouis à partir de cette époque. De leur propre initiative et avec leurs propres moyens dont elles disposaient, les familles Ménaouies se sont construites de nouvelles maisons.

Nous verrons en effet, que les pouvoirs publics ont bâti peu de logements à Ménâa. Beaucoup de questions pourraient donc être soulevées concernant la disparition d'une bonne partie des jardins, la direction de l'extension de l'agglomération de Ménâa, la nouvelle physionomie de Ménâa, les mutations et les permanences qui ont fait qu'une bonne partie de la population est nostalgique à l'ancienne Ménâa.

- Où et à quel rythme se sont multipliées ces nouvelles constructions individuelles ?
- Quels, sont les traits majeurs du tissu villageois traditionnel et qu'est devenue Ménâa aujourd'hui ?
- Quelle en est la physionomie urbaine ?
- Les habitations de l'extension sont-elles fondamentalement distinctes de celles de la vieille déchra ou retrouve-t-on au contraire, dans leurs plans des éléments spécifiques de l'habitat traditionnel ?

II- 5.1.LA VIEILLE DECHRA DE MENAA : VILLAGE ET MAISONS TRADITIONNELS

En général: « la déchra de l'Aurès est presque toujours accrochée aux flancs ou au faite d'une colline isolée ou difficile à aborder. Les maisons agrippées à la pente, face à la vallée, s'épaulent, s'accolent, s'escaladent et forment une succession de gradins, la terrasse de l'une servant de seuil à l'autre, jusqu'au sommet que couronne d'ordinaire un grenier commun (guelâa) mais a Ménâa il s'agit d'une mosquée »¹⁹.

Photo11 déchra de Ménâa



Source : Auteur septembre 2010

¹⁹ GAUDRY . op . Cit. p. 17

L'accès au vieux village se faisait traditionnellement par une unique porte. A Ménaa, elle subsiste toujours, aménagée entre deux maisons, le premier étage de l'une d'elle recouvrant le passage, mais s'y sont ajoutées des entrées secondaires par les jardins.

Photo12 : accès du vieux village de Ménaâ



Source : Auteur sept.2010

Photo13 : gong de la vieille porte de la déchra



Source : Auteur sept. 2010

Photo14:passage couvert à Ménaa



source :Auteur sept. 2010

Le plan du vieux village laisse une impression de désordre. Une rue principale s'enroule autour du village jusqu'à la mosquée qui le domine, mais son tracé n'est pas régulier. Elle est couverte par les premiers étages des maisons à certains endroits et décrit ailleurs des décrochements pour contourner le rez-de-chaussée d'une habitation qui empiète sur elle. Des ruelles tortueuses, mais généralement encore assez larges pour laisser passer un mulet chargé, partent de chaque côté de cette rue principale.

Elles aboutissent parfois en impasse au milieu d'un flot de maisons.

Pour redescendre du haut du village, le visiteur est contraint à une série de détours. Il emprunte une ruelle secondaire, puis un tronçon de la rue principale jusqu'à retrouver une autre voie latérale qui lui permet d'atteindre au plus vite la porte du village.

Cette description n'est pas sans nous rappeler le plan des villes musulmanes traditionnelles et en

particulier celui de Béni Isguen, le plus fameux des cinq ksours de l'oasis de Ghardaïa du M'Zab. Ne nous en étonnons pas puisque les Chaouias sont des populations berbères converties à l'islam depuis le VIII^{ème} siècle de notre ère.

Photo15 : impasse à Ménâa



Source : Auteur sept. 2010

Photo16 : village de Ménâa



Source : Google earth mai 2010

Photo17 : village Beni isguen à Ghardaia



Source : APC de Ménâa mai 2010

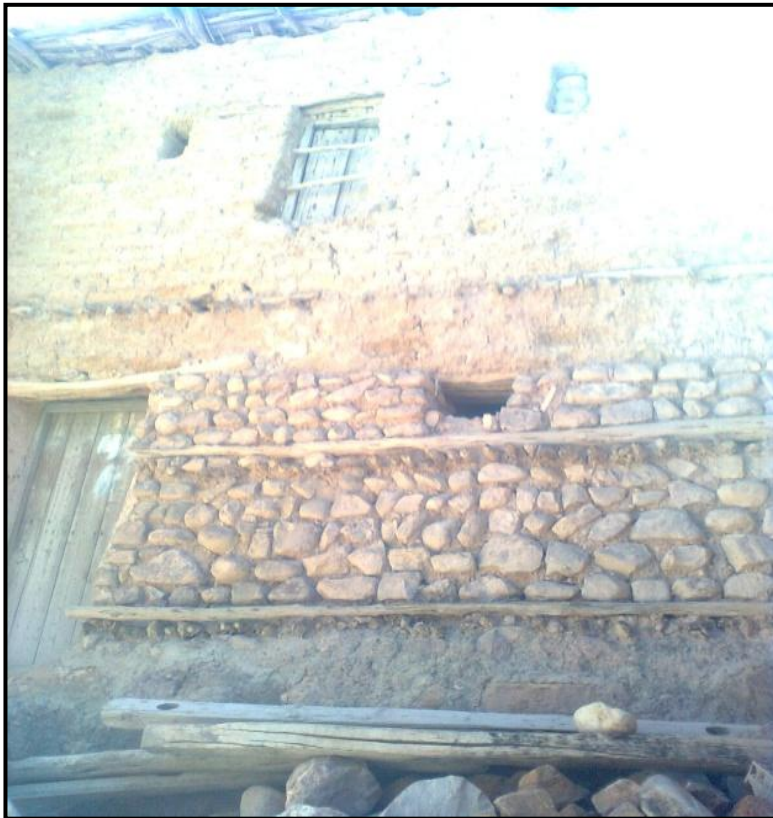
A coté de ces ressemblances, on peut définir que toutes les maisons Chaouias sont de type rectangulaire à terrasse. Elles sont de dimensions variables d'une longueur de 4 à 15 m et d'une largeur de 3 à 10 m. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée de 2,30 m à 3 m de hauteur, les autres assez nombreuses de 5 à 6 m de hauteur, surtout dans les villages sédentaires de la vallée de l'Ouled abdi, possèdent un étage.

Photo18 : maisons traditionnelles de Ménâa



Source : archives APC Ménâa mai 2010

Photo19 : structure des murs des maisons traditionnelles



Source : Auteur mai 2010

Tous les mètres environs, des lits de branchages apparaissant sur le mur de la maison Chaouia .Ils servent d'assises mais jouent aussi le rôle de tirants et vus de l'extérieur, ils donnent l'impression d'une ceinture attachée autour de la maison pour l'empêcher de se disloquer. De plus, à Ménâa et dans d'autres villages aurassiens, ce mur repose sur des fondations de pierres sèches , établi de pierres et mortier de terre sur une hauteur variable et

de toubes au dessus .

La terrasse qui recouvre la maison chaouia est soutenue par un certain nombre de piliers qui à Menaa sont le plus souvent des trônes des genévriers de Phénicie; plantés dans le sol à des distances variantes de 1.50 m à 2.50 m. A leur extrémité supérieur est encastrée une semelle de bois, d'au moins un mètre de long taillée en biseau. Deux travées de tronc d'arbres servant de solives reposant d'une part , sur les murs de côté de la maison de l'autre sur les semelles des branches de laurier rose sont placés sur les solives , de façon à former une claie sur laquelle on jette un mortier de terre

Photo20: structure de la toiture d'une maison à Ménâa



Source : Auteur mai 2010

argileuse lui-même recouvert de terre sèche .

Les terrasses sont légèrement inclinées pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.

Photo21:terrasses de maisons à Ménâa



Source : Auteur mai 2010

De lourdes pierres échelonnées au bord et tout autour de la terrasse la défendent contre les fureurs du vent. Les évacuations des eaux de terrasses sont assurées par des canaux faits de bois.

Les fenêtres sont de forme variable : rectangulaire carrée ou triangulaire : on les ferme à l'aide de morceaux de bois entrecroisés. Les fenêtres rectangulaires sont les plus vastes (dimensions ordinaires 30cm x 50cm) : les fenêtres triangulaires (dimensions 20cm x 15cm à 30x20) s'obtiennent au moyen de deux pierres butées, reposant sur une troisième, posée à plat. Par ces minuscules ouvertures, la fumée ne s'échappe que partiellement et il ne pénètre que bien peu de lumière et bien peu d'air

Photo22 :Différents types de fenêtres des maisons Ménaouies



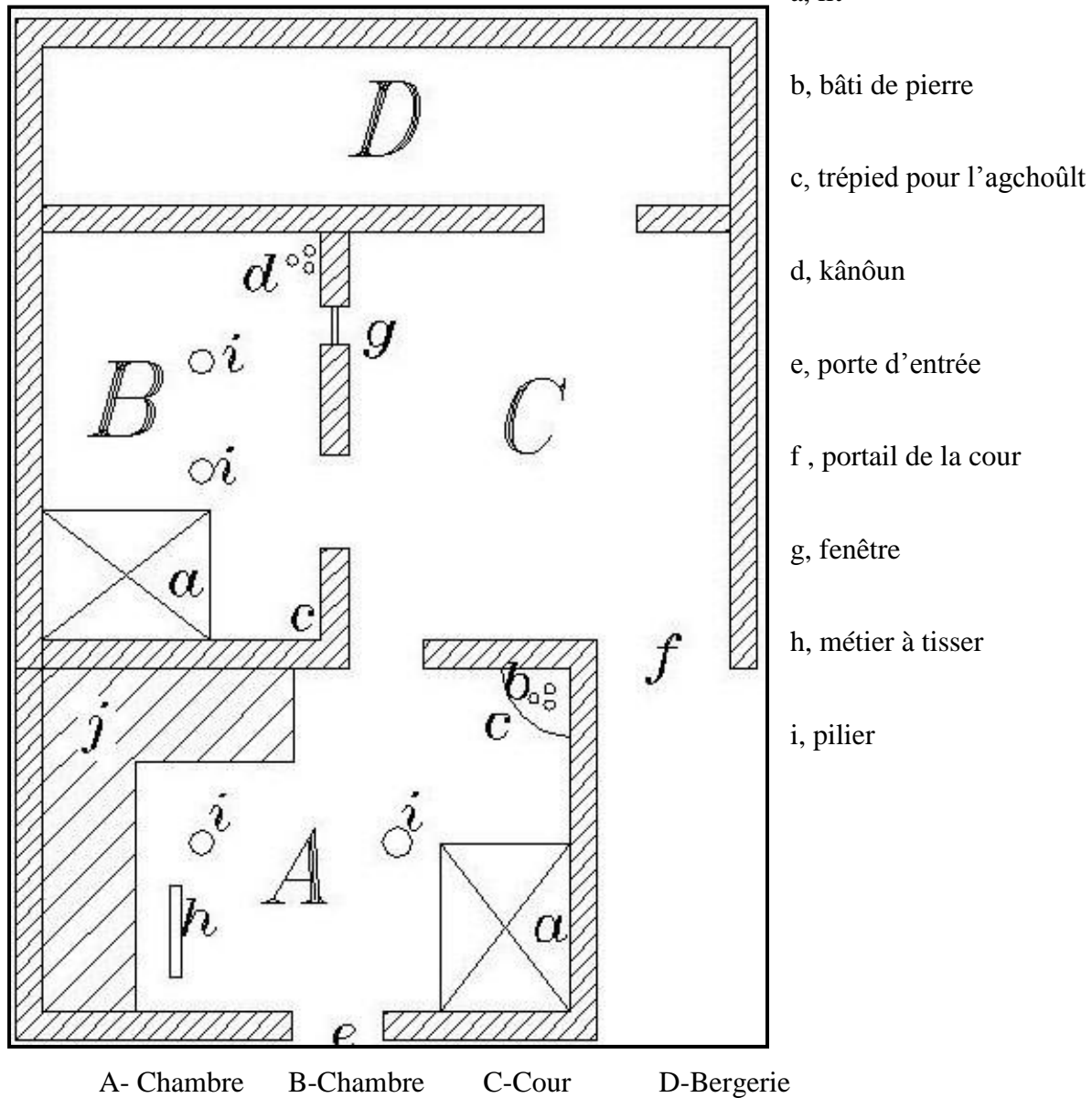
Source : Auteur mai 2010

dans les demeures. Grâce à ces dernières, les Chaouias se trouvent mieux protégés contre les rigueurs de la température et se sentent plus en sûreté chez eux.

Mme GAUDRY nous décrit également l'intérieur des maisons Chaouias. Elle prend Pour exemple une maison de deux pièces (chambres), une bergerie- et une cour et souligne l'accès direct depuis la rue à l'intérieur de la maison. « Non seulement la cour s'ouvre largement sur la rue (la largeur du portail étant prévue pour laisser passer un âne chargé) sans entrée coudée, si chère aux arabes et destinée à soustraire leur vie intime aux regards étrangers , mais il n'est point rare que l'une des chambres ait une porte donnant directement accès sur l'extérieur »²⁰.

²⁰ Alexandra SAINSSAULIEU « l'évolution des activités et de l'habitat à Ménâa » p.192

Figure 2 : Plan d'une maison chaouia



Source Mme Gaudry/op.cit.p.28

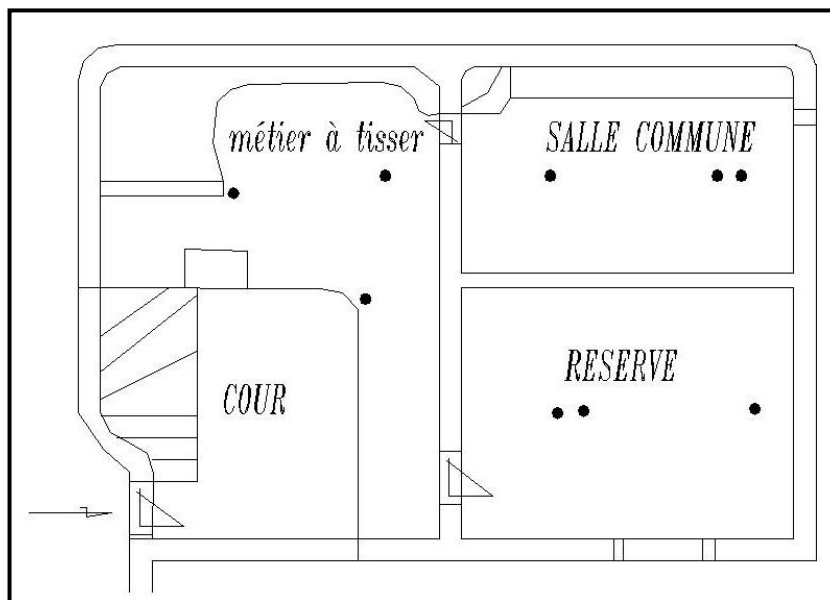
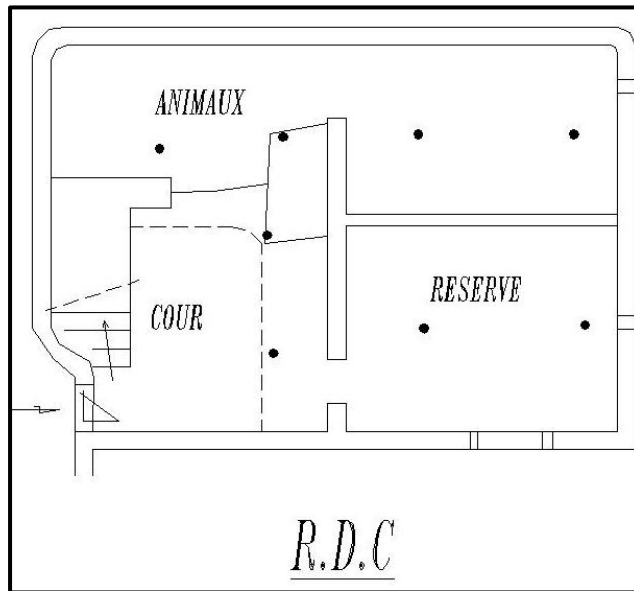
Un travail effectué sur les mutations de l'habitat de Ménaâ nous offre des exemples de plans de maisons traditionnelles situées dans la déchra de MENAA elle-même

L'organigramme de fonctionnement d'une maison dans la déchra nous révèle bien cette continuité de l'entrée sur laquelle insistait Mme GAUDRY. De même, l'une des deux chambres de la maison sert généralement, comme le soulignait Mme GAUDRY, à la fois de chambre à coucher, de cuisine et de pièce où la famille prend ses repas et reçoit ses hôtes. La seconde

chambre de la maison tient lieu , quant à elle , si la famille est nombreuse de seconde pièce commune ce qui permet aux divers membres de la famille de s'isoler , et dans le cas contraire de chambre à coucher et grenier pour l'unique couple de la maison .

Il se peut également que la réserve à provisions constitue une pièce à part dans le logis,

Figure 3 : plan d'une maison traditionnelle



Source :Archives APC de Ménâa mai 2010

La bergerie s'ouvre sur la cour qui est le plus souvent de forme rectangulaire, de dimensions variables, à ciel ouvert, parfois intérieure mais le plus souvent extérieure, c'est -à -dire limitée

par la maison voisine ou par un mur de clôture.

La terrasse joue encore aujourd'hui un rôle non négligeable dans la vie économique durant la belle saison. On y entasse le bois de chauffage pour l'hiver et l'on y fait sécher des abricots, des tomates, et des piments. Dans la journée, les Aurassiennes y travaillent et tout en vaquant à leur occupations, s'y entretiennent des petits potins de la déchra. Elle s'en servent également de poste d'observation. La famille toute entière y passe ses nuits d'été.

Ainsi se caractérise l'habitat traditionnel à Ménaa. Qu'en est-il dans les quartiers plus récents extérieurs à la déchra et au DarBenabbés ? peut-on reconnaître dans l'agencement des maisons, leur plan, et l'organisation de la circulation, par-delà le confort recherché par chacun et qui est manifestement un signe de mutation de l'habitat Ménaoui, les indices d'une permanence des relations de voisinage et du mode de vie traditionnels qui s'exprimaient dans les vieux villages.

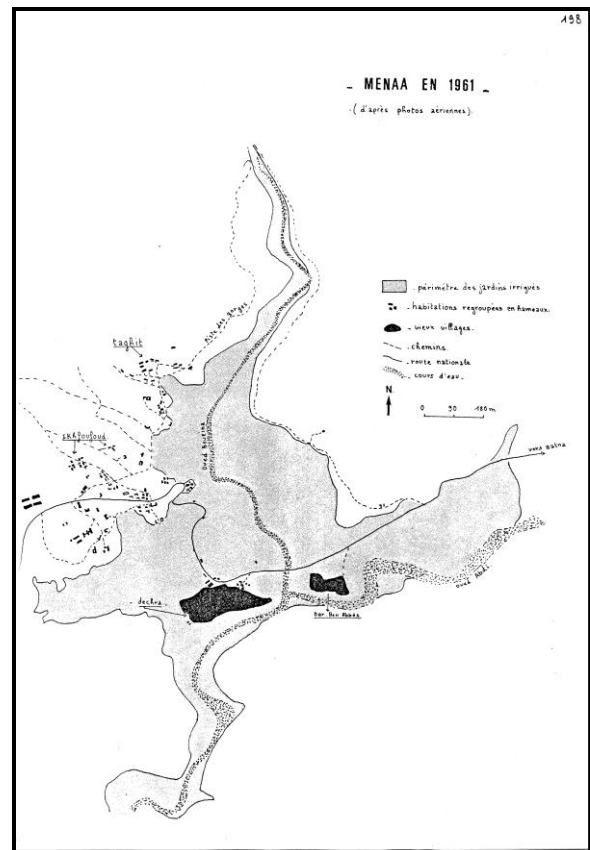
II- 5.2. LES DIFFERENTES FORMES DE L'EXTENSION DE MENAA.

De 1961 à 1985 Ménaa a connu une extension urbaine lente et spontanée. Sur les photos de Ménaa de 1961, on pouvait distinguer deux tissus denses : la déchra et DarBenabbés, à ces deux tissus constituaient de maisons traditionnelles situées de part et d'autre de l'oued, s'opposaient au nord-ouest des habitations entourées de figuiers de barbarie et regroupées en hameaux lâches.

Cet habitat se situait sur d'anciennes terres labourables, surplombant les jardins irrigués par le nord que les Ménaouis possédaient où avaient acheté pour construire.

Le surpeuplement de la vieille déchra explique probablement l'apparition de ces bâtisses.

Carte 3 : carte de Ménaa en 1961



Source : Alexandra Sanssaulieu

Toutes les pièces de la maison paternelle dans le vieux village étant déjà occupées et face à l'impossibilité d'agrandir cette maison faute de place à sa périphérie, les jeunes couples auraient été contraints de quitter la déchra et d'aller s'installer sur des terres bourgs de la famille abandonnée. Certains y virent sans doute également l'occasion d'acquérir une plus grande indépendance souhaitée. En 1973, d'autres photos témoignaient d'une multiplication des maisons hors des vieux villages, par rapport à 1961.

Des constructions individuelles étaient apparues d'une part entre les maisons des mechtas citées précédemment; d'autre part le long des principaux axes de circulation de Ménaâ. C'est-à-dire le long de la piste des gorges et le long de la route nationale qui traverse le bourg.

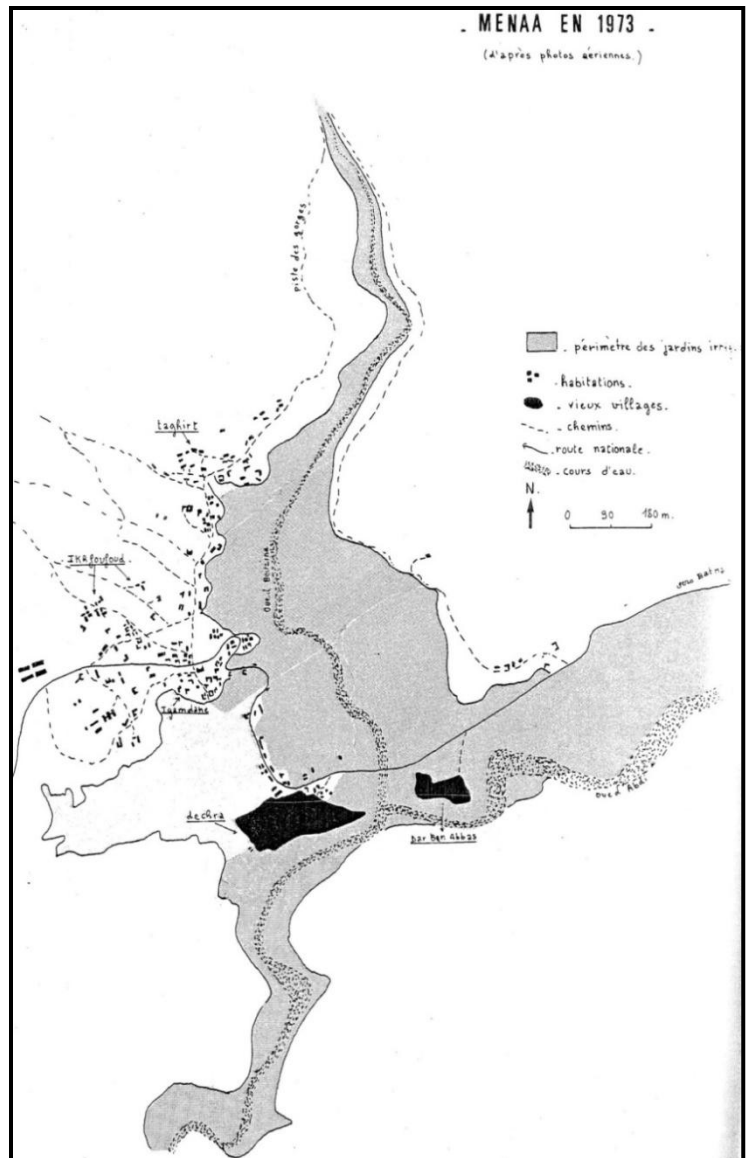
Aux détriments des jardins de figuiers de barbarie qui séparaient les maisons des hameaux, mais également des jardins

irrigués situés de chaque côté de la route aux pieds de la déchra ce qui était grave compte tenu de valeur agricole croissante que prenaient déjà les vergers irrigués à Ménaâ. Un mouvement relativement ordonné de densification de l'espace bâti s'était donc amorcé.

Il s'est poursuivi au cours des années suivantes avec une poussée le long de la piste, bien au-delà de l'ancien hameau de Taghit.

Là à Boudgbare, un nouveau quartier est né depuis 1973. la carte de Ménaâ en 1985 le montre clairement.

Carte 4 : carte de Ménaa en 1973



Source : Alexandra Sanssaulieu

La multiplication des constructions a été également remarquable de part et d'autre de la route, au cours des années qui suivirent.

Entre la déchra et la nouvelle ville qui domine les jardins irrigués par le nord, le nombre de maisons s'est accru et celles-ci se sont resserrées au point de former un tissu urbain presque continu en 1985.

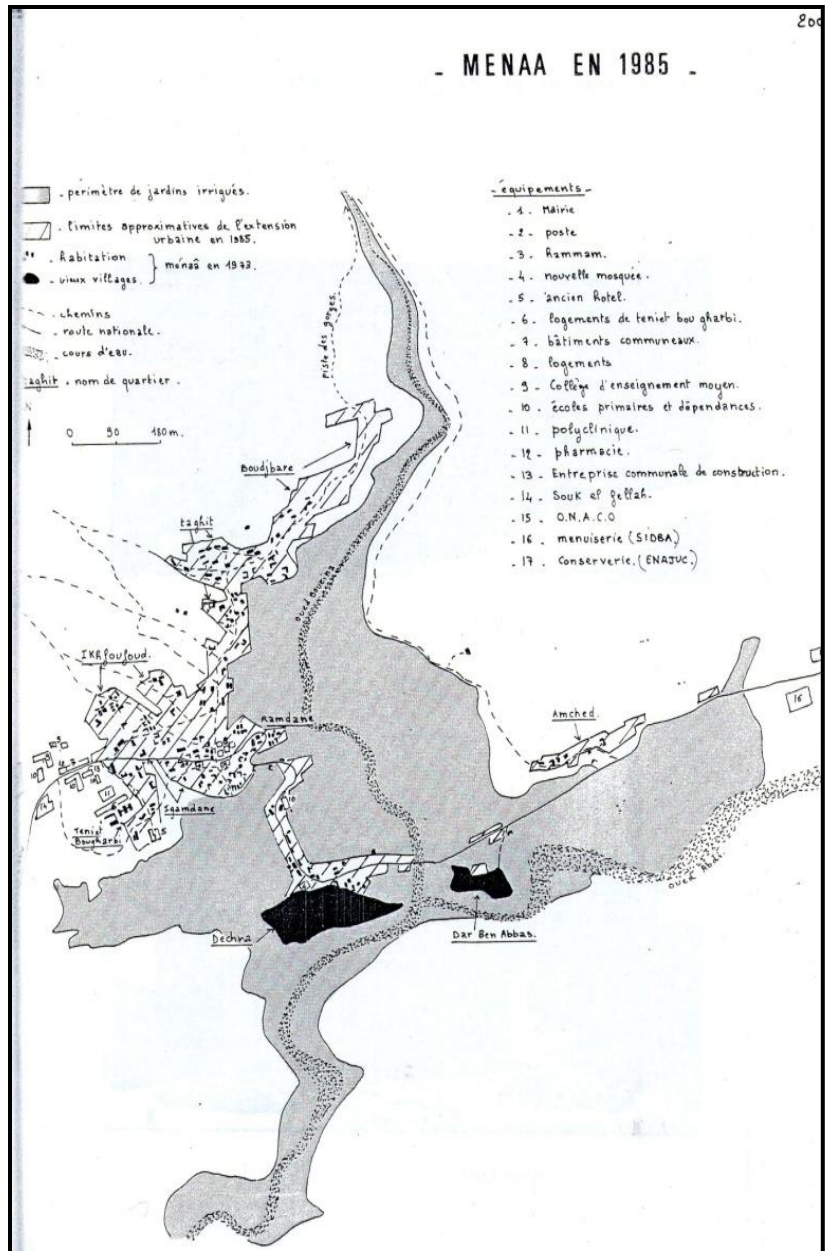
De même de la déchra vers le DarBenabbés, les constructions progressèrent le long de la route.

Et le lotissement se poursuivait dans cette direction, là où les terrains s'y prêtent, c'est-à-dire aux approches du darBenAbbés, où déjà des maisons ont été édifiées, encore plus au nord-est, sur l'escarpement rocheux qui domine les jardins (la côte

en chaouia Amched), là où un nouveau quartier s'étend depuis 1973 en direction de la route, à l'est.

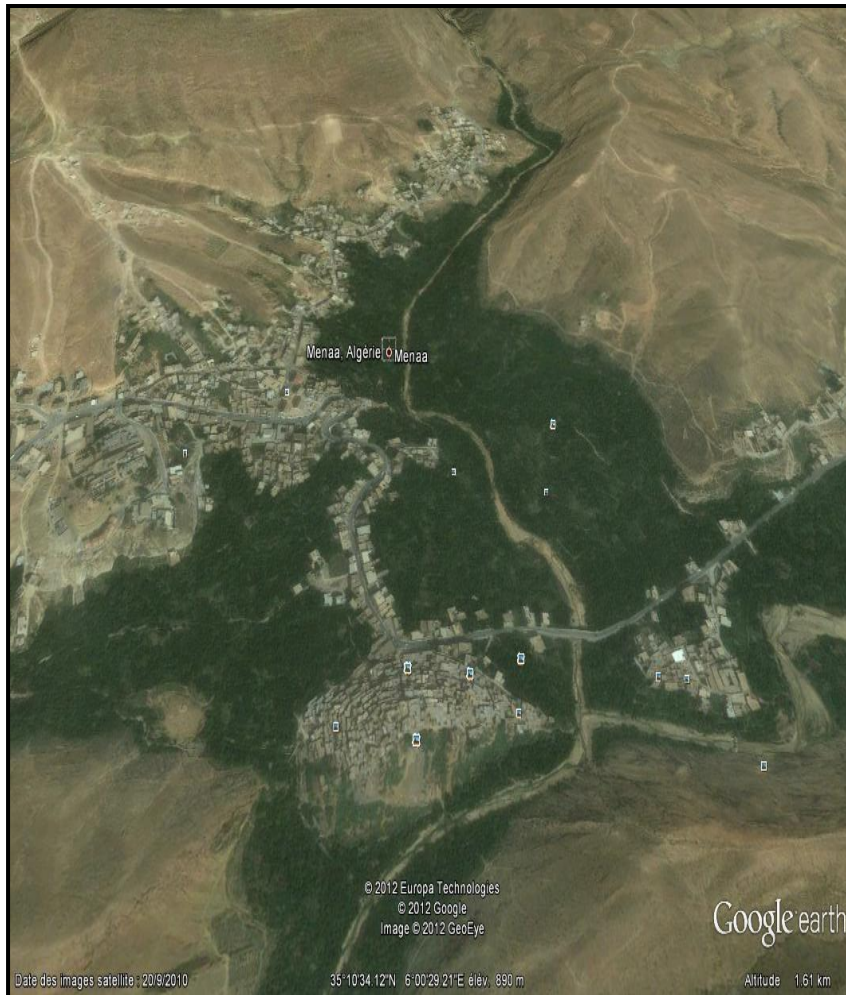
C'est à partir de 1990 que la forme urbaine de Ménâa, initialement constituée uniquement de bâtiments à usage d'habitation a subi une complète et rapide mutation.

Carte 5 : carte de Ménâa en 1985



Source : Alexendra Sanssaulieu

carte 6 vue aérienne de Ménaâ



Une photo aérienne de Ménaâ montre clairement la constitution d'un tissu urbain compact et continu qui s'est développé le long de l'axe routier sur la route menant à Biskra, ne laissant plus les vides et interstices occupés autrefois par les jardins familiaux. On constate que le béton a littéralement consommé tout les espaces verts se situant sur cet axe (route de Biskra)

Source : google earth 27.12.2010

Les Matériaux utilisés pour édifier toutes ces bâtisses ont variés depuis 1961. Les habitations des mechtas étaient encore du type traditionnel comme défini précédemment à savoir constructions rectangulaires en pierre et en toubes, et toit en terrasse. Seules la mairie achevée en 1958 et les installations militaires étaient en 1961 en ciment et en béton.

Par contre en 1973, les constructions sont réalisées en parpaing et en béton et à plusieurs étages dans de nombreux cas, De larges ouvertures à l'européenne parfois précédées de balcon, se généralisaient.

Il s'agissait en grande majorité de maisons bâties grâce aux capitaux privés. Avec leurs revenus qui manifestement avaient augmenté à partir de cette époque grâce aux mandats des émigrés et à la diversification des activités, Les familles ont ouvert des chantiers à l'extérieur de la déchra, dans les champs labourables abandonnés qui bordent la piste des gorges, Mais avec

plus d'hésitation pour les familles qui ne possédaient pas de champs et qui n'avaient pas les moyens de les acquérir, les constructions s'édifiaient dans un jardin irrigué bordant la route et surtout si la propriété irriguée familiale était au total de faible superficie.

Quand à ceux qui ne détenaient ni de champ labourable ni de jardins irrigués bien situés, et qui n'étaient pas non plus en mesure d'en acheter, ils se contentèrent de reconstruire leur maison de la déchra.

Toutefois, si l'aide de l'état à la construction n'a été que de faible importance par rapport à l'ampleur des investissements privés dans ce domaine, elle n'a pas été pour autant inexistante.

Une forte proportion des maisons du nouveau quartier de Boudjbare situé le long de la piste des gorges, ont été, bâties, entre 1974 et 1978 grâce à une aide de l'état, en matériaux de construction et menuiserie. Les anciens moudjahidines, et les veuves de chouhadas ont bénéficié d'une aide en menuiserie, en fer et en ciment pour construire leur nouveau logement.

Par ailleurs, des logements destinés au personnel administratif communal, ont été édifiés à Ménaa par la commune. 11 s'agit des 40 logements répartis en 4 immeubles de 10 logements chacun, qui font face à la mairie et des 8 logements de Teniet Bougharbi.

Enfin on constate que la transformation de la physionomie urbaine est notable par rapport à 1973.

Quelques habitants de la déchra et du DarBenabbés ont reconstruit partiellement ou complètement en matériaux de constructions modernes leur ancienne maison, si bien qu'un contraste est désormais frappant, vu de loin, entre ces maisons rénovées aux volets colorés et aux murs gris ciment et les maisons traditionnelles aux façades en pierre presque aveugles avec couleur terre.

Néanmoins, malgré ce contraste de couleur et de matériaux, on note que ces nouvelles maisons s'intègrent dans le paysage

Photo23 : Nouvelle construction dans la déchra



Source : Auteur mai 2010

villageois traditionnel grâce à leur forme rectangulaire, leur toit en terrasse et leurs proportions. Les figures ci-jointes nous offrent un exemple d'évolution du plan d'une maison traditionnelle de la déchra depuis sa reconstruction (1979).

La maison occupe toujours la même place et la même superficie dans l'espace villageois. Sa partie centrale chevauche la même ruelle. C'est seulement l'aménagement intérieur de la maison qui a en partie changé.

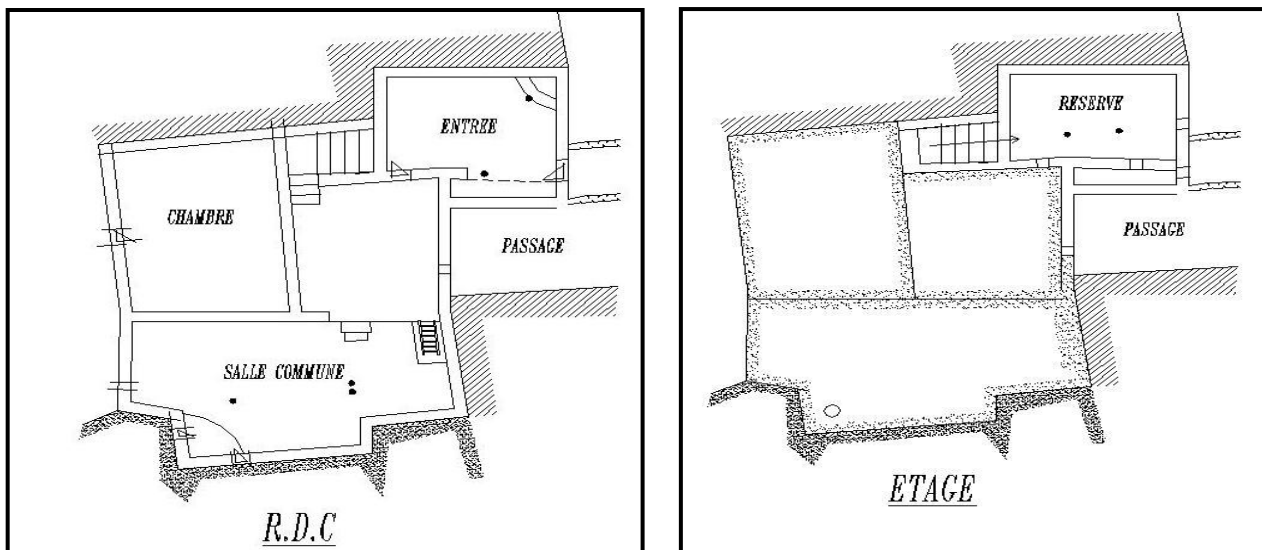
L'ensemble des pièces qui composent le logis est désormais disposé sur un unique niveau auquel on accède directement depuis la rue par la cour, alors qu'auparavant une entrée séparait la rue de la cour intérieure (I). La réserve qui était au première étage donne donc à présent dans la cour.

La disposition des deux autres pièces de la maison, chambre et salle commune, n'a pas été modifiée.

Elles sont toujours disposées autour de la cour, mais leur fonction a changé. La salle commune dont nous avons énoncé précédemment les différents usages est occupée par deux chambres à coucher séparées par une cloison et l'ancienne chambre tient lieu depuis 1979, de cuisine. On note enfin l'apparition de WC et d'une salle de bain.

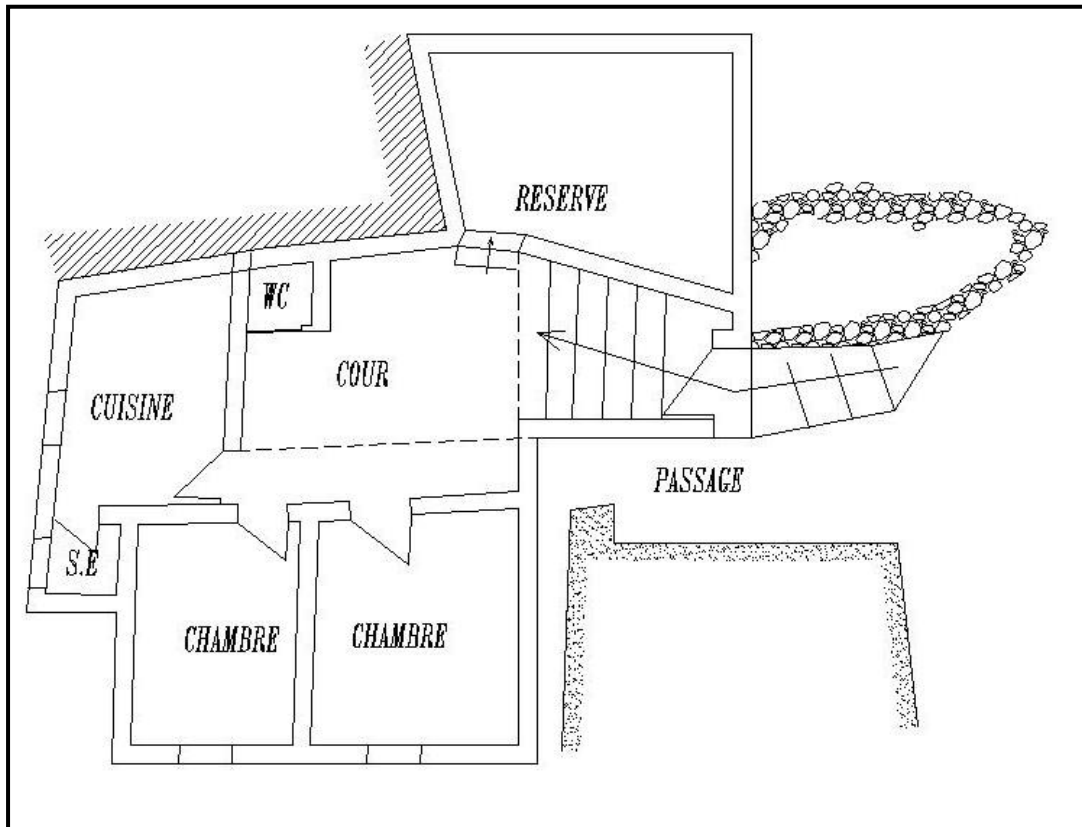
Dans l'extension de Ménaâ, l'organigramme de fonctionnement d'une maison nous apporte d'autres éléments sur l'évolution de l'habitat Ménaoui .

Fig. 4 maison traditionnelle avant destruction



Source : APC Ménaa mai 2010

Fig.5 : maison dans la déchra après reconstruction



Source : Auteur mai 2010

La maison de l'extension est généralement de vastes dimensions et à plusieurs étages. Ceci s'expliquant par l'espace disponible et par l'habitude qu'ont pris les Ménaouis d'établir leur construction sur plusieurs années au fur et à mesure des économies réalisées.

Nous y retrouvons l'espace de distribution (cour ou couloir) la cuisine, la salle de bain, les WC et les chambres qui composaient le plan de la maison reconstruite dans la déchra, mais à ces pièces s'ajoutent d'une part le séjour et l'espace pour les animaux, et d'autre part hors de la maison, une chambre pour les invités et un garage.

Cette disposition constituerait donc une exception par rapport au plan modèle de la maison traditionnelle défini précédemment

Quelle est la signification de l'évolution de ces plans de maisons? Quels signes de mutations ou au contraire de permanences de l'habitat traditionnel ménaoui sont-ils perceptibles au travers de leur analyse?

Par ailleurs, l'espace urbain lui-même s'est-il complètement transformé en se développant?

II- 5.3. PERMANENCES ET MUTATIONS DE L'HABITAT

De l'analyse des transformations des plans de maison précédents, il ressort manifestement que les Ménaouis recherchent plus de confort, une plus grande commodité dans l'utilisation des diverses pièces du logis, et plus d'autonomie pour chacun des membres de la famille.

Dans la maison de la déchra, l'apparition d'une entrée directe et l'aménagement du logis sur un seul niveau le prouvent.

De mêmes dans les nouvelles maisons de la déchra et de l'extension, l'installation des WC et de la salle de bain, ainsi que l'aménagement de chambres à coucher indépendantes sont un signe très net du besoin de confort et du souci d'autonomie des membres de la famille.

Dans ce sens, notons également la spécialisation des fonctions des différentes pièces de la maison. A l'intérieur de l'habitation de la déchra, la cuisine est séparée des chambres à coucher où l'on ne fait plus que regarder la télévision, recevoir des invités et dormir. Et dans l'extension, l'espace disponible a conduit à une spécialisation encore plus poussée des pièces. On distingue la cuisine, le séjour, les chambres et la chambre des invités.

D'autres éléments de mutation du plan de la maison Ménaoui, hors de la déchra et du dar ben Abbés sont remarquables.

Il s'agit en particulier de l'apparition du garage où l'on range la voiture mais qui peut également servir de local de commerce, et de l'absence de communication directe entre ces garages qui occupent tout le rez-de-chaussée, la piste ou sur la route et le reste de l'habitation.

La chambre des invités est aussi

Photo24: nouvelles constructions sur la route Est Batna-Biskra



Source : Auteur mai 2010

située à l'écart de l'espace de vie familial.

Ces éléments nous semblent révélateurs de l'adoption par les Ménaouis de certains aspects du mode de vie des populations arabes citadines.

En effet, si ces deux pièces ne communiquent pas directement avec le reste de la maison, c'est que l'on désire préserver l'intimité familiale, soustraire les femmes aux regards des invités ou des éventuelles personnes qui entreraient dans le garage.

Or, traditionnellement, les chaouias n'étaient pas soucieux de cela. Les femmes étaient indépendantes. Elles sortaient sans voile de chez elles, aussi vouloir les cacher eut été illusoire

D'ailleurs n'entrait-on pas dans la maison traditionnelle de la déchra et n'entre-t-on pas encore aujourd'hui directement dans la cour ou dans le couloir de distribution de la maison, depuis la rue, et ne recevait-on pas les hôtes dans la, salle commune?

A côté de ces divers indices de mutation de l'habitat Ménaoui, des permanences sont toutefois perceptibles.

A commencer par l'entrée au logis qui demeure, comme nous l'avons déjà souligné, directe, de sorte que si la porte reste entrouverte, les passants peuvent apercevoir l'intérieur de la maison.

De plus, il est remarquable de constater que le coin réservé aux animaux, n'a pas été exclu des maisons de l'extension. Les quelques chèvres, les moutons et l'éventuel âne sont toujours abrités sous le même toit que leurs maîtres et l'on communique directement avec la bergerie depuis l'espace de distribution de la maison.

Enfin la terrasse et souvent la cour ont été conservé dans les plans des nouvelles maisons, bien que la cour non couverte présente l'inconvénient en hiver de compliquer le chauffage de la maison, et que la terrasse soit moins fréquemment utilisée par les femmes.

Cette dernière est en effet plus difficile d'accès que jadis, car un à deux étages (parfois trois) la séparent du rez-de-chaussée. Par ailleurs, dans les nouveaux quartiers, les maisons étant relativement distantes les unes des autres, les femmes n'ont plus la possibilité de travailler sur leur terrasse tout en discutant avec leurs voisines. Malgré tout l'on continue à faire sécher des fruits et des légumes sur la terrasse.

L'espace urbain lui-même s'individualise par son caractère à la fois récent et traditionnel.

Aux anciens tissus urbains, déchra et dar Ben Abbès, aux maisons contigus et à la circulation étroite et tortueuse se juxtapose en 1985 un bâti en hauteur (deux à trois étages le plus souvent) lâche à sa périphérie, mais qui déjà se resserre aux abords des nouveaux centres du bourg :

Igamdane, quartier de la mairie et de la poste, et la route bordée de commerces à son passage au bas de la déchra et de la nouvelle mosquée .

A Igamdane, les nouvelles constructions empiètent sur les plantations de figuiers de barbarie sur les jardins ou les rues qui séparent encore les maisons, de sorte que peu à peu les espaces vides se rétrécissent.

D'ores et déjà les camions ne pénètrent plus qu'au terme de difficiles manœuvres dans les rues situées derrière la mairie et l'on constate que le tracé de ces rues se déforme et se rétrécit sensiblement, l'alignement des nouvelles maisons par rapport aux plus anciennes n'étant pas toujours bien respecté.

Faut-il y voir les prémices d'une évolution du plan des plus anciens quartiers de l'extension de Ménaâ vers un plan beaucoup plus désordonné et qui s'apparenterait à celui de la déchra?

Il est probable que le désir des habitants du quartier de voir maintenir un espace assez large pour accéder en voiture ou même en camion (2,5 tonnes) à leur maison limiterait cette évolution si elle tendait à s'affirmer spontanément.

Une autre particularité du nouveau tissu urbain semble également révélatrice d'une certaine permanence des traditions de vie villageoise des Ménaouis.

L'extension du bourg s'est réalisée de préférence le long des principaux axes de circulation que sont la piste des gorges et la route, essentiellement parce que cela permettait aux habitants riverains d'accéder en voiture ou en camion à leur maison et de destiner éventuellement leurs garages à une activité commerciale, mais aussi parce que les raccords aux réseaux d'égout d'eau potable et à la ligne électrique qui suivent le tracé de ces axes en étaient d'autant facilités.

Mais ajoutons que le plus souvent, on observe le long de la piste ou de la route des regroupements de constructions appartenant à des membres d'une même famille. A cela il y a deux explications possibles, l'une n'excluant d'ailleurs pas l'autre.

Ou bien ces regroupements sont l'expression d'un désir conscient des membres de la famille de reconstituer à l'extérieur de la déchra, la cellule familiale vivant dans le vieux village sous le même toit. Ou bien c'est avant tout la possession en commun d'un unique terrain situé en bordure d'une passante qui est à l'origine de la réunion des habitations des divers membres de la famille.

A partir des années 1990, Ménaâ semble donc revivre d'un second souffle. Les constructions privées se multiplient et délaissent le plus souvent la vieille déchra pour s'aligner le long de la

route, tout en exprimant toujours au travers de leur plan et de leur agencement en flots familiaux, une certaine permanence des structures socioculturelles de la société Ménaouie traditionnelle.

Mais au-delà de ces permanences, la localité se transforme. Elle s'équipe et ses activités économiques se diversifient.

Actuellement, Ménaâ est devenu une Daïra offrant divers services, animé par des commerces actifs, une petite industrie de main d'œuvre et un secteur du bâtiment qui profite de l'extension urbaine.

II-6. LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Les études de PDAU de Ménaa datent de 1997 est le document de référence concernant la planification du territoire. Celui-ci a été étudié de façon classique, je dirais beaucoup plus de façon standard, sans tenir compte des spécificités de la région est de ce coup complètement obsolète et présente de grandes carences en matière de :

- Récupérer qualitativement la structure urbanistique relativement compromise de la zone de la déchra, en se fixant comme objectif la revitalisation et la requalification environnementale du centre et des quartiers résidentiels.
- Restaurer l'habitation dans le vieux centre urbain
- Potentialiser l'habitat dans tous les quartiers
- Combler les carences concernant les équipements publics de quartiers

Le plan directeur ne définit pas également les différentes zones urbaines en fonction des critères de rééquilibrage urbain exprimés dans les objectifs (qui considèrent aussi les aspects sociaux et économiques). Et ce afin que chaque zone définie soit caractérisée par des paramètres d'édification et des indications de tendances à suivre afin d'orienter les choix de développement futurs en direction des objectifs fixés. Il n'est fait aucune mention ni recommandation concernant leur valeur urbanistique, architecturale, sociale ou historique de la vieille cité dans ce *PDAU*.

Actuellement une étude de révision du *PDAU* est lancée confiée à un bureau d'étude qui j'espère n'omettra pas d'inclure parmi ses objectifs une classification à propos de la conservation architecturale. La commune doit exiger du bureau d'étude en charge de cette mission une politique d'habitation qui reflète le genre et le niveau d'engagement ainsi que le contrôle qu'elle estime devoir assumer en matière de gestion des usages et de l'implantation (zonage), de normes de construction et d'habitabilité, de programme de rénovation, d'incitations financières et fiscales,

de réserves foncières, de qualité du tissu urbain, de répartition des coûts, de rentabilisation des terrains vagues, etc.

Cette politique d'habitation formulera les principes qui guideront son action en matière d'habitation en concordance avec son plan d'urbanisme en raison du développement résidentiel et de l'accès à la propriété, de la revitalisation et de l'entretien du bâti existant, de la qualité de vie urbaine.

Dans le contexte de sa mission avec ses partenaires privés, publics et communautaires, cette politique lui permettra de partager la responsabilité de planifier, de promouvoir et de contrôler le maintien et le développement d'un parc résidentiel de qualité.

Par exemple, pour guider ses actions et ses interventions en habitation, une commune pourrait poursuivre divers objectifs :

- rechercher l'amélioration de la qualité du parc de logements existants et augmenter le nombre de logements;
- contribuer à ce que les populations à revenu moyen ou faible aient accès à un logement
- augmenter la population, le nombre de propriétaires et de familles;
- améliorer la qualité de la vie urbaine.

Une telle politique devrait permettre à la commune, dans le meilleur intérêt de la population :

- d'assurer une constante mise à jour de la définition des besoins en matière d'habitation;
- de gérer, de manière concertée, les ressources consacrées à l'habitation.

CONCLUSION

Concernant la structure socio économique, l'observation de la stratification fiscale de la population, démontre que Ménaa, en comparaison aux autres centres de la wilaya, ne bénéficie pas d'une situation optimale en termes de rentrées fiscales de ses citoyens. En effet, le nombre de contribuables à faibles revenus imposables y est relativement élevé en proportion au nombre de contribuables plus aisés.

Ces quelques indicateurs ne suffisent pas à dresser un portrait socio économique complet et précis de Ménaa (ce n'est d'ailleurs pas le but), mais ils suffisent à illustrer le fait que cette commune traverse une période difficile économiquement. Un approfondissement de ces aspects serait intéressant en considérant non plus uniquement l'échelle de la ville mais celle des communes avoisinantes avec lesquelles des éventualités de coopération pourraient être discutées.

La nouvelle maison est en béton, son organisation spatiale oscille entre un aménagement « moderne » et une utilisation « traditionnelle ». Si la cuisine est, dans les nouvelles maisons, systématiquement présente et aménagée, la cuisson se fait encore dans le foyer, pas sur la gazinière pourtant installée. La variété de nouvelles formes du bâti ne correspond plus à une intégration à l'éco système. Elle n'est en fait que modèle importé, mal dominé et peu confortable.

Emblème de l'évolution sociale, la maison en béton avec de grands garages, d'immenses balcons, une succession de pièces, une salle de bain, une cuisine... et des fers en attente pour son extension. Ce nouveau *taddart* fait son entrée dans l'Aurès en rupture avec tout modèle antérieur. En tout lieu, suivant un programme étatique ou dans le cadre de l'auto construction, c'est la ruée vers la route. Il faudrait pour rétablir le sens de la durée, de l'expression de l'histoire et du passé, explorer la modernité comme outil de sauvegarde, comme moyen d'évolution et non comme fin en soi.

Sur le terrain, c'est une immense explosion de toutes les déchras, explosion spatiale par un éclatement du tissu traditionnel, explosion générale qui s'exprime par l'éparpillement et la prolifération de petites taches composées de trois ou quatre maisons autoconstruites, récentes, en dur, jusque dans les vergers. Les Ouled Abdi abordent ainsi une nouvelle phase dans leurs organisations sociale et spatiale.

INTRODUCTION

Dans ce chapitre nous aurons aussi à présenter à partir des analyses sur site sur lesquelles nous nous sommes appuyés comment une commune Aurassienne (Ménaâ) doit gérer son patrimoine immobilier selon l'aspect social, économique et environnemental tel que dictés par le développement durable.

Les toutes premières constructions de la déchra de Ménâa ont d'emblée obéies à une durabilité que l'on a pu constater aisément à travers l'étude de la vieille déchera. Il y a eu utilisation de matériaux naturels biodégradables, recyclables et récupérables, qui ont pu défier le temps. Un mode de construction et un savoir-faire local qui ont donné des résultats palpables. De par son architecture et son urbanisme, les populations ont connu une vie harmonieuse.

Actuellement les difficultés que rencontre la ville de Ménâa sont multiples et entraînent une diminution de la qualité de vie des citoyens et une menace pour leurs droits sociaux et culturels.

Afin de mieux cerner les aspects de l'étude ainsi que les objectifs visés, la discussion des résultats portera essentiellement sur la problématique du développement durable par le biais de la revitalisation dans ses composantes architecturales et urbanistiques à travers la commune de Ménaâ.

III- 1 DIFFERENTS ROLES DE LA COMMUNE

III- 1.1 ROLE SOCIAL

Une commune en tant que gestionnaire foncier peut jouer un rôle fondamental dans le développement social des agglomérations. En effet, contrairement au cas des propriétaires privés ou des grandes sociétés d'investissement, il est du devoir des communes de gérer le patrimoine immobilier dans l'intérêt général des citoyens, qui sont en fait les véritables propriétaires du patrimoine ; en considérant les aspects socio culturels liés à la gestion des immeubles et de la cité ou du quartier au même titre que les aspects économiques et techniques.

Pour la commune de Ménâa, on constate quelques améliorations dans la vieille déchra qui se sont limités au dallage des ruelles, l'introduction de l'électricité et du gaz naturel, l'alimentation en eau potable et le système d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Cependant ces interventions se sont effectuées de façon très ponctuelle et par des matériaux et des procédés techniques qui ne répondent pas aux

Photo n°25 Dallage à Ménâa



Source : Auteur mai 2010

critères du développement durable.

Concrètement, cela peut se traduire par une approche de la gestion du parc immobilier qui a négligé de répondre au mieux aux besoins réels de la société, par le biais notamment de la participation, de jouer un rôle exemplaire dans la façon de gérer les ressources liées à la construction, la maintenance et l'exploitation des immeubles.

Les autorités locales en particulier l'APC en tant que gestionnaires du patrimoine communal n'ont pas manifesté le souci de sauvegarder l'importance des rues, ruelles et des places publiques en tant qu'espace social. Aucune inquiétude quant au devenir des bâtiments en ruine, abandonnés et qui aggravent la dégradation de Ménâa.

Des efforts considérables sont à faire particulièrement pour le maintien et la mise en valeur des qualités architecturales et urbanistiques du patrimoine, de même qu'au renforcement de l'identité des lieux. Utiliser le patrimoine immobilier comme élément de revitalisation urbaine et d'amélioration des qualités de vie et de confort, à l'échelle du bâtiment, du quartier et de la cité. Veiller à mettre en place ou à conserver de bonnes conditions d'intégration, de diversité de services, de contacts sociaux et de solidarité. Garantir de bonnes conditions de sécurité et de santé des occupants par le biais de concepts architecturaux, urbanistiques et de gestion appropriés du parc.

La façon dont ces «idéaux» peuvent être mis en application et répondre ainsi au mieux aux attentes de la société sera abordée plus en détail dans la suite de l'étude.

« Mieux que tout autre fait de civilisation, la maison permet de repérer les liens essentiels, les plus intimes de la vie social,...»²¹ Taddart à travers l'Aurès est le seul témoignage d'un passé qui se perd sous le poids du béton. Désormais le tissu vernaculaire s'estompe, se transforme sous la pression des nouveaux besoins. C'est l'aliénation d'un site jusque là fonctionnel, pour la conquête des bords de routes et des fonds de vallées.

La nouvelle maison est en béton, son organisation spatiale oscille entre un aménagement « moderne » et une utilisation « traditionnelle ». Si la cuisine est, dans les nouvelles maisons, systématiquement présente et aménagée, la cuisson se fait encore dans le foyer, pas sur la gazinière pourtant installée. La variété de nouvelles formes du bâti ne correspond plus à une intégration à l'éco système. Elle n'est en fait que modèle importé, mal dominé et peu confortable.

Emblème de l'évolution sociale, la maison en béton avec de grands garages, d'immenses balcons, une succession de pièces, une salle de bain, une cuisine... et des fers en attente pour son extension. Ce nouveau *taddart* fait son entrée dans l'Aurès en rupture avec tout modèle antérieur. En tout lieu, suivant un programme étatique ou dans le cadre de l'auto construction, c'est la ruée vers la route. Il faudrait pour rétablir le sens de la durée, de l'expression de l'histoire et du passé, explorer la modernité comme outil de sauvegarde, comme moyen d'évolution et non comme fin en soi.

Sur le terrain, c'est une immense explosion de toutes les déchras, explosion spatiale par un éclatement du tissu traditionnel, explosion générale qui s'exprime par l'éparpillement et la prolifération de petites taches composées de trois ou quatre maisons autoconstruites, récentes, en dur, jusque dans les vergers. Les Ouled Abdi abordent ainsi une nouvelle phase dans leurs organisations sociale et spatiale.

III- 1.2 ROLE ECONOMIQUE

Comme déjà mentionné, l'efficacité économique est l'un des trois piliers fondamentaux du *DÉVELOPPEMENT DURABLE*, on ne saurait en effet supporter à long terme des politiques de gestion « idéales » écologiquement et socialement mais lacunaires en termes économiques.

Ce délicat équilibre entre les trois axes du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* est probablement l'objectif le moins aisé à réaliser dans la réalité des projets et des activités, c'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de faire cadrer les exigences *socio écologiques* dans les limites des budgets

²¹ I.CHIVA « la maison :le noyau du fruit,l'arbre, l'avenir » terrain n°9 octobre 1987 p.5

alloués. Toutefois, dans le secteur qui nous intéresse ici, il existe des synergies positives intéressantes entre certaines exigences socio écologiques et économiques.

Prenons pour exemple le cas d'un investissement pour la revitalisation d'un bâtiment dans lequel intervient le choix d'une activité, soit comprenant l'enveloppe du terrain, de la revitalisation même versus démolition et reconstruction jusqu'à équipement et exploitation. La stratégie la plus économique à l'achat ne le sera plus forcément en considérant les frais d'exploitation sur une période calculée de 20 ou 30 ans. Si ce calcul est réalisé en tenant vraiment compte du cycle de vie complet des investissements, il pourrait alors résulter que l'investissement le plus rentable est également le plus performant écologiquement. De plus, la situation actuelle du foncier devrait inciter la commune à prendre des mesures quant à l'expropriation de certains propriétaires d'immeubles tous héritiers résidents à l'extérieur de la commune ne se souciant guère de leur lègue. Cet exemple peut paraître trivial mais force est de constater que la réalité offre encore quantités de cas dans lesquels cette règle toute simple n'a pas été appliquée.

En résumé, les thèmes principaux relatifs au rôle économique des bâtiments communaux devraient avoir pour souci les relations entre le site (le bâtiment), sa fonction, sa rentabilité et ses effets sur le développement économique local ainsi qu'une prise en compte des durées de vie et des coûts externes dans les calculs économiques. La prise en compte du maintien de la valeur des édifices à long terme et les relations entre flexibilité (possibilités de modulation des espaces) et rentabilité des bâtiments à long terme est à prendre en considération.

Le financements tenant compte des cycles de vie complets, y compris la déconstruction des bâtiments, les relations entre niveaux de standard, besoins réels et coûts ,les relations entre maintenance, revitalisation et coûts d'exploitation, accessibilité, mobilité doivent être la préoccupation première des autorités locales.

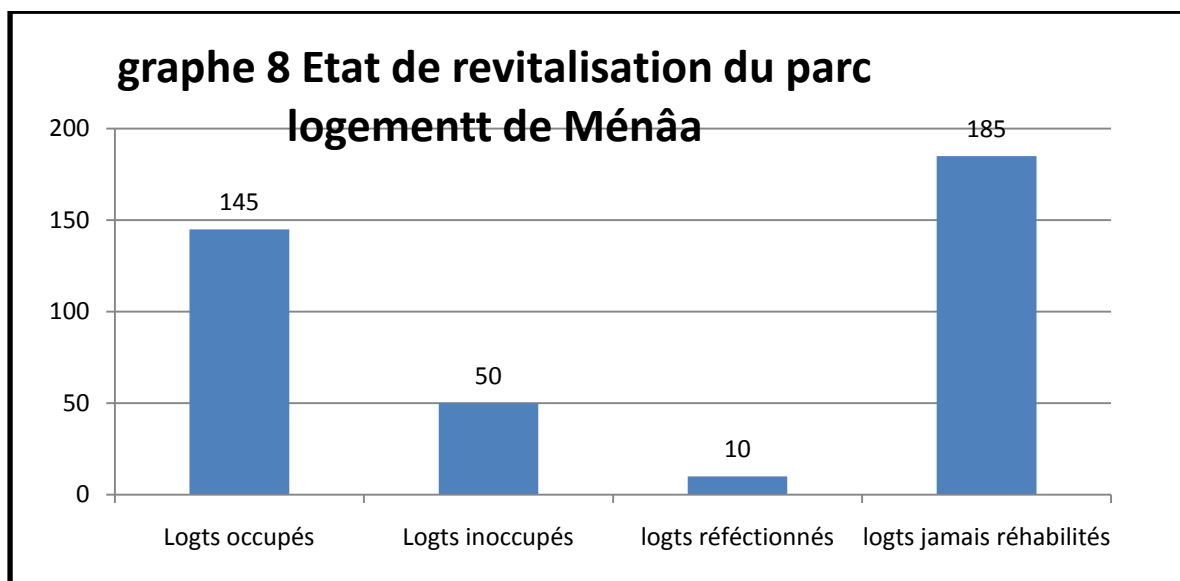
III- 1.3. ROLE ENVIRONNEMENTAL

Le parc immobilier des Aurès se compose d'un grand nombre de bâtiments en dégradation, n'ayant pas subi de travaux d'entretien. En effet, presque tous les bâtiments anciennement construits n'ont été ni réhabilités ni restaurés ni rénovés. Considérant l'ensemble du parc immobilier qui a subi des travaux jusqu'en 2011, très peu de bâtiments y ont vraiment été revitalisés. Cette dernière catégorie, ainsi que celle des bâtiments construits après 1970 ne bénéficient pas de qualités supérieures en ce qui concerne le niveau de consommation

énergétique. Nous constatons que le surdimensionnement des ouvertures, que les matériaux utilisés (béton), que le mode de construction, ont augmenté la consommation d'énergie et par conséquent cela ne contribue qu'à augmenter les dépenses énergétiques particulièrement en période hivernale et de surcroît amplifie les rejets de gaz à effets de serre

La construction de plus en plus élevée de ces bâtiments consommateurs d'énergie, et l'abandon des systèmes constructifs anciens amplifient le phénomène de la dégradation environnementale. Leur grand nombre, multiplié par leur forte consommation en énergie, en font donc un élément émetteur de pollution atmosphérique important.

Les bâtiments traditionnels dès le début de leur introduction, présentent des caractéristiques énergétiques plus performantes, cependant leur dégradation avancée diminue considérablement de ces qualités.



Source : Auteur mai 2010

L'amélioration des performances physiques du parc immobilier existant, la revitalisation des vieilles constructions notamment celles abandonnées dans la déchra pourraient avoir l'avantage de préserver les jardins irrigués et tout ce qui pourrait graviter autour. ,

En ce qui concerne les anciennes constructions, les techniques constructives des anciennes constructions permettaient d'assurer un certain niveau de performance énergétique. Ceci est considérablement plus difficile à atteindre dans le cadre des constructions tout à fait nouvelles. Les matériaux de constructions anciennes de type local tel que le trias qui est une argile de couleur bleue violée qui sert de couverture pour les toitures de ces anciennes constructions assure une étanchéité parfaite, elle est puisée de djebel lazreg à proximité de Ménââ.

La réduction drastique de la consommation énergétique, respectivement l'utilisation croissante de sources énergétiques renouvelables, sont donc déterminants pour rejoindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

III-2.INFLUENCES SUR L'OCCUPATION DU SOL

La préservation des vieilles constructions et en particulier celles qui portent le caractère d'un patrimoine urbanistique, architectural, culturel et historique est devenue une pratique et une approche très actuelle dans la gestion des villes algériennes. La préservation de la déchra qui devrait passer par la revitalisation de ces constructions et leur environnement construit, est nécessaire pour la sauvegarde de ce patrimoine.

«Aujourd'hui il est difficile et risqué de créer quelque chose de nouveau, ou, comme on dit en allemand (créer dans le pré vert). C'est beaucoup mieux de travailler avec des structures existantes. Ne pas démolir. Aujourd'hui dans les grandes villes européennes il est de mode de se confier à la signature d'un grand architecte, parfois lié exclusivement à la forme extérieure. Je pense que cela ne suffit pas. Ce sont des modes qui passent. Une fascination qui pourrait s'évanouir avec le temps»²²

Peter Zumthor

Sous ce même aspect, il est impératif de voir l'état du couvert végétal naturel qui révélerait à son tour diverses formes de prévention de l'érosion et de la dégradation des sols évitant ainsi les menaces écologiques qui pèsent sur le territoire et économiser la superficie des terrains.

Il est aussi question de considérer toute la trame urbaine de la déchra en rapport avec le drainage des eaux pluviales, gestion des déchets, alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées et leur impact sur la qualité de l'environnement.

Entre le début des années 70 et le milieu des années 90, la surface construite a augmenté et on y relève une forte croissance de l'occupation du sol par l'habitat au détriment des surfaces agricoles et alpines principalement, engendrant une densification et rénovation urbaine qui donnera un nouveau visage urbain aux villes aurassiennes

Cette observation met en évidence la part prédominante des bâtiments à usage d'habitation dans l'occupation du territoire urbain des villes aurassiennes et par conséquent le rôle non moins important que joue la revitalisation du patrimoine immobilier dans la problématique de l'occupation du sol.

Un autre indicateur significatif est celui des taux d'inoccupation de bâtiments traditionnels (résidentiels) à l'Aurès. Pratiquement toutes les habitations de la région sont désertées. Les

²² Traduit de l'italien, tiré de Zumthor et al. 2005

communes Aurassiennes présentent un taux particulièrement élevé de bâtiments d'habitation traditionnels inoccupés, ce qui consolide la nécessité de revaloriser le parc existant en priorité par rapport à la construction de nouvelles structures.

Les considérations qui précèdent, bien que n'étant pas exhaustives, confirment donc le potentiel d'amélioration des conditions d'occupation du sol qui réside dans une meilleure revitalisation des parcs immobiliers dans les villes Aurassiennes, en particulier dans la remise en valeur des bâtiments existants.

III-3.DISCUSSION DES RESULTATS

III-3.1.SOCIETE

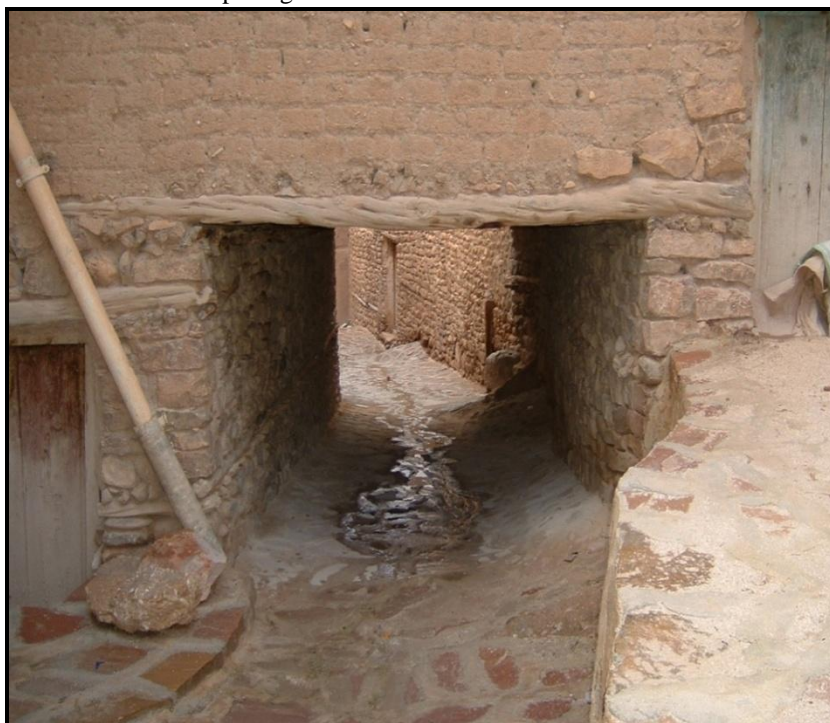
la configuration de la déchra de Ménâa de part ses nombreuses ruelles, des passages protégés, des terrasses en gradins, des bancs favorise les contacts sociaux et les différents courants de pensées.

Pour la construction d'une habitation, l'intervention d'un artisan est un fait rare. La touisa, ou construction collective, est l'apanage de ces sociétés. « Les maisons sont construites après les moissons par les propriétaires » (2). La solidarité active dans la vieille déchra de Ménâa se manifestait par le bénévolat « touiza » pour les différentes étapes de l'édification d'une maison traditionnelle. Cet acte social était éminemment rentable dans la mesure où les dépenses sont limitées au maximum.

Dans cet acte social, chacune des personnes bénévoles à ses apports spécifiques, en considérant les conseils judicieux des uns et des autres. Toutes les franges de la société se confondent. Les plus âgés en tant que personnes expérimentés transmettent un savoir faire local aux plus jeunes capable de fournir les efforts demandés.

Les passages couverts sont à eux-mêmes un abri idéal permettant idéal pour toutes saisons

Photo 26 : passage couvert à Ménâa



Source : Auteur mai 2010

confondues permettant une circulation appréciable et des rencontres attendues ou désirées.

Les bancs érigés un peu partout sont d'une utilité indéniable dans la mesure où ils permettent le repos, la reprise du souffle et les nouvelles du quotidien. Enormément de personnes convergent vers la déchra de Ménâa pour son site, son architecture, ses constructions atypiques, son urbanisme et son ambiance conviviale.

Photo 27 : bancs dans les rues de Ménâa



Source : Auteur mai 2010

Photo 28 : rues et ruelles de Ménâa



Source : Auteur mai 2010

L'accès au sommet se fait par des dédales de ruelles sinueuses en pente accentuée, où le charme et l'éventuel inconnu sont quelque part.

La curiosité est attisée par le désir de rencontrer du beau, de l'original et tout ce qui peut être spécifique à la déchra. Ce qui vaut à Ménâa l'appellation de perle des Aurès.

Le type de constructions érigées sur de solides rochers et de surcroît les innombrables petites ouvertures confère à la déchra de Ménâa une sécurité quasi absolue. Les ouvertures sont petites et triangulaires. Dans cette région chaude et sèche la réverbération est très intense; la position d'une rangée d'ouvertures en haut des murs a plus ici un rôle de ventilation qu'un rôle « d'ouverture vers l'extérieur ».

La rue principale offre des ramifications qui hiérarchisent les espaces, partant du public pour à des impasses menant aux demeures. En peut argumenter la sécurité par l'absence de toute sorte de délinquance du fait que tout le monde connaît tout le monde.

Les habitants de la déchra ne souffrent pas des nuisances sonores auxquelles sont exposées les habitants des quartiers nouveaux.

De part les multiples petites ouvertures, l'air est en renouvellement permanent. Ce qui favorise un état de santé plus ou moins florissant.

Par la couleur des matériaux de constructions utilisés, le style inusité des constructions apporte un sentiment de détente et de confort.

Nonobstant des lumières vives, celles qui baignent la déchra de Ménâa ne sont pas agressives, au contraire la lumière est comme tamisée et se marie parfaitement avec le contexte.

Les éléments architecturaux et urbanistiques favorisent les petits rassemblements où les échanges d'idées forment une kyrielle non négligeable. La vie communautaire est bien tissée.

Actuellement, on assiste à une évolution des mentalités, ceux qui étaient frustrés de commodités élémentaires s'attachent à se doter de structures modernes (toilettes, salles de bains, séjour, chambre à coucher.....)

Au sein même de la déchera il n'y a pas d'activités suffisamment lucratives. Celles-ci se situent bien en dehors.

III-3.2.ECONOMIE

Comme toute société primitive, la société Aurassienne vit en autarcie, donc dans une économie sévère de pénurie. Il semble alors justifié que les matériaux locaux soient ceux utilisés en majorité. Ce qui élimine les transports, favorise la création d'emplois par de la main d'œuvre locale.

Dans le cas de vétuste et de déconstruction de bâtisses, les matériaux dits hors d'usage sont recyclés et récupérés, il y a absence de dépenses superflues.

Ces matériaux ont l'avantage d'avoir des qualités isolatrices appréciables ce qui réduit considérablement la consommation énergétique

La longévité de l'habitat dans la vallée de l'Oued Abdi est redevable aux techniques et aux matériaux utilisés, essentiellement à la pierre. Ce matériau limite les conséquences des insectes et du temps. Cependant l'utilisation de la terre réduit la période de conservation du bâti et nécessite

un plus grand entretien. Cette pérennité des constructions relève aussi du droit foncier et des coutumes réglementant l'héritage et le partage des terres agricoles et des habitations.

la maison chaoui, est une unité sociale et économique. Elle abrite famille, réserves et animaux. L'organisation de l'espace domestique est de ce fait hiérarchisée. Une distribution des volumes entre les trois fonctions correspond souvent à une organisation tripartite en hauteur. Chacune de ces divisions porte un nom, a des formes et des fonctions propres et trouve un sens à l'intérieur du système symbolique. L'espace « homme » est le noyau autour duquel gravitent les espaces complémentaires, gravitation verticale bien souvent.

La maison a son élément essentiel (la partie utilisée par l'homme) au second niveau; au premier niveau, on trouve la bergerie avec parfois la remise pour le fourrage, le bois ... (partie humide). Au troisième niveau ce sont les pièces de « réserves » l'aelie (partie sèche, espace de séchage). Cette disposition apporte par ailleurs un confort thermique important.

Photo 29 : soubassements des maisons de Ménâa



Source : Auteur mai 2010

La maison ménaouie intégrant la topographie du site, est implantée perpendiculairement aux courbes de niveaux. Les irrégularités du terrain, les bancs rocheux sont harmonieusement utilisés comme soubassement..

Les matériaux locaux et la topographie du terrain créent alors une continuité de formes, de teintes et une uniformité d'aspect qui renforcent l'intégration de ces constructions vernaculaires au site.

Les terrassements préalables pour aplanir le site sont inexistant: c'est l'intégration aux pentes qui constitue le dénivelé des maisons. Parfois, dans certaines constructions, l'un des murs est constitué par une paroi rocheuse, c'est un héritage d'habitat troglodytique souvent présent dans la région..

La commune devrait s'impliquer dans la récupération des constructions qui sont dans un état de délabrement avancé. Une promulgation de lois à long terme faciliterait l'acquisition de bon nombre de constructions abandonnés qui seraient revitalisés. Ceci induira des rentes certaines pour la commune. Les logements récupérés pourraient être à vocation double. Au lieu de l'abandon, la commune constituera un portefeuille foncier et empêchera l'empiétement sur les espaces cultivables générateurs de biens.

La contribution communale pour la revitalisation de ces vieilles constructions lui éviterait le souci du relogement

III-3.3. ENVIRONNEMENT

Les matières premières de construction ne posent pas problème. Elles sont à la portée des utilisateurs ; L'avantage est tangible : la mobilité est réduite, les rejets de gaz à effet de serre sont largement amoindris.

les matériaux de construction sont diversifiés : terre battue, bois, trias, pierres etc ...de ce fait les dépenses énergétiques sont sensiblement diminuées. En fin de vie des constructions, ceux-ci sont recyclés, réutilisés à bon escient. Le côté appréciable de ces matières premières est qu'elles ne sont pas polluantes, l'environnement est sauvegardé.

Les maisons agglutinées les unes contre les autres ont l'avantage de se protéger d'une façon globale contre les assauts climatiques aussi bien été comme hiver. Il est fait de moins en moins appel à la consommation d'énergie.

Les constructions compactes ne grignotent pas sur les terrains susceptibles d'être exploités. Il y a lieu de noter, et cela est apparent que la mechta a été bâtie sur un énorme monticule rocheux déjà en place. Avec bonheur, les terres exploitables sont totalement à l'écart des agressions.

Les ruelles étroites procurent un air frais non pollué, une ombre quasi présente tout au long des longues journées d'été malgré un soleil torride. Ces dernières, de par leur déclivité récupèrent les eaux pluviales et les acheminent vers l'oued sans créer des points d'eaux stagnants.

la circulation au sein de la déchra est purement piétonne, d'où exclusion d'entrées mécaniques.

Les rejets de gaz à effet de serre ne posent pas considération.

Conclusion

Les dégradations perdurent, l'intervention des pouvoirs publics a agit d'une façon unilatérale, et les résultats sont peu tangibles sans pour autant s'inscrire aux normes relatives au développement durable.

Nous vivons une phase nouvelle de l'évolution et de la dynamique urbaine. Chaque citoyen souhaite intervenir dans la chose publique. L'importance des actions qui conditionnent son cadre de vie sont ressenties par lui. Qu'il s'agisse du social, du culturel, de l'économique ou de l'environnemental dans la réalisation de projets à caractère architectural ou urbain,

La revitalisation effectuée par l'APC n'a pas tenu compte de l'apport des citoyens, l'expérience montre qu'en l'absence des concernés -les habitants- les interventions en milieu urbain rencontrent des difficultés, voire des oppositions. De nos jours une politique réelle dans tous les domaines ne peut être envisagée sans associer les habitants du début à la fin c'est-à-dire de la définition des objectifs jusqu'à la clôture et la gestion des opérations.

Par manque de main mise, de personnel qualifié, de moyens humains et matériels, la revitalisation de ménaa a été effectuée de manière hasardeuse.. l'introduction de matériaux tels que le zinc, le béton.....ont dégagé un aspect insolite non conforme aux critères du développement durable.

L'APC devrait faire avortée l'initiative de certains citoyens désireux de péricliter des valeurs ancestrales en reconstruisant leur ancienne demeures avec des matériaux à caractère insolite.

La vieille déchra doit garder son cachet initial à savoir une spécificité qui suscite l'embellie. Pour les besoins de la cause, les pouvoirs publics devraient divulguer des arrêtés allant dans le sens de la préservation du tissu traditionnel.

On favorisera de la sorte une meilleure dynamique par la capacité des institutions à s'adapter aux préoccupations et aux comportements des habitants, enjeu du développement social urbain. Cela pose des questions : la participation des populations, la structure et le fonctionnement des collectivités locales, la concertation entre les différents acteurs. Si nous considérons que les exigences législatives et réglementaires d'un projet sont accomplies, la participation des habitants à ce projet est un exercice difficile car c'est à ce niveau que se pose le double problème de l'adaptation des institutions aux préoccupations des habitants et inversement de l'adaptation des habitants au projet global de l'institution. La participation n'aura de légitimité que dans la mesure où ceux-ci seront perçus par la collectivité locale comme susceptibles de contribuer positivement

au développement de la commune ou de la ville et non plus comme un problème d'intégration à résoudre.

Que soient donnés aux citoyens les moyens matériels et financiers de participer de façon significative à l'amélioration et à la gestion de leur cadre de vie. - Que leurs initiatives puissent être insérées dans un schéma de développement social urbain global et cohérent. Dans un passé récent et même aujourd'hui dans certaines villes, les autorités et la société civile ne sont pas associés de la même manière aux projets concernant leur ville. Il n'y a pas de partenariat entre : ceux qui décident (élu- administration), ceux qui réalisent (techniciens, entrepreneurs, Bureau d'Etudes) et ceux qui sont concernés (habitants, commerçants, étudiants, les intégrés, les exclus). Si les trois sommets de ce triangle ne convergent pas vers le centre c'est à dire l'intérêt commun d'un projet, ce projet ne réussira pas ou à la limite traînera avec toutes les difficultés et les surcoûts engendrés.

INTRODUCTION

L'intervention sur des sites anciens telle la déchra dans les villes aurassiennes serait soumise, sans trop de changement, aux mêmes principes de la sauvegarde des vieilles villes ou centres historiques dans des sites méditerranéens. La grande quantité de littérature disponible sur ce sujet nous révèle l'état très élaboré des théories et approches pratiques en usage dans le domaine de la sauvegarde de ce type de sites architecturaux ou urbains. Pour le cas de la présente étude, site situé en régions semi arides, rien ne s'oppose à transposer beaucoup de ces méthodes et les voir appliquées, avec plus ou moins d'adaptation, dans la sauvegarde et la revitalisation de la déchra. La similitude entre l'environnement construit de la déchra et celui d'une vieille ville du nord algérien, réconforte encore plus cette approche de transposition de méthodes et techniques opératoires et leur applicabilité aux aspects architecturaux et urbanistiques d'un site semi aride.

On note aussi les multiples empreintes en termes de théories, méthodologies et techniques d'approches pratiques, au domaine bien élaboré de la sauvegarde et la préservation du patrimoine. La déchra, n'est-elle pas, à une différence près, avec ce qu'elle recèle de particularités architecturales et urbaines, un patrimoine à sauvegarder et à protéger ? La réponse est oui.

La Médina de Marrakech, classée patrimoine universel en 1985, dont la « célèbre » place Jemaâ El Fna qui a bénéficié à elle seule d'une distinction particulière, et dont la revalorisation obéit par conséquent à des prescriptions spécifiques, qui pourraient être éventuellement exploités dans la revitalisation des espaces de la vieille ville de Ménâa.

IV- 1. PRESENTATION DE LA MEDINA DE MARRAKECH

La Médina, conçue comme une cité enfermée dans ses remparts, est le tissu urbain le plus ancien de l'actuelle agglomération de Marrakech. S'étendant sur plus de 640 hectares, cette cité dans la cité, est le fruit d'une sédimentation urbaine millénaire, chaque nouveau régime apposant sa marque par la construction de nouveaux ouvrages et jardins à la gloire de leur magnificence respective.

Marrakech, donc, a été fondée en 1071- 1072 par Youssef Ben Tachfine. Dès lors, elle cesse d'être le séjour occasionnel des Almoravides, pour devenir leur véritable capitale. La médina,

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

qui formait au départ la ville elle-même, était entourée de remparts de dix kilomètres de long, construits en pisé, et percés par 19 portes qui marquaient les accès de la ville.

Lorsque cette dynastie succombe, en 1147 aux attaques des Almohades, l'œuvre de purification ne ménagera pas les monuments, qui furent en majorité détruits. Pourtant son statut de capitale, est maintenu, et Marrakech connaît alors une prospérité inégalée.

Un des plus imposants témoins de la richesse artistique de cette époque, la mosquée de la Koutoubia, dont l'incomparable minaret de 77 mètres, monument essentiel de l'architecture musulmane, a été et est resté à nos jours l'un des grands repères du paysage urbain de la ville, et le symbole même de la cité.

Sous la dynastie Alaouite, qui règne encore aujourd'hui, Marrakech, s'est enrichie de nouvelles mosquée, médersas, palais et résidences qui se sont harmonieusement intégrés dans le paysage urbain de la médina.

Avec l'avènement du protectorat français la médina de Marrakech allait connaître une nouvelle destinée. La politique urbaine des français fut en effet de construire un nouveau quartier pour les européens, à la limite même de la médina et de ses remparts. La vocation de cœur de la ville attribuée à cette dernière n'était plus valable, puisqu'elle était devenue un simple quartier de proximité, où la population locale était dorénavant cantonnée.

Pourtant, le nouveau quartier européen, appelé le « Guéliz », fut édifié, le long d'une voie principale, créée pour la circonstance, et avec comme perspective principale : le minaret de la Koutoubia. Ce qui atteste de la reconnaissance d'un savoir- faire ancestral, et d'une richesse architecturale exceptionnelle.

Aujourd'hui, la médina de Marrakech, abrite un nombre impressionnant de chefs- d'œuvre de l'architecture et de l'art musulmans, qui lui ont valu son inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1985.

Dans les 640 hectares qu'elle occupe, la médina est divisée en deux zones : les quartiers résidentiels et les quartiers réservés aux fonctions urbaines et commerciales.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Photo 30 : Le minaret de la Koutoubia sur la perspective principale du quartier européen



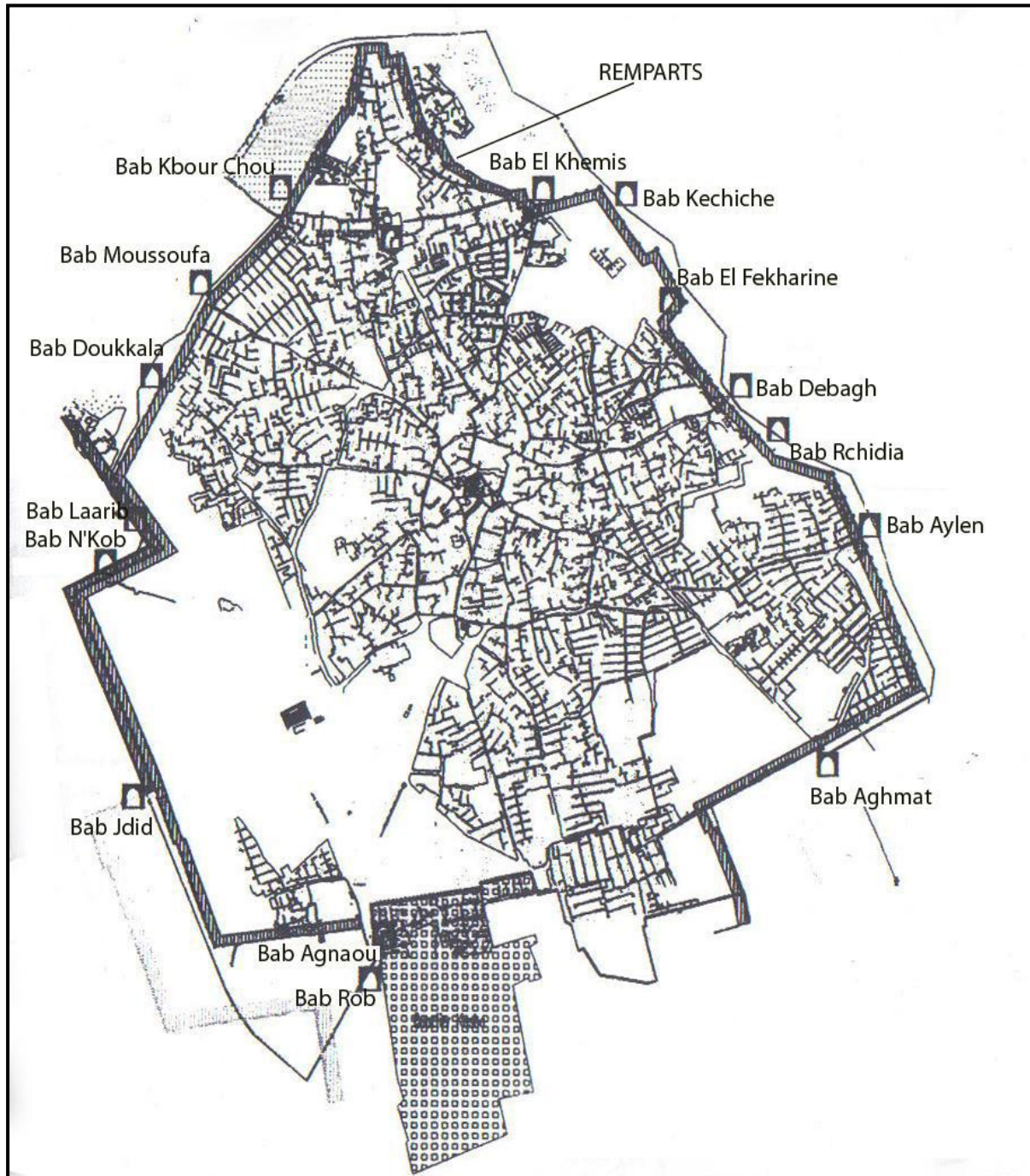
Source : www.voyages.photos.fr

IV-2. LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDINA DE MARRAKECH

Lancé en 1999, par l'agence urbaine de Marrakech, l'ambition du Plan d'aménagement était de poser les jalons d'une culture de sauvegarde du patrimoine, par le biais d'un partenariat responsable et volontariste de toutes les composantes de la société marocaine : les pouvoirs publics, les élus locaux, les syndicats professionnels, les universitaires- chercheurs, les opérateurs économiques privés et publics, nationaux et internationaux. D'autant plus que la conjoncture nationale et internationale de l'époque, se prêtait parfaitement à une redéfinition du rôle des outils d'aménagement, dans la gestion et le développement des vieux centres urbains marocains.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Carte 7 : La délimitation de la Médina de Marrakech



Source : Cabinet Elie Mouyal, Plan d'aménagement de la Médina de Marrakech, 1999- 2009

Pourtant, les interventions en Médina sont limitées et surtout très risquées, si elles ne sont pas étroitement contrôlées. Surtout confronté à la double exigence de préservation du patrimoine bâti et le développement des activités économiques, le gestionnaire public se trouve face à un dilemme :

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

- Soit laisser la Médina se transformer sous la pression des besoins en espace des uns et des autres, au risque de dénaturer son intégrité tant urbaine, architecturale que sociale
Soit interdire strictement l'intervention en Médina, et risquer d'assister à la poursuite du mouvement de détérioration dans son ensemble.
- Entre ces deux tendances, une troisième voie, à condition d'envisager chacune des problématiques dans une perspective globale, chaque intervention sur un secteur affectant

l'ensemble du tissu urbain

L'étude du Plan d'Aménagement de la Médina de Marrakech, a été élaborée en trois phases :

- L'analyse préliminaire
- La synthèse intermédiaire
- Le règlement.

IV- 3. La place Jemâa el Fna

La place Jemâa el Fna couvrant une superficie de près d'1 ha est située au cœur de la Médina. Elle constitue également le centre géographique, culturel et social de Marrakech. Elle est dominée par le minaret de la Koutoubia toute proche, elle donne accès aux ruelles des souks, et est le lieu de passage obligée pour atteindre de nombreux riads et restaurants de luxes nichés à l'intérieur de la médina.

Ce haut-lieu touristique attire sans cesse plus d'un million de visiteurs venus pour assister aux spectacles populaires et les nombreuses animations traditionnelles qui s'y dressent tous les jours de l'année.

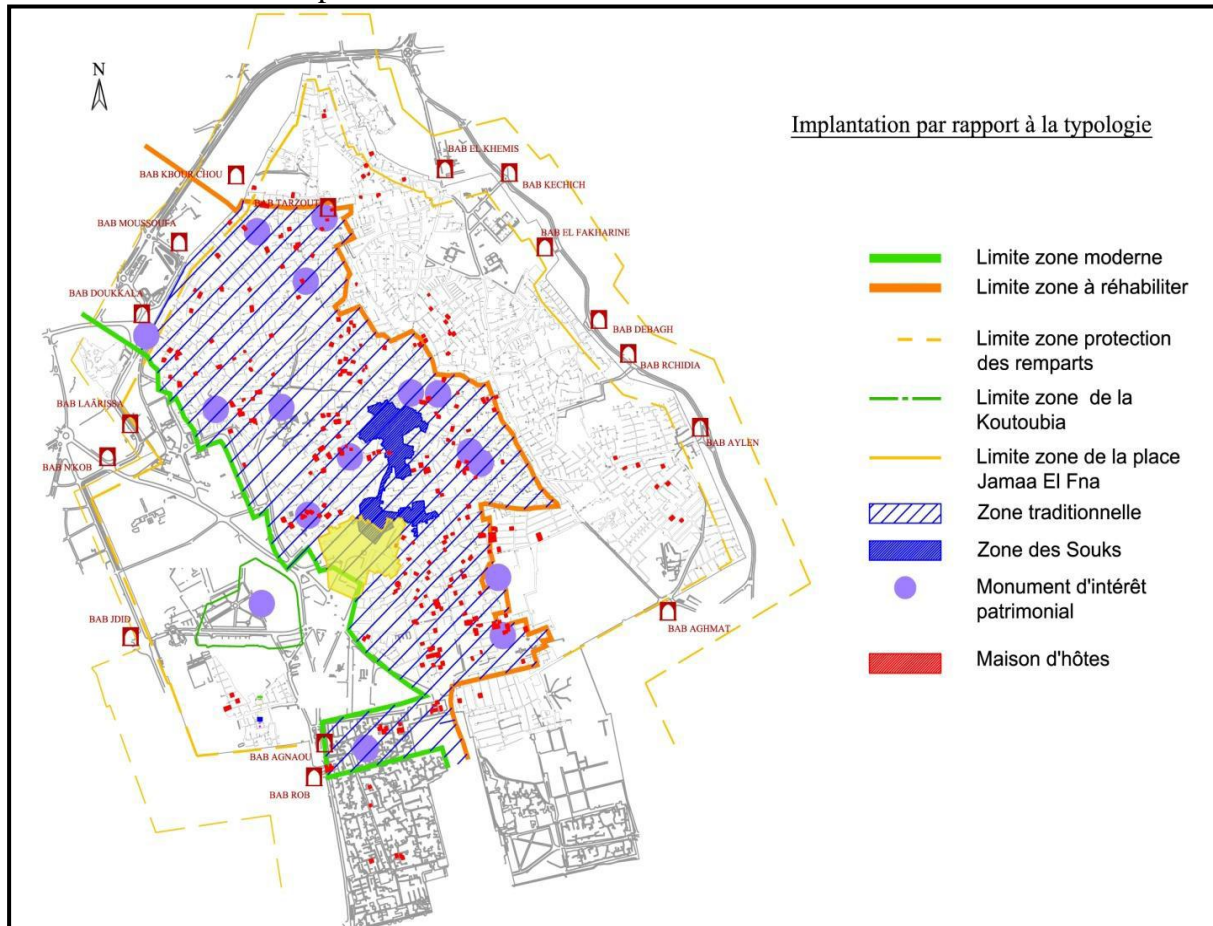
IV-4. Aperçu historique de la place Jemâa el Fna

Les origines historiques de la place Jemâa el Fna sont quelque peu incertaines. Les textes historiques concernant la Médina de Marrakech y font référence dès la fondation de la ville sans pour autant nommément la citer. Il est néanmoins certain que son rôle a toujours été celui d'une zone-tampon entre les 3 différentes zones de pouvoirs de la ville. Elle a subi en effet l'influence du pouvoir temporel, où dès le XIIème siècle le prince de son palais de Ksar al-Hajar tout proche pouvait manifester sa présence par l'exécution des peines exemplaires, ainsi que par des parades militaires au départ ou au retour des armées.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Du pouvoir spirituel, la place est dans l'ombre immédiate de la mosquée la plus importante de la ville appelée la Koutoubia, et enfin du « pouvoir économique » avec son rôle de porte d'entrée des souks.

Carte 8 : Situation de la place Jemaâ El Fna dans la Médina de Marrakech



Source : Groupement Axes Etudes et Cabinet Elie Mouyal, Etude sur « les maisons d'hôtes » et leur impact sur la médina de Marrakech, 2006

IV- 5. Evolution géomorphologique

Au fil du temps, la place s'est rétrécie considérablement en raison de l'évolution urbaine. La place à l'époque est immense et commence derrière les palmiers et les oliviers des jardins de la Koutoubia et s'étend jusqu'à la mosquée Ben Youssef.

En 1921, pour freiner la pression du développement urbain, le vizir Mohamed El Mokri propose pour la première fois le classement de la place Jemaâ el Fna parmi les sites à sauvegarder. L'évolution ne s'estompe pourtant guère réduisant approximativement la place à

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

ses actuelles dimensions.

Le protectorat de la France sur le Maroc a également des répercussions sur l'aménagement de la place. Ainsi durant cette période, la partie Ouest de la place est affublée de bâtiments à caractère administratif qui persistent encore aujourd'hui tels que la poste, la police et le siège administratif de l'arrondissement.

La place a également la fonction de gare routière dès l'avènement du protectorat français en 1912 (Abdelghani Bennis, ancien architecte municipal). La dernière phase de développement est directement liée au tourisme.

À proximité immédiate de la place, un Club Méditerrané est construit dans les années soixante, augmentant la présence touristique sur la place, des cafés-restaurants, panoramique pour certains, sont construits à l'emplacement de constructions vétustes ou sur des terrains vides autour de la place réduisant encore l'espace de celle-ci, et enfin dans les années 90 de nouveaux aménagements viennent achever le processus, la place est goudronnée, pavée, on installe des poubelles, etc.

L'inscription en 1985 de la médina de Marrakech, et donc de la place Jemaâ el Fna qui en fait partie intégrante, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et la proclamation en mai 2001 de la place comme patrimoine oral et immatériel de l'Humanité ont eu un rôle de frein aux avancées urbanistiques notamment celles liées au tourisme.

IV- 6. Recensement des acteurs

L'animation occupe près de 251 acteurs qui s'organisent autour d'activités diverses. Leur provenance, leur âge, leur vitalité diffèrent beaucoup d'une activité à l'autre. La moitié des acteurs de Jemaa El Fna proviennent de la ville de Marrakech

Ces acteurs, qui ont été à l'origine du classement de la place, comme patrimoine oral de l'humanité, sont répartis selon les activités suivantes :

- Les charmeurs de serpents
- Les chanteurs, danseurs, musiciens
- Les conteurs
- Les acrobates
- Les fkihs, les voyant(e)s
- Les herboristes
- Les spectacles ludiques

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

➤ Le tatouage .

En plus de ces activités d'animation, la place occupe de nombreuses personnes dans le secteur du commerce : vendeurs de jus d'orange et de fruits secs, restaurateurs, etc. Une cuisine proposée dans le « plus grand restaurant à ciel ouvert du pays » permet aux visiteurs de déguster des mets marocains traditionnels et modernes, mais surtout des recettes propres.

Photo 30 : Quelques manifestations de la place Jemaâ El Fna : le chant populaire, le tatouage au henné...



Source : www.yabiladi.com

IV- 7. Patrimonialisation de la place

Le processus de patrimonialisation L'UNESCO donne la définition suivante du patrimoine culturel immatériel : « On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » (Skounti, A., Tebbaa, O., 2003 : 13).

Étant donné l'importance de la Place Jemaâ el Fna dans ce processus inédit engagé par L'UNESCO, il était tout à fait attendu qu'elle soit le premier espace culturel du Maroc à être présenté pour cette distinction, sans compter que le règlement n'autorisait qu'une seule candidature tous les deux ans par pays. L'espace culturel de la Place Jemaâ el Fna est l'un des

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

19 espaces et formes d'expression culturels annoncés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Humanité le 18 mai 2001.

IV- 7. La revalorisation de la place Jemaâ el Fna dans le plan d'aménagement de la Médina de Marrakech

La principale conséquence de cette patrimonialisation, outre le fait qu'elle a certainement accru encore le nombre de visiteurs sur la place, est qu'elle a, selon certains, agi comme un frein à la modernisation de l'espace. Depuis 2001, la politique vise à renforcer les mesures de protection existantes.

Dans le cadre de cette sauvegarde et de cette mise en valeur, le Plan d'Aménagement, contraint de composer avec cette nouvelle distinction internationale accordée à la place, a préconisé les mesures suivantes :

- L'interdiction de circuler pour les automobiles autour de la place
- La rénovation des façades adjacentes
- L'homogénéisation des parapets des commerces et du mobilier urbain.
- La rénovation du dallage
- La réhabilitation des façades
- La limitation des hauteurs qui entourent la place à 8,50 m
- La construction d'un parking non loin de la place, afin de pallier au déplacement en masse des visiteurs à la Médina de la ville, et à la place principalement, qui est un pôle d'attraction important autant pour les habitants de la ville que pour les allogènes (restaurants, commerces, poste, banques, administration, etc.)
- La revalorisation des principaux axes issus de la place et menant à l'extérieur de la médina, par le biais de :
 - La requalification des principaux jardins : jardins de la Koutoubia, Arset Moulay Abdeslam, Arset El Beylik...
 - La recherche esthétique dans le mobilier urbain : plantations, arbres, éclairage public, revêtement des sols, poubelles...

Néanmoins, il faut noter que bien que ces mesures visent à la sauvegarde et à la pérennité de la place Jemaâ El Fna, elles vont sans aucun doute dans un objectif principal lié au développement du tourisme par la modernisation de la place.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

La revalorisation de la place Jemaâ El Fna, a d'abord été d'ordre international, puisqu'elle a été le premier site « immatériel » à être déclaré « patrimoine oral de l'humanité »

En termes de revalorisation prescrite par le plan d'aménagement de la médina de Marrakech, les usages de la place Jemaâ El fna ont été les principaux concernés :

- **La conservation de la sauvegarde des pratiques sociales** qui s'y développent grâce aux différents acteurs qui font son originalité était la première condition, puisque cette originalité en a fait justement, et à elle seule, un patrimoine universel.
- **La circulation et la mobilité ont été réglementées**, et la place devient ainsi piétonne de 11h à 22 heures
- **Un nouveau dallage** a été installé sur l'ensemble de la superficie de la place, pour la différencier des autres espaces publics environnants
- **L'ordonnement des façades**, et l'harmonisation des hauteurs des bâtiments entourant la place
- **Le mobilier urbain**
- **Les jardins publics environnants** ont également été concernés par la revalorisation.

Pourtant, il faut signaler que dans le cas de la place Jemaâ El Fna, les enjeux économiques liés à l'attractivité touristique, principale source de revenus du Maroc, ont dominé les intentions de revalorisation, même parfois, au détriment de sa valeur patrimoniale.

Pour Monsieur Abouyoub (membre de l'association Jemaâ el Fna), l'important en ce qui concerne cette place « c'est ce qu'il s'y passe et non pas sa structure. Au contraire le but serait de rester le plus neutre possible » (Mohammed Abouyoub, membre de l'association Jemaâ el Fna). Pour lui le plus important c'est l'usage de la place, les aspects de développement économique ne devraient pas venir déranger son aspect traditionnel qui, pour les membres de l'association, est justement sa force. Ce qui fait l'intérêt de cette place pour eux ce sont les acteurs qui la rendent vivante ; conteurs, musiciens, charmeurs de serpents, poètes, jongleurs, écrivains publics, cartomanciennes, herboristes, etc.

Dans ce chapitre, l'exemple de Marrakech nous a appris que la revitalisation de la place est beaucoup plus réfléchi en termes de lieu où ce sont les acteurs qui le rendent vivant. Donc c'est la composante humaine qui fait le lieu.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

IV-8 RECOMMANDATIONS GENERALES

La liste des recommandations d'ordre général est présentée sous aperçu des problématiques à abordées, de leurs conséquences et des recommandations correspondantes.

Recommandation n°1

Chaque commune devra établir une stratégie qui correspond au mieux à ses particularités et à ses besoins spécifiques.

L'absence de stratégie clairement établie et documentée concernant la gestion d'un parc immobilier communal peut impliquer un manque de cohérence et de continuité provoqués par la carence de priorités et lignes directrices politiques à long terme.

Les avantages que comporte l'établissement d'une telle stratégie peuvent avoir des impacts importants au niveau des trois axes fondamentaux du Développement Durable. En effet, sur le long terme, la mise en application de la stratégie a précisément pour but d'améliorer les performances économiques des immeubles, d'en limiter les nuisances écologiques et d'améliorer le service rendu à la population.

De plus, l'établissement d'une stratégie de gestion immobilière fournit à l'exécutif une base de décision facilement communicable et justifiable auprès du législatif et de la population, ce qui peut être très avantageux pour la promotion (ou le maintien en l'état) de certains projets de revitalisation.

Parmi les outils de gestion immobilière pouvant faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de gestion, il est intéressant de prêter une grande attention à l'étude future concernant l'élaboration des PDAU, POS, SAW et autres

Donc la première recommandation constitue en l'adoption d'une stratégie claire s'appuyant sur des instruments d'urbanisme mûrement réfléchis et s'inscrivant dans le cadre du Développement Durable et spécifique à la région.

Recommandation n°2

Tout ce qui n'est pas entretenu se dégrade.

La dégradation et la perte de valeur progressive inévitable d'un patrimoine immobilier au fil du temps doit être expressément prise en considération dans la planification financière à long terme de la gestion des bâtiments. La dégradation se manifeste par l'usure des matériaux, de la mise en œuvre ou de la conception, dégradation des couches de protection (peintures,

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

enduits, revêtement, couverture, raccords, joints.....) et finalement conduire à la ruine de l'édifice.

La commune devrait penser à la constitution d'un fond annuel pour le maintien de la valeur des constructions.

Recommandation n°3

Engager des processus de participation citoyenne pour l'élaboration des stratégies de revitalisation

Les difficultés d'acceptation de certains projets de rénovation ou de réaffectation d'immeubles publics peuvent engendrer d'importantes dépenses lorsqu'elles se traduisent par des blocages de procédures ou des interruptions de projets, de plus, ce genre de situation aboutit à une perte de contrôle des délais de réalisation. Outre les obstacles d'ordres financiers et de planification, une mauvaise acceptation d'un projet publique de la part de la population crée des tensions entre pouvoirs publics et citoyens, tensions qui rendent encore plus compliquée la bonne marche des projets. La participation peut intervenir sous différentes formes et à différents niveaux (information, consultation, concertation, participation intégrée, sondages, soirées de présentation, ateliers participatifs, etc.). Une éventuelle démarche participative doit être stimulée et conduite par la commune et intervenir le plus tôt possible dans les processus.

Recommandation n°4

Formuler l'intention de considérer les critères écologiques dès les premières étapes du processus et l'imposer comme condition de base du maître d'ouvrage, mandater un architecte compétent en la matière ou un consultant spécialisé, procéder à une analyse préliminaire du potentiel d'amélioration des bâtiments

Malgré les qualités technologiques et méthodologiques réalisés lors des constructions traditionnelles au niveau des « qualités écologiques » des bâtiments, principalement concernant la réduction de la consommation énergétique pour le chauffage, les projets de constructions présentent aujourd'hui, des qualités environnementales médiocres. Le propriétaire d'immeubles peut jouer un rôle fondamental dans l'amélioration de cet état de fait dans le sens où il peut imposer une ligne directrice visant précisément à atteindre un haut niveau de qualité écologique de ses projets de construction ou de revitalisation.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Durant de nombreuses années, les choix orientés vers la « construction écologique » ont fait leur preuve. Aujourd'hui, l'expérience permet d'affirmer que nos constructions traditionnelles sont effectivement plus intéressantes économiquement, ceci d'autant plus que les coûts des sources énergétiques fossiles vont inévitablement croître dans les années à venir.

D'autre part, le fait de « résister au temps » en abritant jusqu'à nos jours des citoyens ménaouis, avec une façon respectueuse de l'environnement peut avoir un effet stimulant sur le comportement des propriétaires privés et place la commune en position de force pour les inciter à en faire autant.

Si la volonté politique de la commune est une condition essentielle pour garantir le succès d'une approche écologique des projets, la compétence des professionnels responsables de la conception, en particulier de l'architecte en tant que coordinateur du projet, n'en est pas moins indispensable pour traduire les intentions de départ en résultats concrets. Le choix du mandataire doit donc être fait en tenant compte des compétences en matière d'écologie en architecture et, cas échéant, en s'assurant de la collaboration de spécialistes pour assister l'architecte dans cette tâche.

Le développement de cette étude, en particulier la constitution de la famille de critères à la base du concept de soutenabilité, montre que la thématique de l'écologie en architecture ne se limite pas aux questions énergétiques. En effet, les aspects liés aux qualités des matériaux en regard aux substances polluantes ou ayant un effet néfaste sur la santé sont à considérer avec la plus grande attention. De récentes recherches médicales ont établi des liens de cause à effet entre les émanations des diverses substances synthétiques composant notre environnement intérieur (peintures, colles, tapis, matériaux de synthèses, matériaux de nettoyage, etc.) et l'augmentation d'atteintes graves à la santé sous forme de tumeurs principalement. Le choix de matériaux de construction renouvelables, recyclables ou largement disponibles est un autre facteur qu'il faut considérer afin de garantir les qualités écologiques d'un projet.

Recommandation n°5

Implications des différents acteurs dans le processus de décisions.

Les autorités locales devraient inciter voire obliger les propriétaires des constructions en état de délabrement à procéder à leur entretien.

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

Pour les habitations abandonnées (déplacements des propriétaires, problèmes juridiques ou autres), état de délabrement avancé, qui constituent une menace pour la vie des citoyens et le tissu urbain et dénaturent l'environnement et le paysage , une action est à entreprendre .

Pour ce faire, les autorités locales doivent proposer aux législateurs de doter le Président de l'Assemblée populaire Communale de lois qui l'autorisent à promulguer des arrêtés communaux lui permettant dans ces cas d'inciter les propriétaires à l'entretien de leur biens moyennant des aides financières conséquentes où l'acquisition des habitations.

Recommandation n° 6

Procéder à une comptabilité énergétique systématique des bâtiments et établir des statistiques sur l'évolution de la consommation pour l'ensemble du parc immobilier.

Le contrôle régulier de l'évolution de la consommation en eau et en énergie de chaque bâtiment est un élément indispensable à la bonne maîtrise d'un parc immobilier. En effet, cette mesure de simple « comptabilité énergétique » comporte les avantages suivants:

- Les analyses de comptabilités énergétiques effectuées sur des immeubles démontrent le potentiel d'économie
- Les données statistiques obtenues grâce au suivi de la consommation par immeuble permettent d'identifier les priorités d'action pour diminuer la consommation totale du parc en agissant d'abord là où l'impact est le plus grand
- Les données permettent d'évaluer plus précisément les potentiels d'amélioration énergétiques des bâtiments
- La compilation des données permet une meilleure planification financière des coûts d'exploitation des immeubles ainsi qu'un contrôle fiable des éventuelles mesures d'économie d'énergie mises en place

Moyens disponibles

La mise en œuvre d'une comptabilité énergétique d'un parc immobilier est une opération très simple. Substantiellement, il s'agit de rassembler et d'organiser systématiquement les données concernant la consommation de chaque bâtiment dans un système d'information qui permette leur analyse et le suivi de leur évolution. L'expérience montre que la difficulté majeure réside dans le fait que les communes ne disposent pas encore de comptabilité permettant une

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

séparation aisée des données pour chaque bâtiment. Il est dans ces cas nécessaire d'investir du temps afin de rassembler et compiler les informations utiles. Dans les cas extrêmes où la « reconstitution » des informations concernant la consommation énergétique des bâtiments est impossible pour les années précédentes, on peut recommander de mettre immédiatement en place un système de traitement des données qui permette de constituer la banque de données pour le futur.

Recommandation n° 7

Proposer des cours de formation continue pour le personnel responsable de la gestion du parc immobilier

Etablir des directives pour la gestion des bâtiments

La façon dont sont gérées, contrôlées et maintenues les bâtiments joue un grand rôle dans la recherche de source de richesse. En outre, Ménâa offre un site naturel propice à un écotourisme accroissant des bénéfices économiques. Le label de cette particularité surgira de lui-même

Moyens disponibles

. Les ressources en place dans les jardins étagés et sauvegardés, la déchra et la zaouïa de DarBenabbés les gorges de tasrift charriant les eaux formant une piscine naturelle, les randonnées alpestres, les montagnes boisées de genévriers, constituent des atouts majeurs attractifs.

Recommandation n° 8

Etablir des « modes d'emploi » des bâtiments et diffuser l'information à l'adresse des utilisateurs

La façon d'utiliser un bâtiment de la part de ses occupants joue également un grand rôle dans la recherche d'amélioration des bilans énergétiques et des conditions de confort des espaces intérieurs. L'investissement nécessaire à la diffusion de l'information aux utilisateurs est nul, les potentiels bénéfiques sont eux par contre substantiels.

D'autre part, l'apparition de nouvelles technologies liées à l'habitat, comme par exemple les systèmes de ventilation mécaniques avec récupération de chaleur, les panneaux solaires, très appropriés pour la région, nécessitent une plus grande « conscience » et connaissance du fonctionnement de l'habitation de la part des occupants. Le succès de

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

l'introduction de tels systèmes et leur acceptation de la part des utilisateurs dépendent grandement de la connaissance qu'ils ont de leur fonctionnement, de leurs qualités et éventuels inconvénients.

Conclusion

Les quartiers historiques portent souvent l'image d'une ville ; ils peuvent devenir des laboratoires de la promotion de la diversité culturelle et de la lutte contre la pauvreté, forger l'identité culturelle et la qualité du cadre de vie des habitants et orienter le développement territorial de l'agglomération.

La réhabilitation d'un quartier historique attire toujours de nouveaux résidents, de nouvelles activités économiques et crée une certaine croissance des prix du foncier. Il est donc tentant de miser sur un développement économique rapide.

Les Décideurs, les Elus et leurs équipes ont un rôle moteur à jouer, ils peuvent orienter les stratégies de revitalisation en plaçant les habitants au cœur des processus, en essayant de compenser les conséquences de la pression du foncier ou de l'abandon du quartier par des mesures appropriées. Revitaliser, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public.

La revitalisation implique un engagement au niveau de la ville et la création d'un dialogue entre de nombreux acteurs, à différentes échelles, pour parvenir à parler un langage commun. Il s'agit de poser clairement la problématique de chaque situation locale dans toute sa complexité, de penser les stratégies politiques et de les concrétiser à travers des projets techniquement réalisables et viables tout en pensant aux générations futures.

IL faut considérer que la réhabilitation de la ville historique passe d'abord par la reconstitution de sa valeur culturelle comme un fait urbain et par l'équilibre de ses fonctions. La récupération de la fonction résidentielle non seulement justifie le maintien de ses éléments et du patrimoine qu'il faut protéger, mais constituait aussi la protection la plus efficace contre les transformations modernes de la ville, dont le phénomène social du tourisme. Posé de cette manière, le problème prend une dimension plus grande que la conservation élémentaire de son architecture. [...] Avant les pierres, avant les bâtiments, avant les matériaux ou la valeur et la proportion de l'architecture.

Certains fonctionnaires locaux semblent modifier l'apparence des villes avec une grande détermination, prêts à déplacer les montagnes et changer le cours de l'eau... cela a conduit les villes à arborer un pauvre paysage urbain. Des milliers de villes ont la même apparence d'un bout à l'autre du pays. Le Gouvernement est en train de réviser l'Acte de Planification Nationale et communale, ce qui empêchera les fonctionnaires locaux de procéder à une

CHAPITRE IV: REVITALISATION DES TISSUS TRADITIONNELS ET RECOMMANDATIONS

planification urbaine arbitraire. Les patrimoines historiques ne sont pas uniquement des trésors de notre ville réputée pour sa culture et son passé historique, il est de notre responsabilité de préserver la richesse culturelle tout en améliorant la qualité de la ville et de la vie des habitants.

La préservation durable des patrimoines culturels et des quartiers historiques nécessite un fort soutien des décideurs locaux, une planification scientifique solide et des mécanismes de financement et de participation des citoyens. Conformément aux principes et à la méthodologie proposés par l'UNESCO et l'ONU-HABITAT, les autorités locales devraient essayer de trouver l'équilibre et l'harmonie entre la conservation des patrimoines historiques et la modernisation urbaine sur la base du développement de l'économie de la ville. »

Il est essentiel de se préoccuper de la dimension humaine. Il convient de sensibiliser d'abord les habitants aux aspects économiques et sociaux avant de se lancer dans la réhabilitation du quartier historique ; c'est la condition de leur acceptation de la préservation et de la réhabilitation. Par ailleurs, nous devons impliquer et sensibiliser nos enfants, en particulier en ce qui concerne les choix faits en matière d'esthétique »

CONCLUSION GENERALE

Pour des millions de personnes, la vie en ville est synonyme de survie, de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, de violence et d'insécurité. Les programmes de revitalisation doivent allier transformations matérielles et participation des acteurs locaux aux travaux et aux activités économiques mais ils doivent aussi répondre à des intérêts et des besoins tels que gestion des flux, équipements publics, emplois, logements, commerces, gestion de l'eau. Les politiques urbaines, en particulier dans les quartiers historiques pauvres, doivent contribuer à attirer les employeurs offrant du travail aux résidents, à établir un réseau social mixte et à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants (santé, éducation, services, commerces de proximité, etc.).

Hommes, femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, familles installées dans le centre depuis plusieurs générations ou récemment arrivées, immigrés en situation de précarité, vendeurs ambulants, petits restaurateurs, acteurs associatifs, artistes, commerçants fonctionnaires, touristes, et bien d'autres... sont autant d'habitants et de citoyens de la ville et du quartier qui vivent différemment, qui ont une diversité d'attentes et de besoins.

Les stratégies nationales et locales doivent contribuer à faciliter l'aide au logement et l'accès aux services, inciter l'implantation de petites entreprises créatrices d'emplois, répondre aux besoins des habitants les plus modestes, des plus jeunes aux plus âgés.

La préservation du bâti ancien ne peut être dissociée des populations qui vivent aujourd'hui dans les quartiers historiques et lui donnent un sens.

Tous ont besoin d'être sensibilisés à la qualité de leur cadre de vie et soutenus dans leur implication pour transmettre l'identité de leur quartier dans toute sa pluralité. Les fonctions nouvelles des villes contemporaines doivent être compatibles avec les tissus anciens. En ce sens, il est essentiel d'identifier et de promouvoir les dimensions immatérielles des quartiers historiques (pratiques, appropriation des espaces, savoir-faire, valeurs).

« La cohésion sociale et la compétitivité économique ne sont pas des objectifs mutuellement exclusifs mais, en réalité, des objectifs complémentaires. Afin d'atteindre un équilibre entre ces deux aspects, la gouvernance est l'élément clé. Il faudrait élaborer une vision stratégique qui tienne compte de chaque circonscription communale et réconcilie les divers objectifs de ces différents acteurs. »

Des expériences tirées des projets de revitalisation urbaine des quartiers historiques montrent de plus en plus les limites des actions centrées uniquement sur le bâti sans prise en compte

des habitants, des réseaux, des lieux et des interactions entre la ville et son territoire d'insertion. Les aménagements entre la périphérie et le centre doivent faciliter l'accès au centre, condition de sa survie et de son développement. Le processus de revitalisation du quartier historique doit être cohérent avec le caractère pluriel du développement de la ville et sa réalité, c'est-à-dire répondre aux besoins de tous les habitants et des usagers.

Les quartiers ne peuvent pas être des territoires isolés : les projets locaux doivent être soutenus et intégrés dans un plan global de développement urbain et éviter que le quartier historique ne constitue un élément de ségrégation spatiale et sociale des territoires.

Les quartiers historiques constituent souvent une forte attractivité touristique grâce à des circuits intégrés sur tout le territoire.

La sauvegarde des villes et des quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux, en conséquence, le plan de sauvegarde devra s'attacher à définir une articulation harmonieuse des quartiers historiques dans l'ensemble de la ville.

Les espaces publics jouent un rôle central dans le fonctionnement et la forme des villes. Ils sont essentiels à la qualité de l'espace urbain. À la fois lieux de rencontres, d'échanges, d'information et de culture, ils structurent l'identité des quartiers et contribuent à la mixité urbaine.

La résurgence des sentiments et des revendications d'appartenance à une histoire, à une culture, à un quartier est symptomatique du besoin humain de se reconnaître et d'être reconnu dans son identité. Les quartiers historiques expriment les savoirs et savoir-faire des civilisations qui les ont produits. Ils jouent un rôle essentiel dans la connaissance et l'organisation de la vie de la cité.

La création et la créativité font partie intégrante des processus de revitalisation des quartiers historiques. La créativité dans les processus de revitalisation permet souvent l'émergence de projets impliquant de nouveaux modes de relation entre acteurs et une nouvelle appréhension du territoire. Le maintien ou la création d'un artisanat de qualité doit aller de pair avec un soutien à l'innovation.

Face à la croissance du tourisme culturel, les villes historiques peuvent devenir les cibles de touristes avides d'atmosphères urbaines. « L'image de marque » de la ville et en particulier du quartier historique est composée d'une part, du patrimoine et de son intérêt culturel et historique, et d'autre part, de l'atmosphère et de l'âme des lieux, portée par les habitants – la rue devient un véritable « scénario de la culture »-. Il est souvent tentant de miser sur le

tourisme comme secteur économique rapidement rentable et producteur de rentes. En effet, il peut dynamiser un quartier et favoriser la relance de productions basées sur une mobilisation à grande échelle des producteurs locaux.

Cependant, le développement du tourisme requiert une grande vigilance car il peut avoir des impacts irréversibles sur l'environnement, les tissus sociaux et patrimoniaux et générer des conflits difficiles à résoudre. Il faut éviter de concevoir des produits réservés aux touristes et plutôt mettre en valeur l'existant, tout en favorisant l'authenticité des échanges. La ville touristique doit rester ou redevenir un lieu pour vivre, travailler, étudier, se divertir et investir. La diversification des circuits touristiques doit contribuer à limiter la concentration des touristes dans les zones jugées les plus intéressantes.

« Une approche durable du développement et de la gestion du tourisme passe par la planification à long terme, la collaboration, le contrôle des résultats et l'adaptation au changement ».

Les quartiers historiques sont tous différents, les stratégies doivent donc prendre en compte les situations locales concrètes et s'appuyer sur les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables, identifiées lors du diagnostic, selon des modalités qui leur sont propres. Il n'y a pas de solution unique ni de solution « miracle », mais des stratégies subtiles qui s'appuient sur les valeurs des territoires et leurs capacités à les promouvoir. Ce sont ces valeurs et ces éléments déclencheurs qui fondent les stratégies accompagnées par les experts.

Il est donc vivement recommandé de démarrer par un diagnostic permettant une bonne connaissance de la problématique globale. De nombreuses techniques et méthodes assez précises existent et peuvent aider les acteurs du projet de revitalisation.

Une bonne gouvernance locale est un enchaînement logique de partenariats politiques, financiers et de compétences : elle conditionne la réussite des processus de revitalisation en assurant la coordination des actions au sein du quartier et de son territoire d'appartenance. Travailler entre acteurs d'horizons différents nécessite des efforts pour dépasser les logiques sociales, économiques et techniques des uns ou des autres et trouver des terrains d'entente.

Le processus participatif doit être mis en place lors des différentes étapes de la stratégie ou du projet de revitalisation. Il est important que les citoyens soient consultés à l'avance et que les règles soient partagées et respectées. Un langage commun doit être trouvé et fondé sur des termes accessibles aux habitants en évitant un langage trop technique.

La revitalisation est composée de processus complexes qui nécessitent une bonne compréhension des différents domaines et de leurs inter-actions (environnement, transformations sociales, économie, culture, urbanisme, patrimoine, tourisme, etc.).

Toute démarche intégrée engendre une réorganisation du travail. Le bon fonctionnement des services techniques et administratifs de la ville nécessite une adaptation à la réalité de la revitalisation. Cette réorganisation doit être encadrée : elle passe par un travail d'écoute, de concertation, de règlement de conflits, de formation. Les changements ne se décrètent pas, ils se partagent. Le respect du principe de transparence est lié au suivi de la mise en œuvre des actions et à une certaine continuité, ajustée au fur et à mesure des stratégies, à l'évolution de la ville. L'anticipation doit permettre à la ville de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

Dans de nombreuses villes, la revitalisation des quartiers historiques s'accompagne de résultats très positifs et encourageants.

Un équilibre est trouvé pour chaque situation locale entre la conservation et la protection du patrimoine urbain, le développement économique, la fonctionnalité et l'habitabilité de la ville pour répondre aux besoins de ses habitants.

Les ressources culturelles et naturelles sont mises en valeur durablement pour les générations futures.

Les différentes approches patrimoniales, économiques, environnementales et socioculturelles ne s'opposent pas : elles se complètent et leur articulation conditionne le succès à long terme du projet.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- Samia ADJALI, « Habitat traditionnel dans les AURES », Editions du CNRS
- AMPHOUX P, « La notion d'ambiance. Une mutation de la pensée urbaine et de la pratique architecturale », IREC, rapport de recherche n°140, Lausanne, 1998
- J.F. AUGOYARD, « Médiation artistique urbaine, une matière sensible pour la culture; une épiphanie de l'ordinaire », Ecole d'architecture de Grenoble, 1998
- G.H. BALLEY, « Le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée », éditions Delta Vevey
- Bernard BARILERO, Jean-Samuel BORDREUIL, Philippe CHAUDOIR, Sylvia OSTROWETSKY et Pierre-Louis SPADONE, «La Civilité tiède - Recherche sur les valeurs urbaines dans les nouveaux centres», rapport de recherche Plan Urbain , 1988
- Michel BASSAND, Anne COMPAGNON, Dominique JOYE, Véronique STEIN et Peter GULLER, « Vivre et créer l'espace public », PPUR presses polytechniques, 2001
- CALLON M, LASCOUMES P, BARTHE Y, « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique », éditions du Seuil, Paris, 2001
- CANETTI Elias, « Les voix de Marrakech », Albin Michel, Paris, 1994(1959)
- CERTU/MELT, « Plans de déplacements urbains : guide ». 1ère éd. CERTU, Lyon, 1996
- Philippe CHAUDOIR, «A propos des Bonnes Villes de France du XIV° au XVI° Siècle», in Espaces et Sociétés n° 42, Janvier-Juin 1983.
- Philippe CHAUDOIR, Marie-Hélène POGGI et Jean-François PADOVANI, «Territoires du Migrant», in Espaces et Sociétés n° 45, Juillet-Décembre 1985.
- CHEVRILLON André, « Marrakech dans les palmes » Aix-en-Provence, Edisud, Goytisolo Juan, 1980, Makbara, Paris, Seuil. 2002(1919)
- Brigitte COLIN « des quartiers historiques pour tous » une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable – juillet 2008- brochure à l'attention des autorités locales
- GOYTISSOLO J, « Jemaa-el-Fna, patrimoine oral de l'humanité », Le monde diplomatique, 1997
- N HAUSSARD, M JARVIN, « C'est ma ville : de l'appropriation et du détournement de l'espace public », L'Harmattan, 2002
- JACOUD C., ZEPF M., LERESCHE J.-P, «Gérer l'espace public. Dynamiques urbaines et dynamiques institutionnelles à Lausanne », Rapport de recherche n° 143, 1999
- JOSEPH I, « Prendre place, Espace public et culture dramatique », Editions Recherches-Plan Urbain, Paris, 1995
- E. LECUYER, « Les métiers constantinois à l'époque des beys », Imprimeries Bascone et Muscat, Tunis, 1950
- Stevens MALLET, « Œuvres complètes », Edition centre Pompidou
- E. MERCIER, « Constantine avant 1937, Notice sur celle ville à l'époque du dernier bey, dans « Constantine, son centenaire » », Vol. 44, de recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine.
- MERLIN P, CHOAY F, « Dictionnaire de l'urbanisme », Ed PUF, Paris, 1988

- Frédéric Metrich, « Découverte d'Architectures » Edition que sais-je ?
- Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, « Les espaces publics urbains : «recommandations pour une démarche de projet », Arche Sud, Paris 2001
- André RAYMOND, « Les caractéristiques d'une ville arabe moyenne au XVIIIe siècle : Le cas de Constantine », Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, Année 1987, Volume 44, Numéro 1
- André RAYMOND, « Le centre d'Alger en 1830." In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°31, 1981.
- Louis REGIS, « Constantine, voyages et séjours », Calman Lévy Editeur, Paris 1880
- SABLET De (M), « des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », op.
- SKOUNTI A, TEBBAA O, « La place Jemaa el Fna patrimoine culturel immatériel de Marrakech du Maroc et de l'humanité », Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb. Rabat, 2003
- SKOUNTI Ahmed, « Le patrimoine culturel immatériel au Maroc. Promotion et valorisation des Trésors humains vivants » étude réalisée pour l'Unesco, Bureau Multi-pays de Rabat, 2005
- SKOUNTI A, à paraître, « La notion de patrimoine culturel immatériel : Cas de la Place Jemaâ el Fna de Marrakech », Journées d'étude organisées dans le cadre du projet : Préservation, revitalisation et promotion de la Place Jemaâ El Fna, Association Place Jemaâ El Fna Patrimoine Oral de l'Humanité, Marrakech, 11-12 octobre 2004.
- 37/ TEBBAA Ouidad, Mohammed EL FAIZ, Hassan NADIM, « Jemaâ el Fna, Casablanca », La Croisée des Chemins & Paris: Paris-Méditerranée, 2003
- Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN, « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2001

II/ THESES ET PUBLICATIONS

- Anne-Marie ARNAUNE et Louis CANIZARES, « La rue : formes et usages », cafés géographiques, université de Toulouse, mai 2003
- BELABED- SAHRAOUI B, « Pouvoir municipal et production de la ville coloniale Constantine « 1854- 1903, Thèse de doctorat d'état, Institut d'architecture et d'urbanisme, Constantine 2004
- BENNABAS.S, « Système d'interprétation et de traitement du patrimoine architectural : étude pour l'Algérie du cas du rocher de Constantine », Magister, I.A.U. université Mentouri –Constantine, 1988.
- BENABBAS S, « La réhabilitation des Médinas maghrébines : foncier, procédures et financement : cas de Constantine », thèse de Doctorat, Institut d'architecture et d'urbanisme de Constantine, 2004
- BOUANANE KENTOUCHE N, « Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes », Magister, Institut d'architecture et d'urbanisme, Constantine 2008
- Comité d'orientation du CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports,

l'urbanisme), « L'espace public et ses enjeux dans la politique urbaine », novembre 2007.

- DJEMAI- BOUSSOUF F, « Mise en évidence des structures permanentes comme méthode de revalorisation du cadre bâti : cas de Constantine », Magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Alger, 2002

- PAGAND B, « la médina de Constantine : de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine », Doctorat de troisième cycle, Université de Poitiers, 1988

- Alexandra SAINSAULIEU, « l'évolution des activités et de l'habitat à Ménâa », maîtrise de géographie, université de Paris, juin 1985

III/ LOIS, CHARTES ET CONVENTIONS

- Ordonnance n°67-281 du 20 Octobre 1967

- Loi 98-04 sur le patrimoine culturel

- la loi 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune

- Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

- Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable.

- Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

- Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable.

- Loi n°04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.

- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

- Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable

- Ratification par l'Algérie du Protocole de Kyoto

- Entrée en application de la fiscalité écologique en janvier 2005. le montant de la taxe est de 24.000DA/tonne de déchets liés aux activités de soin des hôpitaux et cliniques et de 10 500 DA/tonne de déchets industriels dangereux stockés.

- La Charte d'Athènes, 1931

- La Charte de Venise, 1964

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972

- La convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, dite « Convention de Grenade », 1985

- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

IV/ ETUDES ET TRAVAUX DIVERS

- harmonisation des schémas directeurs régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (sdraddt) rapport final

- Cabinet Elie MOUYAL, « Le plan d'aménagement de la médina de Marrakech 1999-2009 : Rapport d'analyse préliminaire » Marrakech, 2000

- Groupement Axes Etudes et cabinet Elie MOUYAL, « Les maisons d'hôtes et leur impact sur la médina de Marrakech » Marrakech, 2006
- CNERU, « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de la Casbah d'Alger, diagnostic et mesures d'urgence » Alger, 2007
- CNERU, « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de la Casbah d'Alger, Etude historique et typologique et avant- projet du PPSMVSS » Alger, 2008
- CENEAP « Etude d'aménagement urbain et du territoire de la commune de Ménâa » rapport final Mai 2010

V/ SITES INTERNET

- www.developpementdurable.com
- www.voyages.photos.fr
- www.yabiladi.com
- www.inrap.fr
- www.pbase.com/cyrilp/aures
- www.dicocitations.com
- www.abcdlacpa.com
- www.googleearth.com

ANNEXES

ANNEXE 1

LA CHARTE D'ATHENES POUR LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes 1931

Sept résolutions importantes furent présentées au congrès d'Athènes et appelées "Carta del Restauro":

1. Des organisations internationales prodiguant des conseils et agissant à un niveau opérationnel dans le domaine de la restauration des monuments historiques doivent être créées.
2. Les projets de restauration doivent être soumis à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments.
3. Dans chaque Etat, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.
4. Les sites archéologiques excavés ne faisant pas l'objet d'une restauration immédiate devraient être enfouis de nouveau pour assurer leur protection.
5. Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.
6. Les sites historiques doivent être protégés par un système de gardiennage strict.
7. La protection du voisinage des sites historiques devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Conclusions de la Conférence d'Athènes, 21-30 Octobre 1931

Conclusions générales

I. - Doctrines. Principes généraux

La Conférence a entendu l'exposé des principes généraux et des doctrines concernant la

protection des Monuments.

Quelle que soit la diversité des cas d'espèces dont chacun peut comporter une solution, elle a constaté que dans les divers Etats représentés prédomine une tendance générale à abandonner les restitutions intégrales et à en éviter les risques par l'institution d'un entretien régulier et permanent propre à assurer la conservation des édifices.

Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradations ou de destruction, elle recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.

La Conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique.

II. - Administration et législation des monuments historiques

La Conférence a entendu l'exposé des législations dont le but est de protéger les monuments d'intérêt historique, artistique ou scientifique appartenant aux différentes nations.

Elle en a unanimement approuvé la tendance générale qui consacre en cette matière un certain droit de la collectivité vis-à-vis de la propriété privée.

Elle a constaté que les différences entre ces législations provenaient des difficultés de concilier le droit public et les droits des particuliers.

En conséquence, tout en approuvant la tendance générale de ces législations, elle estime qu'elles doivent être appropriées aux circonstances locales et à l'état de l'opinion publique, de façon à rencontrer le moins d'opposition possible, en tenant compte aux propriétaires des sacrifices qu'ils sont appelés à subir dans l'intérêt général.

Elle émet le vœu que dans chaque Etat l'autorité publique soit investie du pouvoir de prendre, en cas d'urgence, des mesures conservatoires.

Elle souhaite vivement que l'Office international des Musées publie un recueil et un tableau comparé des législations en vigueur dans les différents Etats et les tienne à jour.

III. - La mise en valeur des monuments

La Conférence recommande de respecter, dans la construction des édifices le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés. Il y a lieu aussi d'étudier les plantations et ornements végétales convenant à certains monuments ou ensembles de monuments pour leur conserver leur caractère ancien.

Elle recommande surtout la suppression de toute publicité, de toute présence abusive de poteaux ou fils télégraphiques, de toute industrie bruyante, même des hautes cheminées, dans le voisinage des monuments d'art ou d'histoire.

IV. - Les matériaux de restauration

Les experts ont entendu diverses communications relatives à l'emploi des matériaux modernes pour la consolidation des édifices anciens.

Ils approuvent l'emploi judicieux de toutes les ressources de la technique moderne et plus spécialement du ciment armé.

Ils spécifient que ces moyens confortatifs doivent être dissimulés sauf impossibilité, afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice à restaurer.

Ils les recommandent plus spécialement dans les cas où ils permettent d'éviter les risques de dépose et de repose des éléments à conserver.

V. - Les dégradations des monuments

La Conférence constate que, dans les conditions de la vie moderne, les monuments du monde entier se trouvent de plus en plus menacés par les agents atmosphériques.

En dehors des précautions habituelles et des solutions heureuses obtenues dans la conservation de la statuaire monumentale par les méthodes courantes, on ne saurait, étant donné la complexité des cas, dans l'état actuel des connaissances, formuler des règles générales.

La Conférence recommande:

1. La collaboration dans chaque pays des conservateurs de monuments et des architectes avec les représentants des sciences physiques, chimiques et naturelles, pour parvenir à des méthodes applicables aux cas différents.

2. Elle recommande à l'Office international des Musées de se tenir au courant des travaux entrepris dans chaque pays sur ces matières et leur faire une place dans ses publications.

La Conférence, en ce qui concerne la conservation de la sculpture monumentale, considère que l'enlèvement des œuvres du cadre pour lequel elles avaient été créées est "*un principe*" regrettable.

Elle recommande, à titre de précaution, la conservation, lorsqu'ils existent encore, des modèles originaux et à défaut, l'exécution de moulages.

VI. - La technique de la conservation

La Conférence constate avec satisfaction que les principes et les techniques exposés dans les diverses communications de détail s'inspirent d'une commune tendance, à savoir:

Lorsqu'il s'agit de ruines, une conservation scrupuleuse s'impose, avec remise en place des éléments originaux retrouvés (anastylose) chaque fois que le cas le permet; les matériaux nouveaux nécessaires à cet effet devraient être toujours reconnaissables. Quand la conservation des ruines mises au jour au cours d'une fouille sera reconnue impossible, il est conseillé de les ensevelir à nouveau, après bien entendu avoir pris des relevés précis.

Il va sans dire que la technique et la conservation d'une fouille imposent la collaboration étroite de l'archéologue et de l'architecte.

Quant aux autres monuments, les experts ont été unanimement d'accord pour conseiller, avant toute consolidation ou restauration partielle, l'analyse scrupuleuse des maladies de ces monuments. Ils ont reconnu en fait que chaque cas constituait un cas d'espèce.

VII. La conservation des monuments et la collaboration internationale

a) Coopération technique et morale

La Conférence convaincue que la conservation du patrimoine artistique et archéologique de l'humanité intéresse la communauté des Etats, gardien de la civilisation:

Souhaite que les Etats, agissant dans l'esprit du Pacte de la Société des Nations, se prêtent une collaboration toujours plus étendue et plus concrète en vue de favoriser la conservation des monuments d'art et d'histoire;

Estime hautement désirable que les institutions et groupements qualifiés puissent, sans porter aucunement atteinte au droit public international, manifester leur intérêt pour la sauvegarde de

chefs-d'œuvre dans lesquels la civilisation s'est exprimée au plus haut degré et qui paraîtraient menacés;

Emet le vœu que les requêtes à cet effet, soumises à l'organisation de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, puissent être recommandées à la bienveillante attention des États.

Il appartiendrait à la Commission internationale de Coopération intellectuelle, après enquête de l'Office international des Musées et après avoir recueilli toute information utile, notamment auprès de la Commission nationale de Coopération intellectuelle intéressée, de se prononcer sur l'opportunité des démarches à entreprendre et sur la procédure à suivre dans chaque cas particulier.

Les membres de la Conférence, après avoir visité, au cours de leurs travaux et de la croisière d'études qu'ils ont pu faire à cette occasion, plusieurs parmi les principaux champs de fouilles et les monuments antiques de la Grèce, ont été unanimes à rendre hommage au gouvernement Hellénique qui, depuis de longues années, en même temps qu'il assurait lui-même des travaux considérables, a accepté la collaboration des archéologues et des spécialistes de tous les pays. Ils y ont vu un exemple qui ne peut que contribuer à la réalisation des buts de coopération intellectuelle dont la nécessité leur était apparue au cours de leurs travaux.

b) Le rôle de l'éducation dans le respect des monuments

La Conférence, profondément convaincue que la meilleure garantie de conservation des monuments et œuvres d'art leur vient du respect et de l'attachement des peuples eux-mêmes. Considérant que ces sentiments peuvent être grandement favorisés par une action appropriée des pouvoirs publics.

Emet le vœu que les éducateurs habituent l'enfance et la jeunesse à s'abstenir de dégrader les monuments quels qu'ils soient, et leur apprennent à se mieux intéresser, d'une manière générale, à la protection des témoignages de toute civilisation.

c) Utilité d'une documentation internationale

La Conférence émet le vœu que:

1. Chaque Etat, ou les institutions créées ou reconnues compétentes à cet effet, publient un inventaire des monuments historiques nationaux, accompagné de photographies et de notices;
2. Chaque Etat constitue des archives où seront réunis tous les documents concernant ses monuments historiques;
3. Chaque Etat dépose à l'Office international des Musées ses publications;
4. L'Office consacre dans ses publications des articles relatifs aux procédés et aux méthodes générales de conservation des monuments historiques;
5. L'Office étudie la meilleure utilisation des renseignements ainsi centralisés.

ANNEXE 2

LA CHARTE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET SITES

Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964.

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend

chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant:

DEFINITIONS

Article 1.

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3.

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Article 4.

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5.

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6.

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

Article 7.

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En

conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8.

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Article 9.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et

portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10.

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12.

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

Article 14.

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur

intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES

Article 15.

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

Article 16.

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

ANNEXE 3

LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix septième session,

Constatant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde,

Considérant que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation prévoit qu'elle aidera au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du

patrimoine universel et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet

Considérant que les conventions, recommandations et résolutions internationales existantes en faveur des biens culturels et naturels démontrent l'importance que présente, pour tous les peuples du monde, la sauvegarde de ces biens uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent,

Considérant que certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité toute entière

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective qui sans se substituer à l'action de l'État intéressé la complétera efficacement,

Considérant qu'il est indispensable d'adopter à cet effet de nouvelles dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes,

Après avoir décidé lors de sa seizième session que cette question ferait l'objet d'une Convention internationale

Adopte

ce seizième jour de novembre 1972 la présente Convention.

I. Définitions du patrimoine culturel et naturel

Article premier

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme « patrimoine culturel »:

Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Article 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme « patrimoine naturel »:

Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,

Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,

Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle

exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Article 3

Il appartient à chaque État partie à la présente Convention d'identifier et de délimiter les différents biens situés sur son territoire et visés aux articles 1 et 2 ci-dessus.

II. Protection nationale et protection internationale du patrimoine culturel et naturel

Article 4

Chacun des États parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe au premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.

Article 5

Afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les États parties à la présente Convention s'efforceront dans la mesure du possible :

- a. D'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale
- b. D'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent;
- c. De développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un État de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel
- d. De prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine et
- e. De favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine.

Article 6

1. En respectant pleinement la souveraineté des États sur le territoire desquels est situé le patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2, et sans préjudice des droits réels prévus par la législation nationale sur ledit patrimoine, les États parties à la présente Convention reconnaissent qu'il constitue un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière, a le devoir de coopérer
2. Les États parties s'engagent en conséquence, et conformément aux dispositions de la présente Convention, à apporter leur concours à l'identification, à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel visé aux paragraphes 2 et

4 de l'article 11 si l'État sur le territoire duquel il est situé le demande.

3. Chacun des États parties à la présente convention s'engage à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 qui est situé sur le territoire d'autres États parties à cette Convention.

Article 7

Aux fins de la présente Convention, il faut entendre par protection internationale du patrimoine mondial culturel et naturel la mise en place d'un système de coopération et d'assistance internationales visant à seconder les États parties à la Convention dans les efforts qu'ils déploient pour préserver et identifier ce patrimoine

III. Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

Article 8

1. Il est institué auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle dénommé « le Comité du patrimoine mondial ». Il est composé de 15 États parties à la Convention, élus par les États parties à la Convention réunis en assemblée générale au cours de sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le nombre des États membres du Comité sera porté à 21 à compter de la session ordinaire de la Conférence générale qui suivra l'entrée en vigueur de la présente Convention pour au moins 40 États.

2. L'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde

3. Assistent aux séances du Comité avec voix consultative un représentant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (Centre de Rome), un représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), auxquels peuvent s'ajouter, à la demande des États parties réunis en assemblée générale au cours des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des représentants d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant des objectifs similaires.

Article 9

1. Les États membres du Comité du patrimoine mondial exercent leur mandat depuis la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de sa troisième session ordinaire subséquente.

2. Toutefois, le mandat d'un tiers des membres désignés lors de la première élection se terminera à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale suivant celle au cours de laquelle ils ont été élus et le mandat d'un second tiers des membres désignés en même temps, se terminera à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale suivant celle au cours de laquelle ils ont été élus. Les noms de ces membres seront tirés au sort par le Président de la Conférence générale après la première élection.

3. Les États membres du Comité choisissent pour les représenter des personnes qualifiées dans le domaine du patrimoine culturel ou du patrimoine naturel.

Article 10

1. Le Comité du patrimoine mondial adopte son règlement intérieur.
2. Le Comité peut à tout moment inviter à ses réunions des organismes publics ou privés, ainsi que des personnes privées, pour les consulter sur des questions particulières.
3. Le Comité peut créer les organes consultatifs qu'il estime nécessaires à l'exécution de sa tâche.

RESULTATS DES ENQUETES

Conformément aux objectifs de l'étude, le choix s'est porté sur la commune de **Mena**, une commune parmi les plus défavorisées et parmi celles qui présente le plus de problèmes en matière d'infrastructures, d'emplois et d'activités économiques et sociales.

Au niveau de cette commune, il y a eu des contacts, des visites de confirmation et des enquêtes « ménage -exploitants agricoles », ainsi que des entretiens divers avec les comités de villages, les associations et les représentants des populations. L'enquête s'est déroulée auprès des chefs de ménages (hommes mariés chef de famille), de femmes chefs de ménages, et parfois auprès ou en présence des fils (ou fille) des chefs de ménages.

- Habitat/Logement selon type de construction et statut d'occupation par dispersion

Les questionnés habitent dans des immeubles pour 14 d'entre eux (7.45%), dans une villa pour 06 (3.19%), une maison traditionnelle pour 153 (81.38 %), un gourbi ou bidonville pour 05 (2.66 %) et d'autres types de logements pour 10 d'entre eux (5.32%).

Habitat/Logement selon type de construction et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Immeuble	10	2	2	14
Villa	1	5		6
Maison traditionnelle	56	85	12	153
Gourbi/Bidonville	5			5
Autre	7	3		10
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon type de construction et milieu de résidence

% v

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Immeuble	12,66	2,11	14,29	7,45
Villa	1,27	5,26		3,19
Maison traditionnelle	70,89	89,47	85,71	81,38
Gourbi/Bidonville	6,33			2,66
Autre	8,86	3,16		5,32
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

- Habitat/Logement selon type de construction et statut d'occupation par dispersion
Habitat/Logement selon statut d'occupation et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Propriétaire/Copropriétaire	54	83	14	151
Accession à la propriété		4		4
Locataire public	7	2		9
Locataire privé	11			11
Logé gratuitement	7	4		11
Autre		2		2
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon statut d'occupation et milieu de résidence

% v

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Propriétaire/Copropriétaire	68,35	87,37	100,00	80,32
Accession à la propriété		4,21		2,13
Locataire public	8,86	2,11		4,79
Locataire privé	13,92			5,85
Logé gratuitement	8,86	4,21		5,85
Autre		2,11		1,06
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Le statut d'occupation des personnes enquêtées, au nombre de 188 est le suivant :

- Propriétaire/Copropriétaire : 151 (80.32 %)
- Accession à la propriété : 04 (2.13 %)
- Locataire public : 09 (04.79 %)
- Locataire privé : 11(05.85 %)
- Logé gratuitement : 11 (05.85 %)

Notons que, la plupart des 188 propriétaires, soit 153 d'entre eux (81.38 %) possèdent une maison traditionnelle, tandis que l'accession à la propriété est faiblement représenté (2.13 %).

- Habitat/Logement selon type de construction et commodités par dispersion

Concernant l'existence de commodités dans les habitations, sur les 188 habitants de la commune questionnés sur la disposition de WC, 182 (96.81%) ont répondu par l'affirmative, tandis que 06 (3.19%) n'en disposent pas. Concernant la salle de bain, 130 (69.15 %) en disposent et 58 (30.85%) n'en ont pas.

Habitat/Logement selon commodités et milieu de résidence

N

		A.C.L	A.S	Z.E	Total
Cuisine	Oui	61	85	11	157
	Non	18	10	3	31
Total		79	95	14	188
Salon	Oui	53	75	9	137
	Non	26	20	5	51
Total		79	95	14	188
W.C	Oui	75	94	13	182
	Non	4	1	1	6
Total		79	95	14	188
Salle de bain	Oui	46	74	10	130
	Non	33	21	4	58
Total		79	95	14	188

Habitat/Logement selon commodités et milieu de résidence

% ÷v

		A.C.L	A.S	Z.E	Total
Cuisine	Oui	77,22	89,47	78,57	83,51
	Non	22,78	10,53	21,43	16,49
Total		100,00	100,00	100,00	100,00
Salon	Oui	67,09	78,95	64,29	72,87
	Non	32,91	21,05	35,71	27,13
Total		100,00	100,00	100,00	100,00
W.C	Oui	94,94	98,95	92,86	96,81
	Non	5,06	1,05	7,14	3,19
Total		100,00	100,00	100,00	100,00
Salle de bain	Oui	58,23	77,89	71,43	69,15
	Non	41,77	22,11	28,57	30,85
Total		100,00	100,00	100,00	100,00

Habitat/Logement selon raccordement aux réseaux AEP et milieu de résidence

Le raccordement au réseau AEP est de 42.2 % des personnes enquêtées des ACL, 50.53 % dans les AS et de 7.45 % dans les ZE. Le réseau public recouvrant respectivement dans les 3 types d'agglomérations, 56.93%, 37.23 % et 5.84%. Il apparaît que dans l'AS, les personnes interrogées se procurent l'eau dans un puits non protégé (100%), ou utilisent une citerne (69.23 %).

Habitat/Logement selon raccordement aux réseaux AEP et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
AEP/réseau public	78	51	8	137
Robinet		3		3
Fontaine publique		8	3	11
Puit protégé		10		10
Puit non protégé		11		11
Citerne	1	9	3	13
Source non protégée		1		1
Autre		2		2
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon raccordement aux réseaux AEP et milieu de résidence

% h

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
AEP/réseau public	56,93	37,23	5,84	100,00
Robinet		100,00		100,00
Fontaine publique		72,73	27,27	100,00
Puit protégé		100,00		100,00
Puit non protégé		100,00		100,00
Citerne	7,69	69,23	23,08	100,00
Source non protégée		100,00		100,00
Autre		100,00		100,00
Total	42,02	50,53	7,45	100,00

Habitat/Logement selon combustible principale pour faire la cuisine et milieu de résidence

Les interrogés dans les différentes agglomérations utilisent le, dans l'ACL le gaz de ville à 85.06%, dans l'AS à 7.75 % et dans la ZE à 9.20 % ; alors que le gaz butane est utilisé par respectivement 05.05 %, 89.9. % et 5.05 %.

Habitat/Logement selon combustible principale pour faire la cuisine et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Gaz de ville	74	5	8	87
Gaz butane	5	89	5	99
Bois/Charbon		1	1	2
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon combustible principale pour faire la cuisine et milieu de résidence

% h

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Gaz de ville	85,06	5,75	9,20	100,00
Gaz butane	5,05	89,90	5,05	100,00
Bois/Charbon		50,00	50,00	100,00
Total	42,02	50,53	7,45	100,00

Habitat/Logement selon combustible principale pour l'éclairage et milieu de résidence

Les personnes interrogées dans les 3 types d'agglomération sont toutes raccordées au réseau électrique

Habitat/Logement selon combustible principale pour l'éclairage et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Electricité	79	95	14	188
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon combustible principale pour l'éclairage et milieu de résidence

% v

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Electricité	100,00	100,00	100,00	100,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les personnes enquêtées utilisent le réseau d'égout à 98.73 % dans l'ACL, 89.47 % dans l'AS et à raison de 90.96 % dans la ZE. L'utilisation de fosses septiques est évoquée par 5.26 % dans l'ACL. Les besoins se font aussi en plein air, principalement en ZE (42.86 %).

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Réseau d'égout	78	85	8	171
Fosse septique		5		5
Plein air	1	5	6	12
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

% v

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Réseau d'égout	98,73	89,47	57,14	90,96
Fosse septique		5,26		2,66
Plein air	1,27	5,26	42,86	6,38
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

N

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Ramassage	60	93	10	163
Décharge sauvage	7	1		8
Jetée dans la nature	12	1	4	17
Total	79	95	14	188

Habitat/Logement selon mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

% v

	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Ramassage	75,95	97,89	71,43	86,70
Décharge sauvage	8,86	1,05		4,26
Jetée dans la nature	15,19	1,05	28,57	9,04
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Pour les enquêtés, le mode d'évacuation des ordures ménagère est réalisé par ramassage pour 75.95 % en ACL, 97.89 en AS et 86.70 % en ZE. Pour le reste, on utilise les décharges sauvage, ou on jette à tout va.

Accessibilité. selon service/établissement et nature de l'accessibilité par milieu de résidence

Total

	Facile	Difficile	Très difficile	Sans avis	Total
	N	N	N	N	N
Source d'eau potable	141	35	6	2	188
Marché alimentaire	27	65	50	42	188
Arrêt de transport	87	50	41	6	188
Cybercafé	56	36	45	47	188
Aire de jeux	40	18	47	78	188
Mosquée/salle de prière	161	15	6	2	188
Commerce détail	105	19	28	6	188
Station de carburant	10	44	81	47	188
Poste (PTT)	115	35	30	4	188
Points de vente	21	32	52	78	188
Bibliothèque communale	66	46	39	32	188
Kiosque/Librairie	103	43	32	5	188
Unité de Sonelgaz (dépôt)	14	29	75	66	188

Accessibilité selon service/établissement et nature de l'accessibilité par milieu de résidence

Total

	Facile	Difficile	Très difficile	Sans avis	Total
	% h	% h	% h	% h	% h
Source d'eau potable	76,63	19,02	3,26	1,09	100,00
Marché alimentaire	14,67	35,33	27,17	22,83	100,00
Arrêt de transport	47,28	27,17	22,28	3,26	100,00
Cybercafé	30,43	19,57	24,46	25,54	100,00
Aire de jeux	21,86	9,84	25,68	42,62	100,00
Mosquée/salle de prière	87,50	8,15	3,26	1,09	100,00
Commerce détail	66,46	12,03	17,72	3,80	100,00
Station de carburant	5,49	24,18	44,51	25,82	100,00
Poste (PTT)	62,50	19,02	16,30	2,17	100,00
Points de vente	11,48	17,49	28,42	42,62	100,00
Bibliothèque communale	36,07	25,14	21,31	17,49	100,00
Kiosque/Librairie	56,28	23,50	17,49	2,73	100,00
Unité de Sonelgaz (dépôt)	7,61	15,76	40,76	35,87	100,00
Total	40,08	19,79	22,54	17,58	100,00

Accessibilité selon service/établissement et raisons de l'inaccessibilité par milieu de résidence

Les raisons d'inaccessibilité ont été exprimées par la population enquêtée dans la commune. La difficulté de transport est la raison la plus importante pour 78.01 % des personnes

questionnées, alors que les moyens financiers est une raison invoquée par 6.69 %, et la vétusté et la précarité du lien par 2.63%, tandis d'autres raisons ont été avancées par 12.66 % des autres personnes questionnées.

Accessibilité. selon service/établissement et raisons de l'inaccessibilité par milieu de résidence

Total

	Moyens financiers	Transport	Vétuste/précaire	Autres	Total
	N	N	N	N	N
Source d'eau potable	5	21	5	9	41
Marché alimentaire	16	79	3	15	115
Arrêt de transport	3	77		11	91
Cybercafé	9	61	1	8	81
Aire de jeux	3	51	2	9	65
Mosquée/salle de prière	1	11	2	7	21
Commerce détail	5	36	2	4	47
Station de carburant	8	89	2	22	125
Poste (PTT)	3	51	1	9	65
Points de vente	11	64	3	5	84
Bibliothèque communale		72	2	11	85
Kiosque/Librairie	2	65	1	7	75
Unité de Sonelgaz (dépôt)		93	2	8	104

Accessibilité. selon service/établissement et raisons de l'inaccessibilité par milieu de résidence

Total

	Moyens financiers	Transport	Vétuste/précaire	Autres	Total
	% h	% h	% h	% h	% h
Source d'eau potable	12,50	52,50	12,50	22,50	100,00
Marché alimentaire	14,16	69,91	2,65	13,27	100,00
Arrêt de transport	3,30	84,62		12,09	100,00
Cybercafé	11,39	77,22	1,27	10,13	100,00
Aire de jeux	4,62	78,46	3,08	13,85	100,00
Mosquée/salle de prière	4,76	52,38	9,52	33,33	100,00
Commerce détail	10,64	76,60	4,26	8,51	100,00
Station de carburant	6,61	73,55	1,65	18,18	100,00
Poste (PTT)	4,69	79,69	1,56	14,06	100,00
Points de vente	13,25	77,11	3,61	6,02	100,00
Bibliothèque communale		84,71	2,35	12,94	100,00
Kiosque/Librairie	2,67	86,67	1,33	9,33	100,00
Unité de Sonelgaz (dépôt)		90,29	1,94	7,77	100,00
Total	6,69	78,01	2,63	12,66	100,00

Accessibilité selon service/établissement et qualité du service par milieu de résidence

L'accessibilité aux services et établissements a été exprimée par 188 personnes questionnées ; pour l'ensemble des services soumis à l'appréciation, celle-ci est excellente pour 11.20 %, bonne pour 48.71 %, moyenne pour 32.30 %, mauvaise pour 5.33 % et très mauvaise pour 2.46 % des avis. Par conséquent, pour l'ensemble de la commune, l'accessibilité aux services et établissements est acceptable.

Accessibilité. selon service/établissement et qualité du service par milieu de résidence

Total

	Excellente	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Total
	N	N	N	N	N	N
Source d'eau potable	36	83	42	16		188
Marché alimentaire	3	44	64	17	17	188
Arrêt de transport	3	75	61	7	2	188
Cybercafé	3	56	42	7	1	188
Aire de jeux	10	35	16	10	10	188
Mosquée/salle de prière	67	80	16	1		188
Commerce détail	13	79	25	1	1	188
Station de carburant	7	51	59	8	4	188
Poste (PTT)	15	72	55	6		188
Points de vente	2	39	45	9	3	188
Bibliothèque communale	12	58	47	4	2	188
Kiosque/Librairie	11	98	37			188
Unité de Sonelgaz (dépôt)	9	61	42	5	2	188

Accessibilité selon service/établissement et qualité du service par milieu de résidence

Total

	Excellente	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Total
	% h	% h	% h	% h	% h	% h
Source d'eau potable	20,34	46,89	23,73	9,04		100,00
Marché alimentaire	2,07	30,34	44,14	11,72	11,72	100,00
Arrêt de transport	2,03	50,68	41,22	4,73	1,35	100,00
Cybercafé	2,75	51,38	38,53	6,42	0,92	100,00
Aire de jeux	12,35	43,21	19,75	12,35	12,35	100,00
Mosquée/salle de prière	40,85	48,78	9,76	0,61		100,00
Commerce détail	10,92	66,39	21,01	0,84	0,84	100,00
Station de carburant	5,43	39,53	45,74	6,20	3,10	100,00
Poste (PTT)	10,14	48,65	37,16	4,05		100,00
Points de vente	2,04	39,80	45,92	9,18	3,06	100,00
Bibliothèque communale	9,76	47,15	38,21	3,25	1,63	100,00
Kiosque/Librairie	7,53	67,12	25,34			100,00
Unité de Sonelgaz (dépôt)	7,56	51,26	35,29	4,20	1,68	100,00
Total	11,20	48,71	32,30	5,33	2,46	100,00

Sur 26 personnes questionnées, la raison de se déplacer pour la recherche d'une vie meilleure est :

- La recherche d'un emploi pour 12 d'entre elles, soit 46.15 %, Raison de travail pour 6 d'entre elles, soit 23.07 %
- Attrait de la ville : 6 aussi, soit 23.07 %
- Etudes : 1, soit 3.84 %

La recherche d'un emploi représente la raison principale désignée d'après le questionnaire.

Stabilité sociale selon tranche d'âge par sexe et raisons de se déplacer par milieu de résidence

Total

	Age2							Total		
	20 à 29		30 à 59			60 & plus				
	M	S/Total	M	F	S/Total	M	S/Total	M	F	S/Total
	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Recherche emploi			9	1	10	2	2	11	1	12
Travail/Mutation/Affectation			4		4	2	2	6		6
Etude/Formation			1		1			1		1
Attiré par la ville	1	1	3		3	2	2	6		6
Autres						1	1	1		1
Total	1	1	17	1	18	7	7	25	1	26

LES ATTENTES

1- Attentes en matière de logement en urgence par milieu de résidence

La question portant sur le problème du logement et la solution à apporter en urgence pour y remédier a été posée à 188 personnes habitant les différentes agglomérations de la commune. L'urgence est signalée par 79 d'entre eux dans l'ACL (42.02%), par 95 dans l'AS (50.53 %)

G/ Stabilité sociale

36- Stabilité sociale selon tranche d'âge par sexe et intention de se déplacer par milieu de résidence

La question de la stabilité sociale a été posée à 188 personnes, par son accomplissement ou non dans la commune de résidence. A la question d'envisager le déplacement, 01 personne sur 8 (12.5 %) des 20-29 ans a répondu oui hors de la commune. Dans la tranche d'âge des 30-59 ans, 98 sur 133 (73.68 %) ont répondu non que ce soit dans la commune ou ailleurs. De même chez les 60 ans et plus (35 non sur 47, soit 74.47 %). Au total 139/188, soit 73.93 % des personnes interrogées veulent rester dans leur commune, alors que 11 (5.85 %) se déplaceraient hors de la commune et 07 (3.72 %) dans la wilaya.

Stabilité sociale selon tranche d'âge par sexe et intention de se déplacer par milieu de résidence

Total

	Age2									Total		
	20 à 29		30 à 59			60 & plus			M	F	S/Total	
	M	S/Total	M	F	S/Total	M	F	S/Total				
N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N		
Oui dans la commune			4	1	5	2		2	6	1	7	
Oui hors commune	1	1	5		5	5		5	11		11	
Oui dans la wilaya			7		7				7		7	
Oui à l'étranger			1		1				1		1	
Non	6	6	91	7	98	28	7	35	125	14	139	
NSP	1	1	14	3	17	3	2	5	18	5	23	
Total	8	8	122	11	133	38	9	47	168	20	188	

37- Stabilité sociale selon tranche d'âge par sexe et raisons de se déplacer par milieu de résidence

et par 14 dans la ZE (7.45 %).

Le relogement est une priorité ré parties pour 65 % des personnes interrogées dans l'ACL, 26.67 % dans l'AS, 8.33% dans la ZE. La réhabilitation est une priorité ré parties pour 27.27% des personnes interrogées dans l'ACL et 72.73 % dans l'AS. L'aide est une priorité ré parties pour 32.69 % des personnes interrogées dans l'ACL, 58.65 % dans l'AS, 8.65% dans la ZE.

Au total, dans la commune le relogement est une priorité pour 31.91 %, la réhabilitation pour 11.70 %, et l'aide à la construction pour 55.32 % des personnes interrogées.

Attentes en matière de logement en urgence par milieu de résidence				
N				
	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Relogement	39	16	5	60
Réhabilitation	6	16		22
Aide	34	61	9	104
Autres		2		2
Total	79	95	14	188
%h				
	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Relogement	65,00	26,67	8,33	100,00
Réhabilitation	27,27	72,73		100,00
Aide	32,69	58,65	8,65	100,00
Autres		100,00		100,00
Total	42,02	50,53	7,45	100,00
%v				
	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Relogement	49,37	16,84	35,71	31,91
Réhabilitation	7,59	16,84		11,70
Aide	43,04	64,21	64,29	55,32
Autres		2,11		1,06
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

2- Attentes en matière de logement en urgence par âge

Les attentes en matière de logement, formulées, ont été recueillies chez 188 personnes dans les différentes catégories d'âge de la population.

L'urgence est signalée par 08 d'entre eux dans la catégorie d'âge des 20-29 ans (04.26 %), par 133 dans celle des 30-59 ans (70.74 %) et par 47 dans celle des plus de 60 ans (25 %).

Le relogement est une priorité ré parties pour 50 % des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans, 30.83 %, dans celle des 30-59 ans et 31.91% dans celle des plus de 60 ans. La réhabilitation est une priorité ré parties pour 12.5 % des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans, 09.02 % dans celle des 30-59 ans et

19.15%, dans celle des plus de 60 ans. L'aide est une priorité ré parties pour 37.50 % des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans et 58.65 % dans celle des 30-59 ans, et 48.94 % dans celle des plus de 60 ans.

Au total, dans la commune le relogement est une priorité pour 31.91 %, la réhabilitation pour 11.70 %, et l'aide à la construction pour 55.32 % des personnes interrogées.

Attentes en matière de logement en urgence par âge				
	Age			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Relogement	4	41	15	60
Réhabilitation	1	12	9	22
Aide	3	78	23	104
Autres		2		2
Total	8	133	47	188
% h				
	Age			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Relogement	6,67	68,33	25,00	100,00
Réhabilitation	4,55	54,55	40,91	100,00
Aide	2,88	75,00	22,12	100,00
Autres		100,00		100,00
Total	4,26	70,74	25,00	100,00
% v				
	Age			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Relogement	50,00	30,83	31,91	31,91
Réhabilitation	12,50	9,02	19,15	11,70
Aide	37,50	58,65	48,94	55,32
Autres		1,50		1,06
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

3-Attentes en matière de logement par âge

Les attentes en matière de logement, formulées, ont été recueillies chez 188 personnes dans les différentes catégories d'âge de la population.

L'urgence est signalée par 08 d'entre eux dans la catégorie d'âge des 20-29 ans (04.26 %), par 133 dans celle des 30-59 ans (70.74 %) et par 47 dans celle des plus de 60 ans (25 %).

Le logement social est une priorité ré parties pour 50 % des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans, 33.83 %, dans celle des 30-59 ans et 38.30 % dans celle des plus de 60 ans. Le logement participatif est une priorité ré parties pour 37.50 % des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans, 34.59 % dans celle des 30-59 ans et 25.33%, dans celle des plus de 60 ans. Le logement rural est une priorité ré parties pour 12.50% des personnes interrogées dans la catégorie d'âge des 20-29 ans et 31.58 % dans celle des 30-59 ans, et 36.17 % dans celle des plus de 60 ans.

Au total, dans la commune le logement social est une priorité pour 35.64 %, le logement participatif, pour 32.45 %, et le logement rural, pour 31.91 % des personnes interrogées.

Attentes en matière de logement par âge				
N				
	Age1			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Logement social	4	45	18	67
Logement participatif	3	46	12	61
Logement rural	1	42	17	60
Total	8	133	47	188
% h				
	Age1			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Logement social	5,97	67,16	26,87	100,00
Logement participatif	4,92	75,41	19,67	100,00
Logement rural	1,67	70,00	28,33	100,00
Total	4,26	70,74	25,00	100,00
% v				
	Age1			Total
	20 à 29	30 à 59	60 & plus	
Logement social	50,00	33,83	38,30	35,64
Logement participatif	37,50	34,59	25,53	32,45
Logement rural	12,50	31,58	36,17	31,91
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Attentes en matière de logement moins développés par milieu de résidence				
N				
	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Logement social	45	19	3	67
Logement participatif	11	43	7	61
Logement rural	23	33	4	60
Total	79	95	14	188
%h	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Logement social	67,16	28,36	4,48	100,00
Logement participatif	18,03	70,49	11,48	100,00
Logement rural	38,33	55,00	6,67	100,00
Total	42,02	50,53	7,45	100,00
%v	A.C.L	A.S	Z.E	Total
Logement social	56,96	20,00	21,43	35,64
Logement participatif	13,92	45,26	50,00	32,45
Logement rural	29,11	34,74	28,57	31,91
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Résumé

La volonté politique est certainement l'une des clés essentielle à la réussite de l'intégration des principes du développement durable dans la gestion immobilière communale. La prise de conscience et la compréhension des potentiels d'amélioration, des avantages, des enjeux réels que comporte l'approche sont à la base de cette volonté. Au même titre, l'implication déterminée des différents acteurs et la motivation des professionnels responsables de la gestion du parc immobilier pour la mise en œuvre de la démarche est une condition sine qua non de sa réussite.

La revitalisation de la déchra de Ménâa située dans une région semi aride dans le contexte d'une vision globale de développement durable nous permet de dégager les traits pertinents pour une approche permettant aux communes d'intégrer les principes du développement durable dans d'éventuelles études et travaux de revitalisation du parc immobilier communal et de proposer une démarche pour la revitalisation en régions semi arides selon les principes du développement durable.

Des recommandations à l'usage des administrations communales et des pouvoirs politiques pour faciliter l'intégration des critères du *DÉVELOPPEMENT DURABLE* dans la revitalisation du parc immobilier de la commune ont été établies.

L'approche théorique axée particulièrement sur la question des critères et principes composant les différentes approches du développement durable dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

Une liste de recommandations à l'usage des communes, destinée à faciliter la prise en compte de la notion de soutenabilité dans les différents domaines d'activité liés à la gestion du patrimoine immobilier communal est présentée comme outil de gestion.

Mots clés : revitalisation -Aurès-Ménâa- déchra- urbanisme -développement durable.

Summary

The political willingness is certainly one of the essential way to successful outcome of integration of sustainable development principles in the communal property management. Awareness and understanding of potential improvements, benefits and real issues that this approach includes constitute the basis of this goodwill. At the same moment, the involvement and the motivation of the professionals responsible of the housing stock management are key conditions for the success of this operation.

A study of the revitalization of one *déchra* located in a semi arid region within a sustainable development context and identifying relevant features for an approach allowing municipalities to integrate the principles of sustainable development in future studies and revitalization of the municipal housing stock for proposing an approach for a revitalization in semi arid regions according to sustainable development principles.

Establishing recommendations for local authorities and politicals to use in order to facilitate the integration of sustainable development criteria in the revitalization of the housing stock.

The methodology adopted proposes a theoretical approach based on a broad theoretical research focusing particularly on criteria and principles component different approaches of sustainable development in the field of architecture and town planning.

Our approach will focus much more on architecture and town planning components. The results consist on an approach facilitating the integration of sustainable development principles in the communal property management. Some recommendations are given in order to facilitate the integration of the concept of sustainability in different areas related to the management of municipal real property.

Words keys :revitalization - Aurès-Ménâa -*déchra*-urbanisme - sustainable development

الملخص

الإرادة السياسية هي بالتأكيد أحد المفاتيح الأساسية لبلوغ النجاح المنشود في إدماج مبادئ التنمية المستدامة في التسيير العقاري البلدي. فاستيعاب وفهم إمكانات التحسين، ثم الإيجابيات والرهانات الحقيقية التي تتضمنها العملية هي بمثابة القاعدة الصلبة لهذه الإرادة، أما استمالة المسؤولين على تسيير الحظيرة العقارية وإشراكهم المحتوم في تفعيل هكذا عملية يبقى شرطاً أساسياً لنجاحها.

الأهداف المسطرة من خلال هذه الدراسة هي:

1. دراسة شاملة نسبياً لإمكانية إعادة إحياء "دشرة" واقعة في منطقة شبه جافة وفق رؤية شاملة لتنمية مستدامة.
2. رسم الخطوط العريضة لمنهجية تسمح للبلديات بإدماج مبادئ التنمية المستدامة في كل دراسة محتملة أو أشغال تعنى بإعادة إحياء الحظيرة العقارية التابعة لها.
3. اقتراح منهجية معمقة لإعادة الإحياء خاصة بالمناطق الشبه جافة وفق مبادئ التنمية المستدامة.
4. عرض توصيات لصالح الإدارة البلدية الواقعة في المناطق الشبه جافة خصوصاً والسلطات السياسية عموماً لتسهيل عملية إدماج المواصفات الخاصة بالتنمية المستدامة في إحياء الحظيرة العقارية للبلدية.

الخطة المنتهجة في الدراسة تشمل مقارنة أولى نظرية اعتمدت في مجملها بحثاً نظرياً موجهاً بالأساس نحو ماهية المواصفات والمبادئ المشكلة لمختلف المفاهيم الخاصة بالتنمية المستدامة في الهندسة المعمارية والتعمير. أما المقاربة الثانية فهي عملية تجريبية لحالة هذه الدراسة، على أساس أن مختلف التقنيات التجريبية جديرة بالاستخدام لتجسيد واقع "دشرة منعة" الدائم التعقيد.

منهجيتنا في هذه الدراسة تتطرق في مضمونها إلى المحاور التي تأخذ بعين الاعتبار البعد المعماري والعمراني، والنتيجة المتوخاة هي بلورة خطة ممنهجة تصبو إلى تسهيل إدماج مبادئ التنمية المستدامة في تسيير حظيرة عقارية بلدية. وكثمرة لهذه الدراسة تم عرض قائمة من التوصيات لفائدة البلديات موجهة لتسهيل استيعاب والأخذ بعين الاعتبار مفهوم الاستدامة في كل الميادين ذات صلة بتسيير التراث العقاري البلدي.